ESTHER.

CHAPITRE PREMIER.

1. IN diebus Assueri, qui regnavit ab India usque Æthiopiam, super centum viginti septem provincias,

2. quando sedit in solio regni sui, Susan civitas regni ejus exordium fuit.

3. Tertio igitur anno imperii sui, fecit grande convivium cunctis principibus, & pueris suis, fortissimis Persarum, & Me-

1. AU temps d'Assuerus, qui a regné depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie sur cent vingt-sept provinces,

2. lorsqu'il s'assit sur le trône de son royaume, Suse étoit la capitale de son empire ℣.

3. La troisiéme année de son regne il fit un festin magnifique à tous les princes de sa Cour, à tous ses officiers, aux plus braves d'en-

℣. 2. *lettr.* regni ejus exordium, *id est*, caput & metropolis. *Hebr. Chald.*

Digitized by Google

tre les Perses, aux premiers d'entre les Medes, & aux gouverneurs des provinces étant lui-même présent,

dorum inclytis; & præfectis provinciarum coram se,

4. pour faire éclater la gloire & les richesses de son empire, & pour montrer la grandeur de sa puissance. Ce festin dura long-temps, ayant été continué pendant cent quatre-vingts jours.

4. ut ostenderet divitias gloriæ regni sui, ac magnitudinem, atque jactantiam potentiæ suæ, multo tempore, centum videlicet & octoginta diebus.

5. Et vers le temps que ce festin finissoit, le Roi invita tout le peuple qui se trouva dans Suse depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Il commanda qu'on préparât un festin pendant sept jours dans le vestibule de son jardin, du bois, qui avoit été planté de la main des Rois, avec une magnificence royale.

5. Cúmque implerentur dies convivii, invitavit omnem populum, qui inventus est in Susan, à maximo usque ad minimum: & jussit septem diebus convivium præparari in vestibulo horti, & nemoris, quod regio cultu & manu consitum erat.

6. On avoit tendu de tous côtés des tapisseries de fin lin de couleur de bleu celeste & d'hyacinthe, qui étoient soûtenues par des cordons de fin lin teints en écarlate, qui étoient passés dans des anneaux d'yoire, & attachés à des colonnes de marbre. Des lits d'or & d'argent étoient rangés en

6. Et pendebant ex omni parte tentoria aerii coloris, & carbasini ac hyacinthini, sustentata funibus byssinis, atque purpureis, qui eburneis circulis incerti erant, & columnis marmoreis fulciebantur. Lectuli quoque aurei & argentei super pavimentum smaragdino & pario

stratum lapide, dispositi erant: quod mira varietate pictura decorabat.

ordre sur un pavé de porphyre // & de marbre blanc //, qui étoit embelli de plusieurs figures // avec une admirable varieté.

7. Bibebant autem qui invitati erant, aureis poculis, & aliis atque aliis vasis cibi inferebantur. Vinum quoque, ut magnificentiâ regiâ dignum erat, abundans, & præcipuum ponebatur.

7. Ceux qui avoient été invités à ce festin, buvoient en des vases d'or, & les viandes étoient servies dans des bassins tous differens les uns des autres. On y présentoit aussi du plus excellent vin, & en grande abondance, comme il étoit digne de la magnificence royale.

8. Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum, sed sicut rex statuerat, præponens mensis singulos de principibus suis, ut sumeret unusquisque quod vellet.

8. Nul ne contraignoit à boire // ceux qui ne le vouloient pas, mais le Roi avoit ordonné que l'un des Grands de sa Cour fût assis à chaque table, afin que chacun prît ce qu'il lui plairoit.

9. Vasthi quoque regina fecit convivium feminarum, in palatio ubi rex Assuerus manere consueverat.

9. La reine Vasthi fit aussi un festin aux femmes dans le palais où le roi Assuerus avoit accoutumé de demeurer.

℣. 6. *lettr.* smaragdino; d'émeraudes. *Hebr.* porphyretico. *Vatabl.*

Ibid. *let.* Pario lapide, marbre de l'isle de Paros dans la mer Egée, fameuse pour son marbre blanc.

Ibid. *lettr.* pictura, scilicet ex lapidum varietate. *Emman. Sa.*

℣. 8. *expl.* C'étoit l'usage parmi les Perses, de forcer les conviés à boire *Joseph. antiq. lib.* 11. *cap.* 6.

Digitized by Google

10. Le septiéme jour, lorsque le Roi étoit plus gai qu'à l'ordinaire, & dans la chaleur du vin qu'il avoit bu avec excès, il commanda à Maïmam, Bazatha, Harbona, Bagatha, Abgatha, Zethar, & Charchas, qui étoient les sept Eunuques officiers ordinaires du roi Assuerus,

10. Itaque die septimo, cùm rex esset hilarior, & post nimiam potationem incaluisset mero, præcepit Maïmam, & Bazatha, & Harbona, Bagatha, & Abgatha, & Zethar, & Charchas, septem Eunuchis, qui in conspectu ejus ministrabant,

11. de faire venir devant le Roi la reine Vasthi avec le diadême en tête, pour faire voir sa beauté à tous ses peuples & aux premieres personnes de sa Cour, parcequ'elle étoit extrêmement belle.

11. ut introducerent reginam Vasthi coram rege, posito super caput ejus diademate, ut ostenderet cunctis populis & principibus pulchritudinem illius: erat enim pulchra valdé.

12. Mais elle réfusa d'obeïr, & dédaigna de venir selon le commandement que Roi lui en avoit fait faire par ses Eunuques. Assuerus entrant donc en colere, & étant transporté de fureur,

12. Quæ renuit, & ad regis imperium, quod per Eunuchos mandaverat, venire contemsit. Unde iratus rex, & nimio furore succensus,

13. consulta les Sages qui étoient toûjours près de sa personne, selon la coutume ordinaire à tous les Rois, par le conseil desquels il faisoit toutes choses, parce-

13. interrogavit sapientes, qui ex more regio semper ei aderant, & illorum faciebat cuncta consilio, scientium leges ac jura majorum;

Digitized by Google

qu'ils ſavoient les loix & les ordonnances anciennes;

14. (erant autem primi & proximi, Charſena, & Sethar, & Admatha, & Tharſis, & Mares, & Marſana, & Mamuchan, ſeptem duces Perſarum atque Medorum, qui videbant faciem regis, & proximi poſt eum reſidere ſoliti erant)

14. entre leſquels les premiers & les plus proches du Roi étoient Charſena, Sethar, Admatha, Tharſis, Marès, Marſana, & Mamuchan, qui étoient les ſept principaux ſeigneurs des Perſes & des Medes, qui ne perdoient jamais le Roi de vûe, & qui avoient accoutumé de s'aſſeoir les premiers après lui.

15. cui ſententiæ Vaſthi regina ſubjaceret, quæ Aſſueri regis imperium, quod per Eunuchos mandaverat, facere noluiſſet.

15. Le Roi leur demanda donc quelle peine meritoit la reine Vaſthi, qui n'avoit point obeï au commandement que le Roi lui avoit fait faire par ſes Eunuques.

16. Reſponditque Mamuchan, audiente rege atque principibus: Non ſolùm regem læſit regina Vaſthi, ſed & omnes populos, & principes, qui ſunt in cunctis provinciis regis Aſſueri.

16. Mamuchan répondit en préſence du Roi & des premiers de ſa Cour: La reine Vaſthi n'a pas ſeulement offenſé le Roi, mais encore tous les peuples & tous les grands ſeigneurs qui ſont dans toutes les provinces du roi Aſſuerus.

17. Egredietur enim ſermo reginæ ad om-

17. Car cette conduite de la Reine étant ſçûe // de

℣. 17. *lettr.* Egredietur ſermo reginæ, *id eſt*, divulgabitur factum, &c *hebraïſm.* Vatabl.

Digitized by Google

toutes les femmes, leur apprendra à mépriser leurs maris, en disant : Le roi Assuerus a commandé à la reine Vasthi de venir se présenter devant lui, & elle n'a point voulu lui obeïr ;

nes mulieres, ut contemnant viros suos, & dicant : Rex Assuerus jussit ut regina Vasthi intraret ad eum, & illa noluit :

18. & à son imitation les femmes de tous les grands seigneurs des Perses & des Medes mépriseront les commandemens de leurs maris : ainsi la colere du Roi est très-juste.

18. atque hoc exemplo omnes principum conjuges Persarum atque Medorum parvipendent imperia maritorum ; unde regis justa est indignatio.

19. Si vous l'agréez donc, qu'il se fasse un édit par votre ordre ℣, & qu'il soit écrit selon la loi des Perses & des Medes qu'il n'est pas permis de violer, que la reine Vasthi ne se présentera plus devant le Roi ; mais que sa couronne soit donnée à une autre, qui en soit plus digne qu'elle.

19. Si tibi placet, egredietur edictum à facie tua, & scribatur juxta legem Persarum atque Medorum, quam præteriri illicitum est, ut nequaquam ultrà Vasthi ingrediatur ad regem ; sed regnum illius, altera, quæ melior est illâ, accipiat,

20. & que cet édit soit publié dans toute l'étendue des provinces de votre empire, afin que toutes les femmes tant des grands que des petits, rendent à leurs maris l'honneur qu'elles leur doivent.

20. & hoc in omne (quod latissimum est) provinciarum tuarum divulgatur imperium, & cunctæ uxores tam majorum, quàm minorum, deferant maritis suis honorem.

℣. 19. *lettr.* à facie tua.

Digitized by Google

21. Placuit consilium ejus regi & principibus : fecitque rex juxta consilium Mamuchan,

22. & misit epistolas ad universas provincias regni sui, ut quæque gens audire & legere poterat, diversis linguis & litteris, esse viros principes ac majores in domibus suis : & hoc per cunctos populos divulgari.

21. Le conseil de Mamuchan plût au Roi & aux Grands de sa Cour, & pour executer ce qu'il lui avoit conseillé,

22. il envoya des lettres à toutes les provinces de son royaume en diverses langues, selon qu'elles pouvoient être lues & entendues par les peuples differens de son royaume, afin que les maris eussent tout le pouvoir & toute l'autorité chacun dans sa maison, & que cet édit fût publié parmi tous les peuples.

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE I.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *AU temps d'Assuerus.* L'on peut voir dans l'avertissement de ce livre, que c'est une grande difficulté de savoir qui étoit ce Prince, dont il est parlé en ce lieu; & que tous les Interpretes sont tellement partagés sur ce sujet, que l'un d'entr'eux, après avoir lu les sentimens de tous les autres, & examiné les raisons sur lesquelles ils s'appuyent, avoue qu'il étoit moins éclairci sur cela qu'auparavant. Que si neanmoins on veut bien considerer ce que nous y avons dit après un Auteur de notre temps, l'on pourra être convaincu, que ce nom d'*Assuerus* aussi bien que celui d'*Artaxercès* étant commun autrefois aux princes des Medes & des Perses, comme celui de *Pharaon* l'étoit aux rois d'Egypte; *Darius* fils *d'Hystaspès*, dont il est parlé dans le premier & le troisiéme livre d'Esdras, est cet Assuerus qui a épousé Esther, & sous le regne duquel tout ce

Tirin. in hunc loc. 1. Esdr. 6. & 3. Esdr. 4. 43.

Digitized by Google

qui regarde l'histoire de Mardochée & d'Aman est arrivé. Il commença à regner deux cens ans ou environ avant cet autre Darius roi des Perses, dont le nom est devenu si celebre par les fameuses victoires qu'Alexandre remporta sur lui.

Qui a regné depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie sur cent vingt-sept provinces.

Cette circonstance que l'Ecriture a marquée pour specifier l'étendue de l'empire d'Assuerus, a un rapport tout entier avec ce que le plus celebre historien des Juifs a dit de l'empire de Darius fils d'Hystaspès, dont il témoigne dans les mêmes termes que le sacré texte : *Que sa domination s'étendoit sur cent vingt-sept provinces, depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie :* ce qui ne peut convenir qu'à ce Darius dont nous parlons. Car *Cambyses* son prédecesseur avoit conquis le premier *l'Ethiopie.* Mais pour lui il subjuga & conquit les Indes.

Joseph. antiq. lib. 11. cap. 4.

Herodot. hist. l. 4.

℣. 2. *Lorsqu'il s'assit sur le trône de son royaume, Suze fut la premiere & la capitale de son empire.*

Suze étoit une ville de Perse, bâtie sur le fleuve *Euldus* ou *Coaspes*, en une situation très-agreable. Elle fut, selon le rapport des historiens, extrêmement augmentée & embellie par la grande magnificence de ce Prince, qui y bâtit de fort grands palais, dont il s'est même conservé jusques à present de beaux restes, qui sont encore admirés par ceux qui voyagent en ce pays-là. Lors donc que Darius, surnommé *Assuerus*, *s'assit sur le trône de son royaume*, c'est-à-dire, après qu'il eut affermi

Vide Tirin. in hunc loc. Plin. l. 6. cap. 17. Id. l. 18. c. 1. Ælian. de anim. lib. 13. c. 18. 59.

Vatabl. in hunc locum.

Digitized by Google

son empire, & qu'il se fut assûré la paisible possession de ses états, il choisit la ville de Suze pour en faire la capitale de son empire : ou-bien, il voulut être couronné en cette ville ; & ce fut là proprement que son regne commença, à cause qu'il y reçût la couronne. Car l'un & l'autre de ces deux sens peut être marqué par ces mots de la Vulgate : *Susan civitas regni ejus exordium.*

Tirin. ib. ut supr.

℣. 3. *Il fit donc la troisiéme année de son empire un magnifique festin à tous les Grands de sa Cour, à tous ses officiers, &c.*

Cette circonstance se rapporte encore parfaitement avec ce que nous voyons dans l'histoire de Joseph, où il parle du roi Darius fils d'Hystaspès en ces termes tout semblables à ceux du texte sacré : *Qu'il fit un festin superbe à ses principaux officiers, aux plus grands seigneurs des Medes & des Perses, & aux gouverneurs des cent vingt-sept provinces de son empire :* ce qui semble ne laisser aucun sujet de douter, qu'Assuerus dont parle la sainte Ecriture, ne soit le même que Darius fils d'Hystaspès dont parle Joseph. La seule difference qu'on y remarque, est que dans cet historien il est dit, que ce festin si magnifique se fit la premiere année de l'empire d'Assuerus ; & que l'Ecriture le met au-contraire en la troisiéme : mais il est aisé que Joseph se soit trompé en ce point.

Joseph. antiq. lib. 11. cap. 4.

℣. 4. *Pour faire paroître les richesses & la gloire de son empire, & faire ostentation de la grandeur de sa puissance. Et ce festin dura fort long-temps ; c'est-à-dire, durant l'espace de cent quatre-vingts jours.*

Digitized by Google

On voit dans l'histoire, que Cambyses fils de Cyrus étant mort, un Mage de Perse nommé *Oropastes* & surnommé *Trogon*, se faisant passer pour le frere de Cambyses, usurpa l'empire des Perses; mais que Darius fils d'Hystaspès & six autres ayant découvert sa tromperie, conspirerent contre lui & le tuerent; & que la couronne fut donnée à Darius par ses compagnons, qui se reserverent neanmoins de grands privileges & une partie de la souveraine autorité. Darius se lassant ensuite de voir que ces Grands de Perse partageoient en quelque sorte avec lui la souveraine puissance, trouva le moyen de s'en deffaire. Et comme tous les autres Grands du royaume pouvoient bien en avoir été blessés, il voulut pour les adoucir & se concilier en même-temps l'esprit des peuples, leur faire ce magnifique festin, qui est peut-être le plus superbe dont on ait jamais entendu parler, où il eut dessein de faire éclater aux yeux de tous ses sujets sa grande puissance, & ses immenses richesses, afin que la vûe de ses tresors leur imprimât un plus grand respect pour sa personne.

Herodot. lib. 3. Esdr. l. 4. c. 7. Valer. Maxim.

℣. 5. *Et vers le temps que ce festin finissoit, le Roi invita tout le peuple qui étoit dans Suze, depuis le plus grand jusqu'au plus petit.*

Quelques-uns croyent que ce furent deux festins tout differens qui se suivirent l'un l'autre; l'un qui dura cent quatre-vingts jours, c'est-à-dire, l'espace entier de six mois, pendant lesquels il traita avec la derniere magnificence *tous les Grands de sa Cour, tous ses officiers, les plus braves d'entre les Perses, les*

Digitized by Google

plus illustres d'entre les Mèdes, & les gouverneurs des provinces, & l'autre qui fut préparé ensuite de ce premier pour tout le peuple de sa ville capitale, qu'il invita, dit le sacré texte, *depuis les plus grands jusqu'aux plus petits*. D'autres Interpretes croyent au-contraire, que ces deux festins n'en faisoient qu'un; c'est-à-dire, que vers la fin du premier, & au commencement de la derniere semaine, le Roi invita aussi tous les peuples qui se trouverent dans Suze, & les traita magnifiquement avec tous les Grands & les officiers de son empire, *dans le vestibule de son jardin*; c'est-à-dire, à l'entrée du jardin de son palais, *& d'un bois planté par la main des Rois*. Car les Perses étoient très-curieux en beaux jardins. Et les Princes ne regardoient pas comme une chose indigne d'eux, de prendre leur divertissement à planter eux-mêmes & à cultiver ces jardins qui étoient très-magnifiques.

Cicero l. de Senect.

Au reste on ne peut douter que le Saint-Esprit ayant fait marquer tant de circonstances touchant un festin profane, n'ait eu dessein de nous porter en même-temps à élever notre esprit à quelque chose de plus grand. Et cette magnificence même si extraordinaire & si inouie d'un prince qui entreprend de traiter toute sa Cour pendant six mois, & tout le peuple de sa ville capitale pendant sept jours, nous engage naturellement, selon l'avis que saint Paul nous donne, de chercher notre propre instruction dans tout ce qui est écrit dans les livres saints; *Quæcunque scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt*: à envisager dans la grandeur tem-

Digitized by Google

porelle d'un Prince mortel, la grandeur de Dieu sans comparaison plus digne de nos admirations; & dans ce festin profane où le peuple de toute une ville est invité, un autre banquet infiniment plus relevé & plus estimable, où les peuples de toute la terre sont appellés; & dans cette *varieté* étonnante de toute sortes d'ornemens, *de marbre blanc & de porphyre, d'or & d'argent*; qui sevoient à embellir le lieu du festin, cette autre varieté encore plus admirable de toutes les richesses spirituelles & divines qui contribuent à relever la beauté de la ville sainte, dont la description faite par le Saint-Esprit dans l'Apocalypse, nous représente sous la figure de l'or le plus pur, & des pierres les plus precieuses qui se trouvent sur la terre, la magnificence vraiment divine du royaume de JESUS-CHRIST, qui est son Eglise. C'est-là qu'il est vrai de dire, comme il est marqué ici, qu'on *présente* aux peuples *un vin excellent*, sans que neanmoins *on contraigne à boire aucun* de ceux que l'on y a invités; parceque ce vin celeste & ce pain des Anges n'est destiné que pour ceux qui le desirent avec une grande ardeur; & que les tiedes & les lâches sont indignes de s'en approcher. Nous ne faisons que toucher ces choses, laissant à la pieté des personnes plus éclairées d'approfondir & d'étendre davantage des verités, que nous présentons seulement comme en raccourci.

Apoc. 11. 18. 19. &c.

℣. 6. *Des lits d'or & d'argent étoient rangés en ordre sur un pavé de porphyre & de marbre blanc, &c.*

Digitized by Google

Tirin. in hunc loc. Ces lits si superbes étoient destinés, non pour dormir, mais pour manger. Car, quoiqu'il paroisse par un autre endroit de l'Ecriture, & par le témoignage de plusieurs Auteurs, que les Anciens s'assoyoient comme nous à table pour manger, il est certain neanmoins que la mollesse s'étant insensiblement augmentée parmi les hommes, les Perses, les Grecs, les Romains, les Juifs, & presque tous les Orientaux commencerent à se coucher sur des lits afin de manger. Et parcequ'ordinairement il y avoit un deux ou trois lits destinés à cet usage dans chaque chambre où l'on mangeoit, on nommoit ces chambres *biclinium*, ou *triclinium*, c'est-à-dire, une chambre de deux ou de trois lits. Or pour comprendre la maniere de se coucher sur des lits, il est bon de savoir que le côté du lit qui joignoit la table étoit bordé d'un oreiller. On s'étendoit ayant le corps appuyé sur le coude du bras gauche, la tête un peu élevée. Trois ou quatre étoient couchés sur un même lit; ensorte que l'estomac de celui qui avoit la premiere place regardoit le dos de celui qui étoit à la seconde; & de même des autres. Ainsi pour peu que celui qui étoit à la seconde place se penchât en arriere, le derriere de sa tête donnoit vers l'estomac du premier. C'est ce qui donne moyen d'entendre ce qui est dit dans l'Evangile, que dans cette derniere Cene que JESUS-CHRIST fit avant sa passion avec ses Apôtres, saint Jean reposoit sur le sein de son divin maître.

Genes. 43. 33.

Joan. 13. 23. 25.

v. 12. Mais elle refusa d'obéir, & dédaigna de venir selon le commandement que le Roi lui avoit fait faire par ses Eunuques.

Digitized by Google

Plusieurs Auteurs croyent que la reine Vasthi avoit raison dans le fond de ne vouloir pas consentir en cette rencontre à la volonté du Roi, que la chaleur du vin qu'il avoit bu par excès portoit alors à exiger d'elle ce qui étoit même contraire aux coutumes du royaume, qui selon Joseph, ne permettoient pas aux femmes de se laisser voir à des étrangers. Aussi saint Severe-Sulpice dans son histoire sainte ne craint pas de dire, que cette princesse parut plus prudente que son mari, & condamna sa folie par cette sage retenue, qui l'empêcha de se venir présenter devant tous les Grands du royaume, & exposer à leurs yeux sa beauté qui étoit très-grande. *Illa verò stulto rege consultior, pudens, virorum oculis spectaculum corporis præbere jussa, abnuit.* Mais enfin selon la reflexion d'un Interprete, il est au pouvoir de Dieu de se servir de tel moyen qu'il lui plaît pour executer sa souveraine volonté, qui étoit en cette rencontre, comme on le verra dans toute la suite, de faire établir Esther cette princesse si sainte, en la place de Vasthi, & d'employer son ministere pour sauver son peuple.

Joseph. antiq. lib. 11. cap. 6. Sulpit. Seve. Menoch.

D'ailleurs il se peut bien faire, selon que l'a remarqué le même Auteur, que quoique Vasthi eût raison dans le fond de refuser de paroître ainsi en public devant tous les Perses, elle ait manqué à accompagner ce refus de tout le respect qu'elle devoit au Roi son mari, & qu'elle ait même parlé avec fierté & avec mépris; ce qui semble nous être marqué par ces termes de l'Ecriture, *ad regis imperium venire contemsit.* Qu'elle méprisa d'aller trouver le

Digitized by Google

Roi, sur l'ordre qu'elle en reçût.

Les *Eunuques*, dont il est parlé ici, étoient ordinairement employés, comme ils le sont encore à present dans les pays orientaux, par les Princes qui ont toûjours eu une plus grande confiance en eux pour tout ce qui regardoit la conduite de leurs femmes. Et l'on voit même dans les histoires, que quelques-uns de ces Eunuques se rendoient insensiblement les maîtres du gouvernement de l'état sous les Empereurs Romains, abusant de l'autorité que ces Princes leur donnoient.

℣. 13. 14. &c. *Assuerus consulta les Sages qui étoient toûjours près de sa personne..... entre lesquels les premiers & les plus proches du Roi étoient..... les sept grands Seigneurs des Perses & des Medes, qui voyoient toûjours le visage du Roi, &c.*

Ce nombre de sept étoit ordinaire parmi les Perses, comme il se voit par ces premiers chefs de tous les Perses & de tous les Medes, qui étoient au nombre de sept, aussi bien que les Eunuques principaux dont on a parlé. L'Ecriture marque ici cette circonstance, en parlant de ces sept Grands du royaume; *Qu'ils voyoient toûjours le visage du Roi*; ce qui signifie qu'ils étoient toûjours près de la personne du Prince, & qu'ils avoient ce privilege particulier de voir toûjours le visage de celui que tant d'autres par respect n'osoient regarder; parceque parmi les Medes & les Perses, pour imprimer à tous les peuples une plus grande veneration pour le Roi, on ne souffroit point qu'ils le vissent, comme si ç'avoit été

Vatabl. in hunc locum. Cornel. à Lapid. Justin. l. 1. in fin. Herodot. l. 1. p. 21.

Digitized by Google

été une espece de divinité qu'il fallût cacher aux hommes.

La coutume par laquelle, selon qu'il est dit ici, les rois des Perses consultoient en toutes choses les personnes consommées dans la connoissance des loix & des anciennes ordonnances, étoit sans doute très-sage. Mais comme ces *Sages* des Perses que les Princes consultoient, possedoient en même-temps les premieres places du royaume, & qu'ils craignoient lâchement de leur déplaire, de peur de déchoir de leur dignité, ils donnerent à Assuerus un conseil plutôt conforme à sa volonté, que digne du rang qu'ils tenoient. Car ils auroient dû considerer que l'excès du vin ayant transporté & troublé l'esprit de ce Prince, il avoit voulu exiger de la Reine sa femme une chose qu'elle ne lui devoit pas, & qu'il auroit condamné le premier comme contraire à son propre honneur, s'il avoit été dans son assiete naturelle. Que si elle avoit blessé en quelque chose le respect qu'elle lui devoit par la maniere peut-être trop fiere dont elle le refusa, la faute pouvoit être regardée comme très-legere par rapport à toutes les circonstances qui l'accompagnoient, & sur-tout à cette honte qu'une demande si imprévûe lui avoit causée. Ainsi c'étoit à ces *Sages* prétendus à representer au Roi, selon l'obligation de leur charge, ce qui pouvoit contribuer à faire connoître la sagesse de la conduite de la Reine, & la justice du refus qu'elle avoit fait, fondée sur les loix mêmes du royaume. Mais ils consulterent moins leur devoir en cette rencontre,

Digitized by Google

qu'ils n'eurent d'égard à la *colere* dont ils virent qu'*Assuerus étoit transporté* ; & craignant uniquement de tomber dans sa disgrace, s'ils s'opposoient à sa fureur, ils se laisserent aller à lui donner le conseil dont il est parlé ici. Et c'est cependant de cette colere du Roi & de cette complaisance de ces courtisans, que Dieu sçut tirer, comme on l'a dit, un aussi grand avantage, que fut celui de l'établissement de la reine Esther.

℣. 19. *Qu'il se fasse un édit, & qu'il soit écrit selon la loi des Perses & des Medes qu'il n'est pas permis de violer, Que la reine Vasthi ne se présentera plus devant le Roi ; mais qu'une autre prendra sa couronne.*

Etrange suite d'un excès de vin, que l'on colore du beau prétexte d'empêcher que les maris ne soient méprisés à l'avenir par leurs femmes ; comme si un tel exemple n'avoit pas dû au-contraire inspirer à ces maris un vrai respect pour la sagesse de ces femmes, & une très-grande horreur de tout ce qui peut les porter à exiger d'elles quelque chose contre leur devoir ! Telle est la fin assez ordinaire des grands festins, où la modestie & la pieté ne regnent point. On vid donc alors une Reine repudiée à la fin d'un si celebre banquet, pour une chose qui auroit dû augmenter la veneration du Roi son mari pour sa personne. Et l'on a vû long-temps depuis dans un semblable festin que donnoit un Prince aux Grands de sa Cour, la tête du plus grand & du plus saint de tous les hommes de son temps, devenir le prix de la danse d'une fille ; tant il est vrai que les joies profa-

Digitized by Google

nes & les dissolutions du siecle sont des sources de malheurs, & se terminent souvent aux plus tristes évenemens.

Les Perses, selon la remarque des Historiens, étoient très-durs & cruels envers leurs femmes ; ce qui donne lieu de s'étonner moins de la dureté de cette sentence que l'on prononça contre Vasthi. Il paroît aussi par la maniere dont ce Sage qui parloit à Assuerus, lui témoigne qu'il falloit que l'édit fût conçû pour n'être point violé ; qu'il pouvoit bien y avoir parmi les Perses une forme particuliere, selon laquelle les édits étant publiés, ils étoient absolument irrevocables, ainsi que ces *loix* qu'on nommoit *sacrées* parmi les Romains.

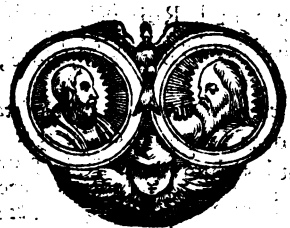

Digitized by Google

CHAPITRE II.

1. CEs choses s'étant passées de la sorte; lorsque la colere du roi Assuerus fut adoucie, il se ressouvint de Vasthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit souffert.

2. Alors les serviteurs & les officiers du Roi lui dirent: Qu'on cherche pour le Roi des filles qui soient vierges & belles,

3. & qu'on envoie dans toutes les provinces des gens qui considerent les plus belles d'entre les jeunes-filles qui sont vierges, pour les amener dans la ville de Suse, & les mettre dans le palais des femmes sous la conduite de l'eunuque Egée, qui a soin de garder les femmes du Roi: là on leur donnera tout ce qui leur est necessaire tant pour leur parure que pour les autres besoins;

1. His itaque gestis, postquàm regis Assueri indignatio deferbuerat, recordatus est Vasthi, & quæ fecisset, vel quæ passa esset.

2. Dixeruntque pueri regis, ac ministri ejus: Quærantur regi puellæ virgines ac speciosæ,

3. & mittantur qui considerent per universas provincias puellas speciosas & virgines: & adducant eas ad civitatem Susan, & tradant eas in domum seminarum sub manu Egei eunuchi, qui est præpositus & custos mulierum regiarum: & accipiant mundum muliebrem, & cetera ad usus necessaria,

Digitized by Google

4. & quæcunque inter omnes oculis regis placuerit, ipsa regnet pro Vasthi. Placuit sermo regi: & ita, ut suggesserant, jussit fieri.

4. & celle qui plaira davantage aux yeux du Roi, sera Reine à la place de Vasthi. Cet avîs plut au Roi, & il leur commanda de faire ce qu'ils lui avoient conseillé.

5. Erat vir Judæus in Susan civitate, vocabulo Mardochæus, filius Jair, filii Semei, filii Cis, de stirpe Jemini,

5. Il y avoit alors dans la ville de Suse un homme Juif nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Semeï, fils de Cis, de la race de Jemini,

6. qui translatus fuerat de Jerusalem eo tempore quo Jechoniam regem Juda Nabuchodonosor rex Babylonis transtulerat.

6. qui avoit été transferé de Jerusalem au temps que Nabuchodonosor roi de Babylone y avoit fait amener Jechonias roi de Juda.

7. Qui fuit nutritius filiæ fratris sui Edissæ, quæ altero nomine vocabatur Esther; & utrumque parentem amiserat: pulchra nimis, & decora facie. Mortuisque patre ejus ac matre, Mardochæus sibi eam adoptavit in filiam.

7. Il avoit élevé auprès de lui la fille de son frere //, nommée Edisse, qui s'appelloit autrement Esther. Elle avoit perdu son pere & sa mere. Elle étoit parfaitement belle; & elle avoit tout-à-fait bonne-grace. Son pere & sa mere étant morts, Mardochée l'avoit adoptée pour sa fille.

8. Cúmque percrebruisset regis impe-

8. Cette ordonnance du Roi ayant donc été publiée

℣. 7. *expl.* imò, patrui sui. *Menoch. Hebr. Sept.*

par-tout, lorsqu'on amenoit à Suse plusieurs filles très-belles, & qu'on les mettoit entre les mains de l'eunuque Egée, on lui amena aussi Esther entre les autres, afin qu'elle fût gardée avec les femmes *destinées pour le Roi.*

rium, & juxta mandatum illius multæ pulchræ virgines adducerentur Susan, & Egeo traderentur eunucho, Esther quoque inter ceteras puellas ei tradita est, ut servaretur in numero feminarum.

9. Esther lui ✓ plut, & trouva grace devant lui. C'est pourquoi il commanda à un eunuque ✓ de se hâter de lui préparer tous ses ornemens, & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir *selon son rang*, avec sept filles parfaitement belles de la maison du Roi pour la servir, & d'avoir grand soin de tout ce qui pouvoit contribuer à la parer & à l'embellir, elle & ses filles.

9. Quæ placuit ei, & invenit gratiam in conspectu illius. Et præcepit eunucho, ut acceleraret mundum muliebrem, & traderet ei partes suas, & septem puellas speciosissimas de domo regis, & tam ipsam quàm pedissequas ejus ornaret atque excoleret.

10. Esther ne voulut point lui dire de quel pays & de quelle nation elle étoit, parceque Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela très-secret.

10. Quæ noluit indicare ei populum & patriam suam: Mardochæus enim præceperat ei, ut de hac re omnino reticeret;

11. Il se promenoit tous les jours devant le vesti-

11. qui deambulabat quotidie ante ve-

✓. 9. *expl.* à l'eunuque Egée. *Menoch.*
Ibid. *expl.* à un autre eunuque. *Sa. Menoch.*

Digitized by Google

Ribulum domûs, in qua electæ virgines servabantur, curam agens salutis Esther, & scire volens quid ei accideret.

bule de la maison où étoient gardées les vierges choisies, se mettant en peine ✝ de l'état d'Esther, & voulant savoir ce qui lui arriveroit.

12. Cùm autem venisset tempus singularum per ordinem puellarum, ut intrarent ad regem, expletis omnibus quæ ad cultum muliebrem pertinebant, mensis duodecimus vertebatur: ita duntaxat, ut sex mensibus oleo ungerentur myrrhino; & aliis sex quibusdam pigmentis & aromatibus uterentur.

12. Lorsque le temps de ces filles étoit venu, elles étoient présentées au Roi en leur rang, après avoir fait tout ce qui étoit nécessaire pour se parer & se rendre plus agreables pendant l'espace de douze mois, se servant pour cela pendant les six *premiers* mois d'une onction d'huile de myrrhe, & pendant les six autres de parfums & d'aromates.

13. Ingredientésque ad regem, quidquid postulassent ad ornatum pertinens, accipiebant, & ut eis placuerat, compositæ de triclinio feminarum ad regis cubiculum transibant.

13. Lorsqu'elles alloient trouver le Roi, on leur donnoit tout ce qu'elles demandoient pour se parer, & elles passoient de la chambre des femmes à celle du Roi avec tous les ornemens qu'elles avoient desirés.

14. Et quæ intraverat vesperè, egrediebatur manè, atque inde in secundas ædes deducebatur, quæ sub

14. Celle qui y étoit entrée au soir en sortoit le matin, & elle étoit conduite de là dans un autre apparte-

✝. 11. *lettr.* curam agens salutis. *Hebr.* pacis, *pro* valetudinis. *hebraïsm.* Vatab.

Digitized by Google

ment où demeuroient les concubines du Roi, dont Susagazi eunuque avoit soin : & elle ne pouvoit plus de nouveau se présenter devant le Roi, à-moins que lui-même ne le voulût, & qu'il ne l'eût commandé expressément en la nommant par son nom.

manu Susagazi eunuchi erant, qui concubinis regis præsidebat: nec habebat potestatem ad regem ultrà redeundi, nisi voluisset rex, & eam venire jussisset ex nomine.

15. Après donc qu'il se fut passé du temps, le jour vint auquel Esther fille d'Abihaïl frere de Mardochée, & que Mardochée avoit adoptée pour sa fille, devoit être présentée au Roi en son rang. Elle ne demanda rien pour se parer; mais Egée eunuque, qui avoit le soin de ces filles, lui donna pour cela tout ce qu'il voulut. Car elle étoit parfaitement bien-faite, & son incroyable beauté la rendoit aimable & agreable à tous ceux qui la voyoient.

15. Evoluto autem tempore per ordinem, instabat dies quo Esther filia Abihail fratris Mardochæi, quam sibi adoptaverat in filiam, deberet intrare ad regem. Quæ non quæsivit muliebrem cultum, sed quæcunque voluit Egeus eunuchus custos virginum, hæc ei ad ornatum dedit. Erat enim formosa valdè, & incredibili pulchritudine, omnium oculis gratiosa & amabilis videbatur.

16. Elle fut donc menée à la chambre du roi Assuerus, au dixiéme mois appellé Tebeth //, la septiéme année de son regne.

16. Ducta est itaque ad cubiculum regis Assueri mense decimo, qui vocatur Tebeth, septimo anno regni ejus.

17. Le Roi l'aima plus que

17. Et admiravit

// 16. expl. Decembre.

Digitized by Google

eam rex plus quàm omnes mulieres, habuitque gratiam & misericordiam coram eo super omnes mulieres, & posuit diadema regni in capite ejus, fecitque eam regnare in loco Vasthi.

18. Et jussit convivium præparari permagnificum cunctis principibus, & servis suis, pro conjunctione & nuptiis Esther. Et dedit requiem universis provinciis ac dona largitus est juxta magnificentiam principalem.

19. Cúmque secundò quærerentur virgines & congregarentur, Mardochæus manebat ad januam regis:

20. necdum prodiderat Esther patriam, ac populum suum juxta mandatum ejus. Quidquid enim ille præcipiebat, observabat Esther: & ita cuncta faciebat, ut eo

toutes ses autres femmes, & elle s'acquit dans son cœur & dans son esprit une consideration // plus grande que toutes les autres. Il lui mit sur la tête le diadême royal, & il la fit Reine à la place de Vasthi.

18. Et le Roi commanda qu'on fist un festin à tous les Grands de sa Cour & à tous ses serviteurs, pour le mariage & les noces d'Esther. Il soulagea // les peuples de toutes ses provinces, & il fit des dons dignes de la magnificence d'un si grand Prince.

19. Et tant qu'on chercha des filles pour le second *mariage du Roi*, & qu'on les assembloit en un même lieu, Mardochée demeura toûjours à la porte du Roi.

20. Esther n'avoit point encore découvert ni son pays ni son peuple, selon l'ordre que Mardochée lui en avoit donné. Car Esther observoit tout ce qu'il lui ordonnoit, & faisoit encore

℣. 17. *lettr.* habuit gratiam & misericordiam coram eo, *pro* conciliavit sibi favorem & gratiam illius. *hebraïsm.* Vatabl.

℣. 18. *lettr.* dedit requiem, *id est*, tributa minuit, relaxavit. *Vatabl. Estius.*

Digitized by Google

toutes choses en ce temps-là *par son avis*, de même que lorsqu'il la nourrissoit auprès de lui étant encore toute petite.

tempore solita erat; quo eam parvulam nutriebat.

21. Lors donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roi, Bagathan & Tharès, deux de ses eunuques qui commandoient à la premiere entrée du palais, ayant conçû quelque mécontentement contre le Roi, entreprirent d'attenter sur sa personne & de le tuer.

21. Eo igitur tempore quo Mardochæus ad regis januam morabatur, irati sunt Bagathan & Thares duo eunuchi regis, qui janitores erant, & in primo palatii limine præsidebant: voluerunt que insurgere in regem, & occidere eum.

22. Mais Mardochée ayant découvert leur dessein, en avertit aussi-tôt la reine Esther. La Reine en avertit le Roi au nom de Mardochée, dont elle avoit reçû l'avis.

22. Quod Mardochæum non latuit, statimque nuntiavit reginæ Esther; & illa regi, ex nomine Mardochæi, qui ad se rem detulerat.

23. On en fit aussi-tôt les recherches, & l'avis ayant été trouvé veritable, l'un & l'autre fut pendu: & tout ceci fut écrit dans les histoires, & marqué dans les annales par ordre du Roi ℣.

23. Quæsitum est, & inventum: & appensus est uterque eorum in patibulo. Mandatumque est historiis, & annalibus traditum coram rege.

℣. 23. *lettr.* coram rege, *autr.* en présence du Roi.

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE II.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *CEs choses s'étant passées de la sorte, lorsque la colere du roi Assuerus fut adoucie, il se ressouvint de Vasthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit souffert.*

Ce qu'on avoit ordonné contre la reine Vasthi ayant été un effet du vin, & d'un transport passager de la colere du Roi, lorsqu'il revint de l'emportement auquel il s'étoit abandonné, il commença à reconnoître la legereté avec laquelle il avoit ainsi repudié une Princesse si accomplie. Il compara la petitesse de la faute qu'elle avoit faite, avec la rigueur excessive de cet édit qu'il avoit prononcé contr'elle, & il en fut touché de douleur. Mais comme on a vû que l'édit publié contre Vasthi étoit conçû en des termes, & expedié d'une maniere qui le rendoit absolument irrevocable, les officiers d'Assuerus ne songerent qu'à lui ôter promtement cette pensée qui lui

Digitized by Google

revenoit sur le sujet de Vasthi, & à substituer pour cela le plûtôt qu'il se pourroit une autre Reine en sa place, afin que l'amour de cette seconde effaçât de son esprit toute l'idée qu'il avoit de la premiere. Telles étoient les pensées humaines & politiques des courtisans de ce Prince; & tels furent les moyens dont la divine providence se servit pour faire élever sur le trône la niece du celebre Mardochée, la très-vertueuse Esther. Car il est bon de nous souvenir toûjours du dessein de Dieu dans tous ces évenemens profanes; puisque les saints Ecrivains ne se seroient point arrêtés à marquer tant de circonstances purement humaines, si elles n'avoient rapport à l'execution de la volonté de Dieu, qui laisse souvent agir les hommes du siecle & les Grands du monde selon les divers mouvemens que leur inspire leur passion, & qui cependant sait tirer par sa sagesse infinie, de cette conduite toute déreglée qu'elle est, de grands biens pour le salut de ses serviteurs.

℣. 5. 6. *Il y avoit alors dans la ville de Suse un homme Juif nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Semeï, fils de Cis, de la race de Jemini, qui avoit été transferé de Jerusalem au temps que Nabuchodonosor roi de Babylone y avoit fait amener Jechonias roi de Juda.*

Menoch. in hunc locum. Les noms de *Jaïr*, de *Semeï*, & de *Cis* étoient fort communs dans la tribu de Benjamin, comme il paroît par plusieurs personnes, qui avoient vêcu du temps de Saül & de David, dont les noms marqués dans les livres canoniques où est décrite l'histoire des Rois, sont

Digitized by Google

semblables à ceux-ci. Il se peut bien faire aussi que Mardochée fût descendu de la race de Saül dont le pere se nommoit *Cis*, & qu'il en fût descendu par Jonathas & Miphiboseth. La plûpart des Interpretes, & Joseph même, entendent de la tribu de Benjamin, ce qui est dit en ce lieu de *la race de Jemini*. C'est-à-dire, que Mardochée étoit de cette tribu, qui avoit aussi été celle de Saül.

Josephus antiq. lib. 11. cap. 6. Menoch. in hunc locum.

Quant à ce que l'Ecriture ajoute : *Qu'il avoit été transferé de Jerusalem au temps que Nabuchodonosor en avoit fait emmener Jechonias* ; ç'a été une difficulté qui a paru très-difficile à expliquer à tous ceux qui ont rapporté cette histoire au regne d'un autre Prince, que de Darius fils d'Hystaspès. Car ils ont été obligés d'entendre par là, que *Mardochée fut transferé à Babylone*, non en sa propre personne, mais en celle de quelqu'un de ses ancêtres, ou que s'il fut transferé lui-même, il a vêcu près de deux cens ans. Mais c'est ce qui ne convient en aucune sorte, ni à la durée de la vie des hommes de ce temps-là, ni à l'âge même de sa niece Esther, qui étoit certainement une fille encore jeune, selon qu'on le peut juger de l'ordre qui avoit été donné, *d'envoyer dans toutes les provinces choisir les plus belles d'entre les jeunes filles.* C'est donc ce qui nous oblige davantage de nous arrêter au sentiment des Auteurs qui ont cru que ce roi Assuerus dont parle ici l'Ecriture, est le même que Darius fils d'Hystaspès. Et selon ce sentiment, Mardochée ayant été transferé tout petit à Babylone, pouvoit bien avoir alors quatre-vingts ans ou un peu plus.

Tirin. & Cornel. à Lap. in hunc locum.

℣. 9. C'est pourquoi il commanda à un eunuque de se hâter de lui préparer tous ses ornemens, & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir selon son rang.

Le texte sacré porte, *& traderet ei partes suas*; ce que les Auteurs expliquent des viandes que l'on servoit à Esther de chez le Roi, comme autrefois Nabuchodonosor avoit commandé que l'on donnât une certaine quantité de viandes & de vin de sa propre table aux jeunes-hommes choisis, qu'il vouloit qu'on élevât pour être toûjours présens devant lui. On ne peut douter qu'Esther, à l'exemple de ces jeunes-hommes, n'ait eu soin de s'abstenir des viandes jugées impures par la loi de Dieu; aussi-bien avant, que depuis son mariage avec le roi Assuerus: ce qui lui étoit fort aisé dans cette grande abondance de toutes sortes qu'on lui présentoit; puisqu'il ne pouvoit manquer qu'il ne s'en trouvât plusieurs dont l'usage lui étoit permis. Au-moins il est très-certain qu'elle ne goûta jamais de ce qui avoit été offert aux idoles, & qu'elle ne fut pas moins fidelle à Dieu que l'avoit été auparavant Judith cette femme si celebre, qui declara à Holoferne, lorqu'il commandoit qu'on lui servît des viandes de sa table, qu'elle ne pourroit en manger, de peur d'offenser son Dieu. Et cette grande fidelité qu'Esther fit paroître dans ce qu'elle devoit à sa Religion au milieu de cet éclat de la Cour qui l'environnoit, condamne d'une terrible maniere l'indifference avec laquelle on se laisse aller si facilement, sans qu'on se trouve dans de semblables enga-

Daniel. 1.

Esther. 14. 17.

Judith. 12. 1. 2.

gemens où étoit cette Princesse, à violer les devoirs les plus essenciels de la pieté.

℣. 10. *Esther ne voulut point lui dire de quel pays & de quelle nation elle étoit, parceque Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela secret.*

Quand l'Ecriture témoigne qu'Esther *ne voulut point dire* à l'eunuque de quel pays elle étoit, il ne faut pas nous imaginer que cet eunuque lui en ait parlé, & que lorsqu'il le lui demanda, elle ait refusé de le lui dire. Mais le sens de l'Ecriture est, qu'elle eut soin de ne point parler de sa nation; comme on ne le lui demanda point non plus. Et on ne le lui demanda point, parcequ'étant née, comme il le paroît, & ayant été élevée à Suse même, tous la regardoient sans doute comme étant Persanne, & de la ville de Suse. Or le dessein de Mardochée, en lui ordonnant de garder sur cela le secret, avoit été d'empêcher qu'on n'eût moins de consideration pour elle, si l'on connoissoit son origine & sa naissance; ou que les Perses & les Medes n'en conçûssent quelque jalousie contre sa nation. Peut être aussi que ce fut par une inspiration de Dieu qu'il lui donna ce conseil, afin que sa providence si admirable envers les Hebreux parût tout d'un coup d'une maniere plus éclatante en leur faveur, lorsque cette Reine, dont on n'auroit point connu l'origine, procureroit en un instant contre l'attente de tous les Perses, le salut de tout son peuple.

Menoch. in hunc locum.

℣. 11. *Il se promenoit tous les jours devant le vestibule de la maison où étoient gardées les vierges choisies, se mettant en peine de l'état*

d'Esther, & voulant savoir ce qui lui arriveroit.

Comme Mardochée conserva toûjours une grande pieté, au milieu même de la Cour, ainsi qu'il le fit paroître dans la conjoncture qui doit faire le principal sujet de ce livre, il est vraisemblable que cette grande inquietude qu'il témoignoit sur le sujet de sa niece & pour son établissement, n'étoit point en lui l'effet de l'ambition ordinaire de l'esprit humain, qui recherche naturellement les choses grandes & élevées; mais que Dieu le conduisoit en cela par son Esprit, en l'obligeant de contribuer de tout son pouvoir à une affaire, dont les suites devoient être, par un effet de sa misericorde envers son peuple, si avantageuses à tous les Hebreux retenus captifs & répandus dans tous les états du Roi de Perse.

Mais de plus, nous pouvons considerer cette même inquietude de Mardochée à l'égard d'Esther, comme une excellente figure de la vigilance des Pasteurs à l'égard des ames, dont ils doivent travailler à procurer le salut par tous les soins dont ils sont capables. Plus la lumiere de la foi leur fait découvrir de perils, en voyant ces ames toutes environnées de la corruption du siecle, & exposées aux differens pieges de leurs ennemis invisibles; plus ils se sentent engagés à veiller sur elles par les avis salutaires qu'ils leur donnent, & sur-tout par les prieres qu'ils offrent sans cesse à Dieu pour les préserver de tant d'occasions de mort. Comme ils savent que le lion rugissant tourne toûjours autour d'elles pour en devorer quelqu'une, ils opposent

ſent l'inquietude & la vigilance de leur charité à celle de la malice & de la fureur de cet eſprit de tenebres ; & ils *ſe mettent* veritablement en peine, comme Mardochée, de l'état de celles que le Seigneur a confiées à leurs ſoins.

℣. 12. *Lorſque le temps de ces filles étoit venu, elles étoient préſentées au Roi en leur rang, après avoir fait tout ce qui étoit neceſſaire pour contribuer à leur agrément pendant l'eſpace de douze mois, &c.*

Cette longue préparation qu'on exigeoit de ces filles avant qu'elles puſſent être préſentées au Roi, marquoit davantage la majeſté de ce Prince auquel on les deſtinoit. Et peut-être auſſi, ſelon que l'a remarqué un Interprete, qu'on laiſſoit couler tout exprès cet eſpace de temps pour s'aſſûrer davantage de la fidelité de ces mêmes filles qui avoient l'honneur enſuite de devenir les femmes du Roi ; entre leſquelles il en choiſiſſoit quelqu'une, à qui il donnoit la qualité & le rang de Reine ; toutes les autres, quoiqu'il les reconnût pour ſes femmes legitimes, n'ayant que le nom de concubines. Que ſi pour plaire à un Roi mortel, on uſoit de tant de parfums, & on travailloit durant tant de temps à acquerir quelque beauté paſſagere ; combien à plus forte raiſon celles qui ſont deſtinées à devenir les épouſes du Dieu immortel, doivent-elles employer toute leur vie à ſe rendre dignes de plaire à ſes yeux divins par les parfums ſpirituels des vertus chrétiennes, & ſur-tout d'une humble & vraie chaſteté ; Et combien tous les Chrétiens dont les ames & les corps ont été conſacrés à JESUS-CHRIST

Digitized by Google

par le Batême sont-ils obligés non seulement de conserver avec soin la beauté toute spirituelle de la divine ressemblance qu'ils y ont reçûe, mais de faire croître tous les jours en eux par de nouvelles vertus & par une charité plus abondante les traits divins de ce caractere d'enfans de Dieu, qui leur a été empreint dans ces eaux sacrées, afin qu'ils soient dignes d'être enfin admis dans la chambre du Roi celeste, de laquelle sont exclus tous ceux qui osent s'y présenter sans avoir la robe nuptiale dont il est parlé dans l'Evangile? C'est sans doute ce que l'Esprit saint a voulu nous faire principalement envisager dans ces circonstances d'un ornement tout singulier & profane que l'on demandoit à celles qu'Assuerus devoit reconnoître pour ses femmes. Aussi l'Ecriture nous va faire remarquer, qu'Esther qui avoit en ce temps-là des pensées plus saintes & plus relevées que toutes les autres filles que l'on présentoit au Roi, songeoit plutôt à cette beauté interieure qu'exigeoit de ses servantes le Dieu d'Israel qu'elle adoroit, qu'à tous ces autres ornemens exterieurs qu'elle negligea comme indignes d'elle.

℣. 15. 16. *Après donc qu'il se fut passé du temps, le jour vint auquel Esther devoit être présentée au Roi en son rang. Elle ne demanda rien pour se parer.... Car son incroyable beauté la rendoit aimable. Elle fut donc menée à la chambre du Roi au dixiéme mois appellé Tebeth, la septiéme année de son regne.*

Comme Dieu avoit donné à Esther une beauté naturelle qui surpassoit celle de toutes les au-

Digitized by Google

tres, elle negligea tous les artifices dont se servent ordinairement les femmes pour augmenter leur beauté. Un Auteur dit même qu'elle voulut témoigner, en negligeant cette beauté, qu'elle n'avoit point d'ambition pour être la femme du Roi; & que c'étoit malgré elle qu'on la conduisoit où tant d'autres aspiroient avec une si grande ambition. Dieu voulut qu'elle eût le temps necessaire pour se préparer à une si haute dignité, & se fortifier contre les perils dont elle seroit environnée en devenant la Reine de ce grand empire. C'est pourquoi elle demeura plusieurs années dans l'attente de ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner d'elle. Car l'ordre par lequel Assuerus avoit commandé que l'on cherchât dans tout son empire les plus belles filles qui lui devoient être présentées, afin qu'il choisît celle qui lui plairoit davantage, pour lui donner la qualité & le rang de Reine, avoit été expedié dès la troisiéme année de son regne, & cependant la jeune Esther ne *fut menée à sa chambre*, selon que le marque l'Ecriture, *qu'en la septiéme année de ce même regne*, à cause sans doute qu'elle se trouva l'une des dernieres, soit pour l'âge, soit pour le temps de sa reception, entre toutes celles qui furent choisies pour être présentées au Prince.

Mais celle qui fut la derniere devint bientôt la premiere, selon le choix & la volonté de celui qui avoit nommé si long-temps auparavant le dernier de tous les enfans d'Isaï pour être roi d'Israel. Il est aisé de juger quelle a été la vraie disposition de son cœur pen- 1. *Reg.* 16. 11.

dant tout ce temps, & combien elle se sentoit éloignée de l'ambition qui portoit les autres à desirer ardemment la premiere place dans le royaume, si l'on considere le serment par lequel elle prit quelques années après Dieu même à témoin; *Que depuis le temps qu'elle fut conduite au palais du Roi, elle ne s'étoit jamais réjouie que dans le Seigneur le Dieu d'Abraham.* Exemple vraiment étonnant, & peut-être unique au temps de l'ancienne loi; où une fille d'une beauté accomplie, & destinée pour plaire à un des Rois les plus puissans de son siecle, songe cependant uniquement à plaire au Dieu d'Abraham, qui étoit le Dieu de ses peres, & n'envisage dans tout ce qui lui arrive, que l'accomplissement de sa divine volonté. C'est ce qui merite d'être pesé par une humble attention de cœur plutôt que d'être éclairci par un plus grand nombre de paroles.

Esther 14. 18.

On fait deux difficultés considerables, sur ce qu'Esther consentit à être conduite avec tant d'autres filles dans la chambre d'Assuerus; & l'on demande d'abord si elle le put legitimement avant la celebration du mariage; & en second lieu, si étant Juive de nation, elle ne blessoit point la loi de Dieu en s'alliant avec un Prince étranger. A quoi l'on répond, que puisqu'il étoit permis alors aux Israelites d'épouser plusieurs femmes, comme il paroît par l'exemple de David même le plus saint roi d'Israel, on ne pouvoit point blâmer Esther d'avoir consenti à aller trouver Assuerus, quoiqu'elle sçût que plusieurs autres l'alloient voir comme elle. Secondement, le mariage solen-

Digitized by Google

nel & public regardoit celle qui étoit choisie pour recevoir la couronne comme la Reine; & toutes les autres, sans ce mariage solennel, ne laissoient pas d'être reconnues par le mutuel consentement des parties pour les femmes legitimes du Roi, quoiqu'en un degré inferieur à la Reine. Enfin Esther ne pecha point en épousant un Prince étranger; parceque, quoique Dieu eût défendu à son peuple ces sortes d'alliances, qui pouvoient facilement l'engager dans l'idolatrie, il avoit droit étant le legislateur suprême, de dispenser de la loi qui il lui plaisoit, pour des raisons importantes; comme il arriva effectivement en cette rencontre, où le doigt de Dieu parut trop visiblement dans le mariage d'Esther avec Assuerus, pour en douter en aucune sorte; sa divine providence se préparant dans cette Princesse, qu'il coduisoit par Mardochée, comme Mardochée étoit conduit interieurement par son Esprit, un instrument de misericorde en faveur de tout son peuple.

Menoch. in hunc locum. Tirin. in Exod. 34.

℣. 19. *Et tant qu'on chercha des filles pour le second mariage d'Assuerus, & qu'on les assembloit; Mardochée demeura toûjours à la porte du Roi.*

Quelques-uns ont entendu ce qui est dit en ce lieu, comme si depuis cette recherche generale qu'on avoit faite de jeunes filles pour les présenter à Assuerus après la disgrace de Vasthi, ce Prince en eût ordonné une nouvelle. Mais les plus habiles l'expliquent d'une autre maniere qui paroît plus vraisemblable; & ils disent que cette recherche dont il est parlé ici,

Vatabl. Menoch. in hunc locum.

Digitized by Google

est appellée *la seconde* par rapport à une premiere qu'on avoit faite avant le mariage de Vasthi ; & que l'Ecriture la marque ici de nouveau pour donner lieu de juger, comment la conspiration des deux Eunuques contre le roi Assuerus qu'elle va décrire, put être découverte par Mardochée ; car ce fut là la premiere cause de la haine si furieuse qu'Aman conçût contre lui, étant uni très-étroitement à ces deux Eunuques ; & de tout ce grand évenement qui regarde la délivrance des Juifs, & qui fait le principal sujet de ce livre.

Esther 2. 6. Tirin. in hunc loc.

℣. 20. *Esther observoit tout ce que Mardochée lui ordonnoit, & faisoit encore toutes choses en ce temps-là par son avis, de même que lorsqu'il la nourrissoit auprès de lui étant encore toute petite.*

L'Ecriture ne pouvoit nous faire mieux concevoir l'humble disposition avec laquelle Esther entra dans cette haute dignité, qui l'établissoit la reine des Perses & des Medes, c'est-à-dire, l'une des plus grandes Princesses du monde, qu'en nous marquant l'obeïssance qu'elle continua de rendre comme auparavant à son oncle Mardochée. Elle étoit alors veritablement *petite* à ses yeux, comme l'a été depuis la sainte Vierge, laquelle dans le temps même qu'elle reçût la dignité incomparable de mere de Dieu qui la rendoit la reine des Anges, ne se regarda que comme la servante du Seigneur : *Ecce ancilla Domini.* Esther ne pensant qu'à plaire à Dieu, *en qui seul elle mit sa joie*, selon qu'elle l'assûra depuis se voyant très-exposée dans un poste si relevé ; & sen-

Digitized by Google

tant plus que jamais le besoin très-grand qu'elle avoit des conseils d'un homme éclairé & consommé en pieté & en sagesse tel qu'étoit son oncle, se tint très-heureuse de pouvoir encore suivre ses avis ; très-éloignée de cet orgueil ordinaire aux Grands, qui dédaignent de se soumettre à la lumiere des petits, & qui regardent leur élevation comme inaccessible aux avis des sages. Qui d'entre les peuples fidelles osera après l'exemple de l'humilité si prodigieuse d'une princesse Israelite, se mettre au-dessus des conseils des vrais sages de l'Eglise, & prétendre se tenir lieu à lui-même de conseil, quoique JESUS-CHRIST ait prononcé cet oracle, Que nul n'entrera dans le royaume des cieux, s'il n'est petit & obeïssant comme un enfant : *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cælorum.*

℣. 21. *Au temps donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roi, Bagathan & Tharès deux de ses Eunuques qui commandoient à la premiere entrée du palais, ayant reçû quelque mécontentement, entreprirent de s'élever contre le Roi, & de le tuer.*

Ce temps dont parle ici l'Ecriture, n'est pas précisément celui auquel on avoit cherché dans tous les états du roi de Perse de jeunes filles pour lui être présentées ; mais celui qui le suivit lorsque cette recherche étant achevée, & le mariage de la reine Esther consommé, Mardochée continuoit de demeurer comme auparavant à la porte du Roi ; soit qu'il y fût engagé par quelque charge ; soit qu'étant très- *Menoch. in hunc locum.* *Esther 11. 3.*

consideré à la Cour, il se tînt toûjours préparé à recevoir les ordres du Prince; ou peut-être aussi parcequ'il ne vouloit point s'éloigner de la reine Esther, à qui il servoit de conseil en toutes choses.

Ces deux Eunuques qui conspirerent contre la personne du Roi, étoient, selon les Septante, le Capitaines de ses gardes. Et le sujet de leur mécontentement étoit, selon les mêmes Septante, la jalousie qu'ils avoient conçûe contre l'élevation de Mardochée, qui étoit dès-lors, comme il paroît par un autre endroit de ce livre, entre les premiers de la Cour du Roi. Ainsi la liaison particuliere qu'ils avoient avec Aman, dont on parlera bien-tôt, qui étoit un homme d'une ambition extraordinaire, & leur propre orgueil leur faisant souffrir avec une extrême peine de voir Mardochée si fort élevé, ils resolurent d'attenter sur la personne du Roi même; afin, peut-être, comme dit un Interprete, de faire tomber la couronne sur Aman. Tel fut le détestable dessein de ces officiers, dont la volonté, toute criminelle qu'elle étoit, devint dans la suite par la misericorde du Seigneur une occasion de salut pour tout Israel.

Ibid. ut suprà.

Ib. 12. 6.

Tirin. in hunc loc.

Mardochée, qui demeuroit, comme on l'a vû, à la porte du Roi, découvrit cette conspiration; & il en fut averti, selon Joseph, par le serviteur d'un de ces Eunuques nommé *Barnabas*, qui étoit Juif. Il en donna aussi-tôt avis à la Reine, qui le fit savoir au Roi. Et ainsi ces deux conjurés furent pris, interro-

Joseph. antiq. l. 11. c. 6.

Digitized by Google

gés, convaincus, & punis selon les loix. Mais il est marqué dans l'Ecriture, que ce service que Mardochée rendit au Roi, qui le fit même écrire devant lui dans les annales de son regne, irrita beaucoup Aman contre tous les Juifs. Et nous allons voir quelles furent les étranges suites de cette colere qu'il conçût contre Mardochée, & contre toute sa nation. Esther 12. 6.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

1. APrès cela le roi Assuerus éleva Aman fils d'Amadath qui étoit de la race d'Agag; & // le trône sur lequel il le fit asseoir étoit au-dessus de tous les princes qu'il avoit près de sa personne.

1. POst hæc exAssuerus exaltavit Aman filium Amadathi, qui erat de stirpe Agag: & posuit solium ejus super omnes principes, quos habebat.

2. Et tous les serviteurs du Roi qui étoient à la porte du palais flechissoient les genous devant Aman & l'adoroient, parceque l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne flechissoit point les genous devant lui, & ne l'adoroit point;

2. Cunctique servi regis, qui in foribus palatii versabantur, flectebant genua, & adorabant Aman: sic enim præceperat eis imperator: solus Mardochæus non flectebat genu, neque adorabat eum.

3. & les serviteurs du Roi qui commandoient à la porte du palais, lui dirent: Pourquoi n'obeïssez-vous point au commandement du Roi comme tous les autres?

3. Cui dixerunt pueri regis, qui ad fores palatii præsidebant: Cur præter cæteros non observas mandatum regis?

℣. 1. *expl.* Voyez les notes sur le 28. verset du 15. chapitre du 4. livre des Rois.

Digitized by Google

4. Cùmque hoc crebriùs dicerent, & ille nollet audire, nunciaverunt Aman, scire cupientes utrùm perseveraret in sententia: dixerat enim eis se esse Judæum.

4. Et après lui avoir dit cela fort souvent, voyant qu'il ne vouloit point les écouter, ils en avertirent Aman, voulant savoir s'il demeureroit toûjours dans cette resolution, parcequ'il leur avoit dit qu'il étoit Juif.

5. Quod cùm audisset Aman, & experimento probasset quòd Mardochæus non flecteret sibi genu, nec se adoraret, iratus est valdè,

5. Aman ayant reçû cet avis, & ayant reconnu par experience que Mardochée ne flechissoit point les genous devant lui, & ne l'adoroit point, entra dans une grande colere:

6. & pro nihilo dixit in unum Mardochæum mittere manus suas: audierat enim quòd esset gentis Judææ, magisque voluit omnem Judæorum, qui erant in regno Assueri, perdere nationem.

6. mais il compta pour rien de se venger seulement de Mardochée. Et ayant sçu qu'il étoit Juif, il aima mieux entreprendre de perdre toute la nation des Juifs qui étoient dans le royaume d'Assuerus.

7. Mense primo (cujus vocabulum est Nisan) anno duodecimo regni Assueri, missa est sors in urnam, quæ Hebraicè dicitur Phur, coram Aman, quo die & quo

7. La douziéme année du regne d'Assuerus, au premier mois appellé Nisan //, le sort qui s'appelle en Hebreu Phur //, fut jetté dans l'urne devant Aman, pour savoir en quel mois & en

℣. 7. *ex.* Il répond en partie au mois de Février, & en partie au mois de Mars. *Vatab.*

Ibid. *expl.* Phur vox Persica. Latinè, sors. *Vatabl.*

quel jour on devoit faire tuer toute la nation Juive, & le sort tomba sur le douziéme mois appellé Adar.

mense gens Judæorum deberet interfici: & exivit mensis duodecimus, qui vocatur Adar.

8. Alors Aman dit au roi Assuerus : Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de votre royaume, gens qui sont séparés les uns des autres, qui ont des loix & des ceremonies toutes nouvelles, & qui de plus méprisent les ordonnances du Roi. Et vous savez fort bien qu'il est de l'interêt de votre royaume de ne souffrir pas que la licence le rende encore plus insolent.

8. Dixitque Aman regi Assuero : Est populus per omnes provincias regni tui dispersus, & à se mutuò separatus, novis utens legibus & cæremoniis, insuper & regis scita contemnens. Et optimè nosti quòd non expediat regno tuo ut insolescat per licentiam.

9. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il perisse, & je payerai aux tresoriers de votre épargne dix mille talens.

9. Si tibi placet, decerne ut pereat, & decem millia talentorum appendam arcariis gazæ tuæ.

10. Alors le Roi tira de son doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de se servir ✓, & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des Juifs,

10. Tulit ergo rex annulum, quo utebatur, de manu sua, & dedit eum Aman filio Amadathi de progenie Agag, hosti Judæorum,

11. & lui dit : Gardez pour vous l'argent que vous m'offrez; & pour ce

11. dixitque ad eum: Argentum, quod tu polliceris, tuum sit,

✓ 10. *expl.* pour sceller ses lettres.

Digitized by Google

de populo age quod tibi placet.

qui est de ce peuple, faites-en ce que vous voudrez.

12. Vocatique sunt scribæ regis mense primo Nisan, tertiadecimâ die ejusdem mensis : & scriptum est, ut jusserat Aman, ad omnes satrapas regis, & judices provinciarum, diversarumque gentium, ut quæque gens legere poterat, & audire pro varietate linguarum, ex nomine regis Assueri : & litteræ signatæ ipsius annulo,

12. Au premier mois *appellé* Nisan, le treiziéme jour du même mois, on fit venir les Secretaires du Roi; & l'on écrivit au nom du roi Assuerus, en la maniere qu'Aman l'avoit commandé, à tous les Satrapes du Roi, aux Juges des provinces & des diverses nations, en autant de langues differentes qu'il étoit necessaire pour pouvoir être lues & entendues de chaque peuple; & les lettres furent scellées de l'anneau du Roi,

13. missæ sunt per cursores regis ad universas provincias, ut occiderent atque delerent omnes Judæos, à puero usque ad senem, parvulos & mulieres, uno die, hoc est, tertiodecimo mensis duodecimi, qui vocatur Adar, & bona eorum diriperent.

13. & envoyées par les courriers du Roi dans toutes les provinces, afin qu'on tuât & qu'on exterminât tous les Juifs, depuis les plus jeunes, jusqu'aux plus vieux, jusqu'aux femmes & aux petits-enfans, en un même jour, c'est-à-dire, le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar, & qu'on pillât tous leurs biens.

14. Summa autem epistolarum hæc fuit,

14. C'est ce que contenoient ces lettres du Roi,

Digitized by Google

afin que toutes les provinces fussent son intention, & qu'elles se tinssent prêtes pour ce même jour.

ut omnes provinciæ scirent, & pararent se ad prædictam diem.

15. Les courriers envoyés par le Roi alloient en grande hâte de tous côtés pour executer ses ordres. Aussi-tôt cet édit fut affiché dans Suse dans le même-temps que le Roi & Aman faisoient festin, & que tous les Juifs qui étoient dans la ville fondoient en larmes.

15. Festinabant cursores, qui missi erant, regis imperium explere. Statimque in Susan pependit edictum, rege & Aman celebrante convivium, & cunctis Judæis, qui in urbe erant, flentibus.

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE III.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *APrès cela le roi Assuerus éleva Aman fils d'Amadath qui étoit de la race d'Agag; & le trône sur lequel il le fit asseoir étoit au-dessus de tous les Princes qu'il avoit près de sa personne.*

Nous avons vû dans le premier livre des Rois qu'Agag étoit ce roi des Amalecites, que Saül roi d'Israel prit dans le combat, & qu'il épargna contre l'ordre du Seigneur, ce qui fut une des principales causes de sa reprobation. Aman étant donc descendu de la race de ce Roi qui fut mis en pieces par Samuel, & dont tout le peuple fut si maltraité par les Hebreux, pouvoit bien dès-lors, selon la remarque d'un savant homme, avoir dans le cœur une haine generale contre toute la nation des Juifs. Et cette haine s'augmenta encore, non seulement par le service que Mardochée rendit au roi Assuerus, en lui découvrant cette conspiration des deux Eunuques dont on a parlé dans le chapitre précedent;

1. *Reg.* 15. 8. *Estius. Tirin. in hunc loc.*

Digitized by Google

mais aussi par la fermeté avec laquelle le même Mardochée refusa toûjours de flechir le genou devant cet homme superbe, ainsi que nous l'allons voir.

Mais comment peut-on entendre qu'Aman étoit de la race d'Agag roi d'Amalec, selon qu'il est dit ici, puisque dans la suite de ce même livre il est marqué expressément, qu'il étoit *Macedonien de cœur & de race?* L'on répond à cette difficulté en plusieurs manieres. Mais ce qui paroît de plus vraisemblable, est qu'Aman étoit descendu d'Agag du côté de son pere ou de sa mere, & étoit Macedonien de l'autre côté. Et il peut être arrivé fort aisément, que les restes des Amalecites, après cette deffaite generale & ce grand carnage qui en fut fait sous le regne de Saül, s'étant enfuis & dispersés de toutes parts dans les provinces, ceux qui étoient les ancêtres d'Aman soient venu s'établir dans la Macedoine; comme l'on voit dans les Actes des Apôtres, qu'il se trouva dans Jerusalem au temps de la Pentecôte & de la descente du Saint-Esprit, *des Juifs de toutes les nations qui sont sous le ciel.*

Esther 16. 10.

Estius in hunc locum.

Act. 2.

Nous ne voyons point de raison particuliere qui ait porté Assuerus à élever ce méchant homme au-dessus de tous les Princes de sa Cour. Mais comme il étoit extrêmement ambitieux, son ambition même lui put fournir des moyens pour s'acquerir un si grand credit. Et l'on peut dire d'ailleurs, qu'il étoit dans l'ordre de la divine providence, que cet homme si superbe fût élevé au-dessus de tous les autres; afin que l'exemple de sa chûte si effroyable fist une plus

forte

Digitized by Google

forte impression sur tous les esprits, & qu'on fût plus convaincu que jamais de cet oracle du Saint-Esprit prononcé si long-temps auparavant par la bouche d'un grand Prince : Que l'orgueil de l'homme précede sa chûte, & qu'il s'éleve avant que d'être brisé. *Contritionem præcedit superbia; & ante ruinam exaltatur spiritus.* Prov. 16. 18.

V. 2. *Et tous les serviteurs du Roi qui étoient à la porte du palais, fléchissoient les genoux devant Aman, & l'adoroient; parceque l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne fléchissoit point le genou devant lui, & qui ne l'adoroit point.*

L'adoration étoit commune en orient à l'égard des Rois. Elle consistoit à se prosterner devant eux, & à leur marquer par cette posture le profond respect qu'on avoit pour leurs personnes sacrées, qu'on regardoit comme des images de la puissance de Dieu. Elle se pratiquoit même quelquefois parmi les Hebreux, David ayant adoré de cette sorte le roi Saül; & les anciens Patriarches ayant aussi adoré Joseph leur frere, lorsqu'ils le virent établi dans le second rang après Pharaon roi d'Egypte. Genes. 42. 6. Il n'étoit donc pas défendu aux Juifs d'honorer les Rois en cette maniere qui étoit reçûe dans l'orient, & qui ne blessoit en aucune sorte le culte de latrie, uniquement dû à Dieu. Ainsi l'on peut demander quelle a été la veritable raison pour laquelle Mardochée refusa avec tant de fermeté de pratiquer à l'égard d'Aman ce que l'Empereur des Perses avoit commandé à ses officiers, voulant qu'il fût honoré par ses sujets comme sa propre person-

ne. Quelques-uns disent qu'il le refusa, parcequ'Aman avoit une petite idole pendue à son coû, & qu'il craignoit qu'on ne crût qu'il adoroit cette idole en flechissant le genou comme les autres devant lui; & ils ajoûtent, que quand Aman n'auroit pas eu cette idole pendue à son coû, il faisoit paroître par son orgueil qu'il vouloit lui-même être adoré comme un Dieu. Mais, comme l'a fort bien remarqué un savant Auteur, Mardochée eût dû pour cette même raison refuser aussi d'adorer le Roi comme tous les Perses, puisqu'il avoit tout sujet de craindre la même chose à son égard. Et dans le fond il n'est nullement vraisemblable que les Perses ayent rendu des adorations à Aman comme à un Dieu. Car le Roi ayant ordonné depuis à tous ses sujets de rendre un semblable honneur à Mardochée, il auroit été contre son devoir de souffrir qu'on le lui rendît, s'il avoit été la marque d'un culte divin.

Il paroît donc que la réponse la plus solide qu'on puisse faire à cette difficulté, est que Mardochée ne voulut point adorer Aman ni se lever même devant lui quand il passoit, parcequ'il étoit Amalecite d'origine; & que Dieu avoit commandé expressément aux Israelites, de se souvenir toujours & de n'oublier jamais que cette nation étoit l'ennemie de son peuple, & qu'ils devoient effacer son nom de dessous le ciel. Et c'est ce qu'il semble que l'Ecriture veut nous faire entendre, lorsqu'elle dit dans la suite de ce chapitre: *Que Mardochée avoit declaré à ceux qui le pressoient d'adorer Aman, qu'il étoit Juif.* C'est, selon ce sens,

Deuter. 25. 19.

Digitized by Google

qui paroît très-naturel à un savant Interprete, qu'on peut expliquer ces autres paroles de la priere de Mardochée : *Qu'il avoit eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, & d'adorer quelqu'un hors celui qu'il adoroit comme son Dieu*; c'est-à-dire, que Mardochée en flechissant le genou devant Aman, qui étoit Amalecite, & de la race du roi d'Amalec, auroit cru blesser l'honneur & l'adoration qu'il devoit à Dieu, puisqu'il auroit violé le précepte par lequel Dieu lui avoit commandé en la personne de ses peres, de *se souvenir toûjours, & de n'oublier jamais* qu'Amalec étoit l'ennemi du peuple de Dieu, selon cette parole si celebre que le prophete Samuel dit autrefois à Saül sur le sujet même de ce roi des Amalecites qu'il avoit voulu épargner contre l'ordre du Seigneur : Que c'est commettre une espece d'idolatrie, de n'obeïr pas à Dieu. *Quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere.* 1. Reg. 15. 22.

℣. 3. *Et les serviteurs du Roi qui commandoient à la porte du palais, lui dirent : Pourquoi n'obeïssez-vous point au commandement du Roi, comme le font tous les autres ?*

La fermeté de Mardochée à refuser cette adoration que tous les autres rendoient à Aman par l'ordre même du Roi, n'étant point en lui un effet *d'orgueil & de mépris*, ainsi qu'il le protesta depuis en la présence de Dieu; mais un effet de son humble pieté envers le Seigneur, paroît veritablement digne de l'admiration de tous les Chrétiens. Car il ne pouvoit sans doute ne pas voir que l'indignation de ce ministre, qu'il nommoit lui-même *très-* Esther 13. 12. 13.

superbe, & qui étoit tout-puissant auprès du Roi, étoit capable de le perdre absolument avec tout son peuple. Et il semble qu'il auroit pu aisément se persuader que cette soumission qu'il rendroit à un officier que le Roi avoit commandé qu'on honorât comme lui-même, ne pouvoit en aucune sorte blesser sa conscience; puisque le précepte du Seigneur qui commandoit à son peuple *d'effacer le nom d'Amalec, de dessous le ciel*, sembloit regarder principalement le temps auquel ce peuple subsistoit en corps, & non un simple particulier qui étoit en Perse; & que d'ailleurs cette soumission que l'on exigoit de lui à l'égard d'Aman, n'étoit regardée que comme celle qu'il rendroit au Roi, sans qu'il crût blesser en cela sa conscience. Mais enfin il obeït simplement à l'ordre que Dieu lui avoit donné par la bouche de Moïse, sans raisonner, comme fit Saül à l'égard d'Agag roi d'Amalec, duquel Aman étoit descendu, & que l'Ecriture semble nommer exprès en ce lieu pour cette raison. Il ne songe qu'à s'acquitter de son devoir; & ne craint point d'exposer & sa propre vie & celle de tout son peuple, remettant toutes les suites de son humble obeïssance entre les mains de son Dieu. Une foi si grande ne pouvoit sans doute être abandonnée de Dieu. Et nous verrons dans la suite, que s'il permit que la fureur de ce ministre ambitieux conduisit & Mardochée & tout son peuple jusques sur le bord du précipice; ce ne fut qu'afin de faire éclater davantage la foi de son serviteur, & de renverser d'une maniere plus sensible l'orgueil de son ennemi.

Digitized by Google

℣. 7. *La douziéme année du regne d'Assuerus, au premier mois appellé Nisan, le sort appellé phur en Hebreu, fut jetté en présence d'Aman dans l'urne, pour savoir en quel mois & en quel jour on devoit faire tuer toute la nation Juive.*

C'étoit la coutume des Perses & des nations voisines, de jetter le sort d'une certaine maniere, & de rechercher par ce moyen quels seroient les jours malheureux ou les jours heureux pour l'execution de leurs desseins. Aman en usa ainsi dans cette rencontre, où ayant formé la détestable resolution de massacrer tous les Juifs avec Mardochée en un même jour dans tous les Etats du roi de Perse, il vouloit connoître selon les idées superstitieuses du pays, en quel mois & en quel jour il avoit lieu d'esperer qu'il pourroit plus sûrement executer ce dessein barbare. Le démon trompoit ainsi ces aveugles en leur promettant un avenir qui n'étoit pas en sa disposition. Et Dieu fit connoître dans la suite, dit un Interprete, par un exemple éclatant, combien toutes ces mesures supestitieuses que le démon faisoit prendre à ceux qu'il vouloit tromper, étoient vaines & indignes d'hommes raisonnables.

℣. 8. 9. *Et Aman dit au roi Assuerus : Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de votre royaume, & divisé d'avec lui-même .... Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il perisse, & je payerai aux tresoriers de votre épargne dix mille talens.*

Il falloit que ce ministre s'élevât bien inso-

Digitized by Google

lemment de son credit ; puisqu'avant que d'avoir parlé au Roi du projet qu'il avoit formé, il jetta le sort pour connoître le temps favorable de l'executer. Quelques Interpretes ont neanmoins prétendu qu'il y auroit eu de l'extravagance à jetter ainsi le sort, avant que d'être assûré de la chose même pour laquelle on le jettoit ; & qu'ainsi il faut entendre qu'Aman parla à Assuerus de faire tuer tous les Juifs, avant qu'il tirât le mois & le jour au sort. Il est certain en effet que l'on voit souvent de ces sortes de transpositions dans l'Ecriture, & qu'on peut l'entendre de cette sorte. Mais il semble aussi qu'il est assez naturel de suivre en ce lieu l'ordre marqué dans le sacré texte, & que l'extravagance qui paroît dans la conduite d'Aman est très-compatible avec cette ambition excessive d'un ministre qui est enivré de sa faveur ; qui sait que le Roi a commandé à tous ses sujets de le respecter comme sa propre personne ; & qui s'assûrant sur son credit, regarde tout ce qu'il veut, non seulement comme possible, mais comme infaillible.

Ce qu'il dit au Roi en parlant des Juifs, *Que c'étoit un peuple dispersé par toutes les provinces de son royaume, & divisé d'avec lui-même*, tendoit, selon la pensée de quelques Auteurs, à faire connoître à ce Prince, que plus ils étoient mêlés parmi les Perses, plus ils étoient en état de les corrompre & de les séduire par leur nouvelle doctrine ; quoiqu'en même-temps il fût plus facile de les opprimer, *étant ainsi séparés les uns des autres.* Un Auteur témoigne que la Vulgate a voulu mar-

Digitized by Google

quer par ces paroles, *à se mutuò separatur*, non que les Juifs étoient séparés entr'eux, mais qu'ils l'étoient d'avec tous les autres peuples, par la difference de leurs coutumes, de leurs loix, & de leurs ceremonies. *Ils méprisent*, dit un ancien Poëte, *les loix Romaines; & ils n'apprennent, ne gardent, & ne craignent que le droit de leur nation.*

Cette offre qu'Aman fait au Roi de payer dix mille talens au tresorier de son épargne, s'il veut bien faire perir tous les Juifs, est quelque chose d'excessif; puisque cela se montoit à plus de quarante-six millions de livres de notre monnoie. Et l'on peut juger par là de l'excès de sa fureur, qui mettoit à un tel prix la ruine de tout un peuple qu'il haïssoit, & qui s'engageoit à le payer: *pretiosa odia exercebat*, dit un Interprete. Mais il faut considerer que la raison qui le porta à offrir au Roi de lui payer cette somme immense, étoit la crainte qu'il pouvoit avoir que ce Prince ne lui refusât ce qu'il demandoit, à cause des grands impôts qu'il levoit sur tous les Juifs, & qu'il perdroit tout d'un coup si on les exterminoit. D'ailleurs, il s'attendoit bien sans doute de pouvoir payer aisément cette grande somme au Roi de la dépouille des Juifs mêmes dont il conspiroit la mort; comme il donna ordre effectivement qu'on pillât leurs biens, en même-temps qu'on leur ôteroit la vie. Telle est la rage effroyable d'un cœur rongé d'envie & dominé par l'orgueil, qui ne croit pas se pouvoir venger de l'outrage qu'il prétend avoir reçû d'un seul homme, qu'en sacrifiant avec cap. 3. 13.

lui toute sa nation à sa fureur. Qui ne craindra, en voyant un tel exemple, les premieres étincelles d'où se forme un feu qui a pu causer un si épouvantable embrasement? Et qui ne sera saisi de frayeur, en considerant que l'ambition & l'orgueil de l'homme peut le conduire insensiblement jusqu'à ces excès, qui paroissent comme des monstres entre tous les autres crimes?

℣. 10. *Alors le Roi tira de son doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de se servir, & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des Juifs.*

1. Machab. 6. Genes. 41. 42. Nous voyons dans l'Ecriture divers exemples de ce que le roi des Perses fit alors, en *tirant de son doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de se servir*, & le donnant à Aman. Et pour ne parler que d'un seul; après que Joseph eut interpreté le songe de Pharaon, & qu'il eut donné à ce Prince un conseil très-sage qui devoit sauver toute l'Egypte; il est marqué que le Roi en l'établissant le premier dans son royaume, *tira l'anneau de son doigt, & qu'il le mit dans le sien.* Les Rois donnoient cet anneau à ceux à qui ils confioient la suprême autorité. Et c'étoit avec cet anneau que l'on imprimoit le seau royal à tous les édits & à toutes les dépêches. Ainsi Assuerus donnant le sien à Aman, lui donnoit en même-temps tout pouvoir de séeller tel édit & en telle forme qu'il lui plairoit contre tous les Juifs. C'est de cette sorte qu'Alexandre ce grand conquerant, ayant vaincu Darius roi des Perses, séella les lettres qu'il écrivit aux peuples d'Asie, avec

Digitized by Google

l'anneau même qu'il avoit pris à Darius, comme pour marquer qu'il étoit alors Roi de l'Asie.

Il est étonnant comment Assuerus, sur la simple proposition que lui fit Aman, d'exterminer tous les Juifs de ses Etats, sans s'informer davantage de la verité de ce qu'il lui avançoit contre tant de peuple, consent aussi-tôt à un si cruel édit. Et l'on ne peut déplorer assez les effets funestes qu'un credit outré & une faveur aveugle étoit capable de produire en ces rencontres, si Dieu, qui laisse conduire ses serviteurs quand il lui plaît jusqu'aux portes de la mort, comme parle le Prophete, n'étoit tout-puissant pour les en retirer tout-d'un-coup, ainsi qu'il le fit alors.

Digitized by Google

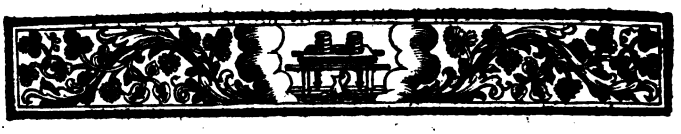

CHAPITRE IV.

1 MARDOCHÉE ayant appris ceci, déchira ses vêtemens, se revêtit d'un sac, & se couvrit la tête de cendres: & jettant de grands cris au milieu de la place de la ville, il faisoit éclater l'amertume de son cœur.

2. Il vint donc en se lamentant jusqu'à la porte du palais: car il n'étoit pas permis d'entrer revêtu d'un sac dans le palais du roi.

3. Dans toutes les provinces & les villes, & dans tous les lieux où ce cruel édit du Roi avoit été envoyé, les Juifs faisoient paroître une extrême affliction par les jeûnes, les cris & les larmes, plusieurs se servant de sac & de cendre au-lieu de lit.

4. En même-temps les fil-

1 QUÆ cùm audisset Mardochæus, scidit vestimenta sua; & indutus est sacco, spargens cinerem capiti: & in platea mediæ civitatis voce magnâ clamabat, ostendens amaritudinem animi sui,

2. & hoc ejulatu usque ad fores palatii gradiens. Non enim erat licitum indutum sacco aulam regis intrare.

3. In omnibus quoque provinciis, oppidis ac locis, ad quæ crudele regis dogma pervenerat, planctus ingens erat apud Judæos, jejunium, ululatus, & fletus, sacco & cinere multis prostrato utentibus.

4. Ingressæ autem

Digitized by Google

sunt puellæ Esther, & eunuchi, nuntiaverúntque ei. Quod audiens consternata est: & vestem misit, ut ablato sacco indueret eam: quam accipere noluit.

les d'Esther & ses eunuques vinrent lui en apporter la nouvelle //. Et elle fut toute consternée en l'apprenant: elle envoya un habit à Mardochée, afin qu'il le mît au-lieu du sac dont il étoit revêtu; mais il ne voulut point le recevoir.

5. Accitoque Athach eunucho, quem rex ministrum ei dederat, præcepit ei ut iret ad Mardochæum, & disceret ab eo cur hoc faceret.

5. Elle appella donc Athach eunuque que le Roi avoit donné pour la servir, & lui commanda d'aller trouver Mardochée, & de savoir de lui pourquoi il faisoit tout cela.

6. Egressusque Athach, ivit ad Mardochæum stantem in platea civitatis, ante ostium palatii:

6. Athach alla aussi-tôt vers Mardochée, qui étoit dans la place de la ville devant la porte du palais.

7. qui indicavit ei omnia quæ acciderant quo modo Aman promisisset, ut in thesauros regis pro Judæorum nece inferret argentum.

7. Et Mardochée lui découvrit tout ce qui étoit arrivé, & de quelle sorte Aman avoit promis de mettre beaucoup d'argent dans les tresors du Roi pour le massacre des Juifs.

8. Exemplar quoque edicti, quod pendebat in Susan, dedit ei, ut reginæ ostenderet, & moneret eam ut intraret ad regem, & deprecaretur eum

8. Il lui donna aussi une copie de l'édit qui étoit affiché dans Suse, pour la faire voir à la Reine, & pour l'avertir d'aller trouver le Roi, afin

// 4. *expl.* de l'état où paroissoit Mardochée.

Digitized by Google

d'interceder pour son peuple.

pro populo suo.

9. Athach étant retourné rapporta à Esther tout ce que Mardochée lui avoit dit.

9. Regressus Athach, nuntiavit Esther omnia quæ Mardochæus dixerat.

10. Esther pour réponse lui ordonna de dire ceci à Mardochée :

10. Quæ respondit ei, & jussit ut diceret Mardochæo :

11. Tous les serviteurs du Roi, & toutes les provinces de son empire savent, que qui que ce soit, homme ou femme, qui entre dans la sale interieure du Roi sans y avoir été appellé par son ordre, est mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le Roi n'étende vers lui son sceptre d'or ℣, pour une marque de clemence, & qu'il lui sauve ainsi la vie. Comment donc puis-je maintenant aller trouver le Roi; puisqu'il y a déja trente jours qu'il ne m'a point fait appeller?

11. Omnes servi regis, & cunctæ quæ sub ditione ejus sunt, norunt provinciæ, quòd sive vir, sive mulier, non vocatus, interius atrium regis intraverit, absque ulla cunctatione statim interficiatur : nisi fortè rex auream virgam ad eum tetenderit pro signo clementiæ, atque ita possit vivere. Ego igitur quo modo ad regem intrare potero, quæ triginta jam diebus non sum vocata ad eum?

12. Mardochée ayant entendu cette réponse,

12. Quod cùm audisset Mardochæus,

13. envoya encore dire ceci à Esther : Ne croyez

13. rursum mandavit Esther, dicens :

℣. 11. *lettr.* sa verge.

Digitized by Google

Ne putes quòd animam tuam tantùm liberes, quia in domo regis es præ cunctis Judæis.

14. Si enim nunc silueris, per aliam occasionem liberabuntur Judæi: & tu, & domus patris tui, peribitis. Et quis novit, utrum idcircò ad regnum veneris, ut in tali tempore parareris?

15. Rursumque Esther hæc Mardochæo verba mandavit:

16. Vade & congrega omnes Judæos, quos in Susan repereris, & orate pro me. Non comedatis, & non bibatis tribus diebus, & tribus noctibus: & ego cum ancillis meis similiter jejunabo, & tunc ingrediar ad regem, contra legem faciens, non vocata, tradens-

pas qu'à cause que vous êtes dans la maison du Roi, vous pourriez sauver seule votre vie // si tous les Juifs perissoient.

14. Car si vous demeurez maintenant dans le silence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous perirez, vous & la maison de votre pere. Et qui sait si ce n'est point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être en état d'agir dans une occasion comme celle-ci?

15. Esther envoya faire cette réponse à Mardochée:

16. Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, & priez tous pour moi. Passez trois jours & trois nuits sans manger ni boire, & je jeûnerai de même avec les filles qui me servent; & après cela j'irai trouver le Roi contre la

℣. 13. *lettr.* votre ame.

loi qui le défend, & sans y être appellée, en m'abandonnant au peril & à la mort //.

que me morti & periculo.

17. Mardochée alla aussi-tôt executer ce qu'Esther lui avoit ordonné.

17. Ivit itaque Mardochæus, & fecit omnia quæ ei Esther præceperat.

℣. 16. *lettr.* à la mort & au peril. *Hebr.* Et quand j'y perirai, à la bonne heure.

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE IV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Mardochée ayant appris ceci, déchira ses vêtemens, se revêtit d'un sac, & couvrit sa tête de cendre. Il crioit à haute voix au milieu de la place de la ville, & faisoit paroître* par toutes sortes de marques *l'amertume de son cœur.*

Quoique Mardochée rendît à Dieu avec joie ce qu'il lui devoit, en refusant de flechir le genou devant un homme que l'ordre de Dieu lui défendoit de respecter, il ne fut pas insensible aux effets si redoutables que produisoit le ressentiment de cet homme impie. Et étant sans comparaison plus touché pour sa nation, que pour lui-même, il ne craignit point de faire paroître publiquement sa douleur par toutes les marques les plus capables de flechir Dieu en sa faveur, & d'exciter la compassion de tout le monde.

On pourroit bien neanmoins trouver étrange qu'un homme de la qualité & de la gran- *Tirin. in hunc loc.*

Digitized by Google

deur d'ame de Mardochée, que l'on devoit regarder comme rempli de courage & de fermeté après ce refus si genereux qu'il avoit fait d'adorer comme tous les autres le superbe Aman, s'abandonnât de la sorte à *déchirer ses vêtemens*, à *se revêtir d'un sac*, à *couvrir sa tête de cendre*, & *à faire de grands cris* au milieu de la place d'une ville, comme une personne qui n'a point de cœur, & qui se laisse accabler par une tristesse excessive. Mais il faut considerer que c'étoit une coutume très-ordinaire parmi les Perses d'en user ainsi dans les grandes afflictions qui leur arrivoient. C'est pourquoi il se conformoit en cela à l'usage du pays. Et l'on voit aussi très-souvent dans l'Ecriture, que la même chose n'étoit pas moins en usage parmi les Juifs, qui se revêtant ainsi d'un sac, & couvrant leur tête de cendre, s'humilioient devant Dieu, & se mettoient en état d'obtenir plus facilement la misericorde qu'ils lui demandoient. C'étoit donc dans Mardochée, non une marque de foiblesse & de lâcheté d'en user ainsi; mais au-contraire une preuve de la grandeur de sa foi, & de la tendresse de son amour pour son peuple. *Il crioit*, selon que le portent les Septante, qu'on vouloit détruire une nation, qui étant très-innocente n'avoit rien fait qui pût meriter qu'on la traitât de la sorte: & en criant publiquement contre une si grande injustice, il faisoit connoître de plus en plus sa genereuse fermeté contre un homme qui abusoit si insolemment de l'empire qu'il s'étoit acquis sur l'esprit du Roi.

℣. 4. *En même-temps les filles d'Esther & ses*

ses eunuques lui vinrent apporter cette nouvelle. Elle fut toute consternée en l'apprenant : & elle envoya une robe à Mardochée, afin qu'il la prît au-lieu du sac dont il étoit revêtu ; mais il ne voulut point la recevoir.

La reine Esther ne savoit rien de tout ce qui se passoit. Et comme elle avoit caché jusqu'alors qu'elle étoit Juive d'origine, on ne croyoit point que l'édit du Roi contre tous les Juifs la regardât en aucune sorte. Cependant Mardochée étant venu jusqu'à la porte du palais, revêtu d'un sac & couvert de cendre, & jettant de fort grands cris, les filles & les eunuques qui servoient Esther lui en donnerent avis ; c'est-à-dire, lui firent entendre, non que le Roi avoit publié un édit contre tous les Juifs ; car elle ne le sçût qu'ensuite ; mais que Mardochée son oncle étoit revêtu d'un sac & couvert de cendre, & qu'il jettoit de grands cris. C'est ce qui nous donne sujet de croire, que ce qu'ajoûtent les Septante : Qu'il crioit qu'on vouloit détruire un peuple innocent, ne fut entendu ni de ces filles ni de ces eunuques ; puisqu'il est certain que la Reine ne connut point par les cris de Mardochée le sujet de sa douleur. Ainsi lorsque l'Ecriture dit ensuite : *Qu'elle fut toute consternée*, cela doit s'entendre, non de l'arrêt si cruel prononcé contre toute sa nation, dont elle ne fut informée qu'après ; mais de cette affliction extraordinaire où elle sçut qu'étoit son oncle. C'est donc la raison pour laquelle cette Princesse lui envoya promtement une robe, afin que quittant toutes ces marques de deuil, qui ne lui permettoient pas d'entrer dans le pa-

Digitized by Google

lais, & se revêtant de cette robe qu'elle lui envoyoit, il vînt l'informer du sujet de sa tristesse. Mais Mardochée la refusa, ne pouvant point se resoudre de prendre un habit de Cour dans cette terrible conjoncture où toute sa nation étoit dans les jeûnes, dans les cris & dans les larmes.

Cependant on pourroit bien s'étonner de ce qu'il semble qu'il ne se mit point en peine d'informer plus particulierement Esther de tout ce qui se passoit, & de s'adresser à elle pour l'engager à parler au Roi en faveur des Juifs, se contentant de pousser des cris, & de paroître en public revêtu d'un sac & couvert de cendre; mais peut-être qu'il jugea plus à propos d'attendre qu'il plût à Dieu de lui faire naître une occasion pour lui en parler, ne croyant pas qu'il dût rien précipiter dans une affaire de cette nature, où il savoit que les jeûnes, les prieres & les larmes devoient préceder toutes les sollicitations de la part des hommes; & qu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût apporter le remede à un si grand mal, en parlant au cœur de ceux dont il voudroit employer le ministere pour l'arrêter. Peut-être aussi qu'il ne voulut point exprès entrer chez la Reine, pour ne point donner d'ombrage à Aman, qui eût pu s'imaginer que Mardochée sollicitoit cette Princesse de parler au Roi en sa faveur.

℣. 5. *Elle appella donc Athach eunuque que le Roi lui avoit donné pour la servir, & lui commanda d'aller trouver Mardochée, & de savoir de lui pourquoi il faisoit cela.*

Entre les eunuques destinés pour le service de la Reine, Athach étoit sans doute le premier,

Digitized by Google

Ces sortes de gens étoient entierement dévoués au Prince, & établis comme des espions, qui observoient toutes les démarches de leur maîtresse, pour en rendre compte au Roi. C'est pourquoi un Interprete a raison de regarder la confiance que Mardochée & Esther témoignerent à Athach dans cette rencontre, comme quelque chose d'étonnant. Mais il faut aussi envisager ce qui se passa alors avec d'autres yeux, qu'on ne regarde d'ordinaire des évenemens humains. Le même esprit qui animoit Mardochée, & qui remplissoit Esther, comme des personnes qui étoient toutes à Dieu, disposa aussi le cœur de cet eunuque, pour conduire par son entremise l'intrigue secrette & divine que formerent l'oncle & la niece pour leur sanctification particuliere, & pour le salut de tous les Juifs qui étoient en Perse, & qu'on avoit condamnés tous à la mort. Esther envoya donc d'abord Athach pour *savoir de Mardochée pourquoi il faisoit cela*; c'est-à-dire, pourquoi il s'étoit revêtu d'un sac & couvert de cendre, & avoit refusé la robe qu'elle lui venoit d'envoyer. Mardochée lui declara le sujet de sa douleur; l'édit si cruel qu'Aman avoit obtenu, & la parole qu'il avoit donnée au Roi de lui payer dix mille talens pour faire mourir tous les Juifs. Et s'ouvrant à lui dans la suite avec la derniere confiance, il lui découvrit ce que l'on avoit caché au Roi jusqu'alors; c'est-à-dire, que la reine Esther étoit Juive de nation. Tout cela visiblement ne se fit que par une conduite secrette de l'esprit de Dieu, qui se servit comme il lui plut de l'entremise d'un eunuque, pour commencer

Menochi in v. 7.

à renverser les premiers desseins d'un ministre enivré de sa faveur.

℣. 11. *Tous les serviteurs du Roi, & toutes les provinces de son empire savent, que qui que ce soit, homme ou femme, qui entre dans la chambre interieure du Roi, sans y avoir été appellé par son ordre, est mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le Roi n'étende vers lui son sceptre d'or pour une marque de clemence, & qu'il ne lui sauve ainsi la vie.*

Tirin. in hunc locum. Cette sale interieure dont il est parlé ici, étoit celle où le trône tout brillant d'or & de pierreries du roi des Perses étoit placé. L'entrée de ce lieu si magnifique étoit interdite absolument à toutes sortes de personnes, à moins que le Roi ne les eût mandées. Et les Auteurs nous en rendent plusieurs raisons. Premierement, on vouloit par là, comme on l'a marqué auparavant, inspirer aux peuples un plus grand respect pour la personne du Prince. Secondement, les ministres du royaume trouvoient ce moyen très-favorable pour se maintenir plus sûrement dans leur credit, ôtant ainsi sous ce prétexte d'un plus grand respect pour le Roi, tout accès auprès de lui à ceux dont ils auroient pu apprehender les intrigues, & se conservant à eux seuls l'autorité de gouverner ses états sans qu'il pût avoir d'autre connoissance des affaires, que celle qu'ils lui en donnoient. En troisiéme lieu, on vouloit aussi procurer par là une plus grande sûreté à la personne du Roi, que nul n'osoit approcher ni regarder, que lorsque lui-même l'avoit mandé. Et c'est pour cette raison, comme le rapportent

Digitized by Google.

les historiens, qu'il étoit tout environné de ses gardes, qui punissoient sur le champ ceux qui auroient entrepris d'entrer sans ordre en ce lieu, à-moins que le Prince n'étendît alors un sceptre d'or qu'il tenoit entre ses mains, & qu'il ne marquât par là qu'il faisoit grace à ceux qui entroient.

Cette loi étoit de la derniere rigueur, & ne souffroit aucune exception, non pas même à l'égard des femmes du Roi & des Reines, qui n'osoient entrer sans être mandées. C'est pourquoi il est aisé de juger combien Esther étoit excusable de faire difficulté d'aller elle-même se présenter devant le Roi, lorsqu'*il y avoit déja trente jours qu'il ne l'avoit point fait appeller*, & qu'elle ne connoissoit point par consequent en quelle disposition il étoit à son égard.

Que si nous voulons, selon l'avis de saint Paul, qui rapporte toutes les saintes Ecritures à l'instruction des fidelles, élever un peu nos esprits, & les porter jusques au trône adorable du Dieu tout-puissant, dont celui du roi Assuerus n'étoit qu'un crayon leger; combien devons-nous nous tenir heureux, de ce qu'il a bien voulu nous *appeller* par son Verbe & sa parole éternelle; c'est-à-dire, par son Fils unique & notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui nous a acquis par le merite infini de sa mort la liberté de nous approcher sans crainte du trône de sa redoutable majesté, pour lui présenter à toute-heure nos prieres & nos supplications, comme à celui qui s'est engagé de nous exaucer en vûe de cette divine victime qui s'offre continuellement à lui pour nous? Combien devons-nous priser davan-

Digitized by Google

tage ces accès si favorables que nous donne auprès de notre Pere celeste la dignité que nous possedons d'enfans de Dieu, que non pas cet autre que les grands du siecle & les amateurs du monde recherchent avec tant d'ambition, pour se pouvoir approcher des Rois de la terre dans l'esperance d'en obtenir quelques faveurs temporelles.

Mais combien d'un autre côté doivent trembler ceux qui pouvant bien regarder ce trône de la puissance d'Assuerus, comme la figure du trône de la puissance de JESUS-CHRIST qu'il a conferée aux princes de son Eglise, entreprennent de s'en approcher sans qu'ils y soient *appellés* par une vocation legitime? Il est sans doute & tout bon & tout-puissant, pour faire misericorde à ceux à qui il lui plaît, *en étendant sa verge d'or*; pour redresser & purifier par la charité, ce que la cupidité rendoit impur & tortu devant ses yeux. Mais qui osera s'assûrer de ces effets extraordinaires de la clemence d'un Dieu, & qui ne s'attachera aux voies plus sûres d'une vraie vocation, qui doit être fondée principalement sur l'humilité & sur la vûe de sa propre indignité?

℣. 12. 13. *Mardochée ayant entendu cette réponse, envoya encore dire ceci à Esther: Ne croyez pas qu'à cause que vous êtes dans la maison du Roi, vous pourriez sauver seule votre vie si tous les Juifs perissoient.*

La crainte qu'eut Mardochée que la reine Esther ne se contentât d'être la seule de tous les Juifs qui ne seroit point comprise dans cet édit general qui les condamnoit tous à la mort,

Digitized by Google

& qu'en se tenant ainsi assûrée de sa vie, elle ne negligeât de travailler pour le salut de toute sa nation, de-peur de se nuire à elle-même en voulant parler pour les autres, le porta à lui envoyer dire ce que l'Ecriture marque en ce lieu. Il lui fit entendre qu'il ne falloit pas qu'elle s'assûrât si fort sur le poste si élevé où Dieu l'avoit mise, qu'elle n'eût aucun sujet de craindre pour soi, lorsque tout son peuple periroit; & que la maison du Roi, où elle tenoit le premier rang après lui, pourroit bien ne la mettre point en sûreté contre l'ennemi des Juifs, si elle ne s'exposoit genereusement pour eux.

℣. 14. *Car si vous demeurez maintenant dans le silence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous perirez vous & la maison de votre pere. Et qui sait si ce n'est point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être prête d'agir en un temps comme celui-ci?*

Dieu destine quelquefois pour une seule action ceux qu'il éleve aux plus grandes dignités. Et l'on peut dire que ces personnes manquant à cette action unique, manquent à la principale fin de leur vocation, quelques œuvres éclatantes qu'elles fassent d'ailleurs, & que tout le monde admire en elles. Mardochée qui étoit rempli de l'esprit de Dieu, avoit bien compris cette grande verité. Et c'étoit la cause de cette inquietude extrordinaire qu'il faisoit paroître à l'égard d'Esther en cette rencontre. Car en ne suivant que les sentimens ordinaires de la nature, & s'attachant à la lumiere commune de la raison, il sembloit qu'il auroit dû

Digitized by Google

regarder comme une folie d'exposer sa niéce la reine Esther à un grand peril sous une vaine esperance de sauver sa nation; & que dans ce malheur general il devoit songer seulement à quelque moyen de mettre sa propre vie à couvert, & se réjouir cependant de ce que la dignité royale, & le secret qu'il avoit gardé jusqu'alors assûroient la vie de sa niece contre le peril où se voyoient tous les autres Juifs. Mais il agissoit par des vûes plus élevées; & la foi lui tenant lieu de toute raison en cette rencontre, il considera non ce qui pouvoit paroître plus avantageux à la personne d'Esther, mais plutôt ce que Dieu demandoit d'elle. Il ne put croire qu'il y eût une veritable sûreté pour sa niece que dans l'accomplissement de son devoir. Il envisagea cette occasion unique, comme celle pour laquelle Dieu l'avoit fait élever à la royauté. Il regarda sa perte assûrée si elle y manquoit: & ne doutant point que le Seigneur n'eût mille voies pour sauver son peuple, il crut de même sans aucun doute, que la Reine n'avoit que ce seul moyen de se sauver elle-même devant Dieu & devant les hommes, qui étoit de se declarer hautement pour tous les Juifs, & de s'aller exposer genereusement pour leur salut.

L'exemple de ce courage & de cette foi a quelque chose de si grand, qu'on ne peut y faire assez de reflexion, & qu'il merite d'être extrêmement pesé par tous ceux qui se trouvent, comme Esther, dans quelque grande occasion de donner à Dieu des marques de leur veritable fidelité, craignent quelquefois de s'acquitter de leur devoir, par la vûe des suites fâcheuses & des

Digitized by Google

perils qu'ils envisagent. Qu'ils jettent les yeux sur cette Princesse, & qu'ils considerent devant Dieu, s'il leur sera plus permis de ménager leur fortune aux dépens de leur salut, qu'il ne l'étoit à Esther; & si une Reine ayant exposé & sa couronne & sa vie pour être fidelle à Dieu, ils ne devroient pas rougir de la honte & de la crainte qu'ils ont d'exposer un rien & un neant pour assûrer leur salut.

℣. 16. *Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, & priez pour moi. Ne mangez point & ne buvez point pendant trois jours & pendant trois nuits; & je jeûnerai de même avec les femmes qui me servent: & après cela j'irai trouver le Roi contre la loi qui le défend, & sans y être appellée, en m'abandonnant au peril & à la mort.*

On peut remarquer ici quel est l'avantage d'avoir un ami fidelle & ferme, qui donne sans interêts & sans complaisance un conseil sage. Si Mardochée avoit eu moins de fermeté & de lumiere, il eût consenti sans peine à cette raison si specieuse que la reine Esther lui avoit représentée touchant le peril où elle s'exposeroit en allant trouver le Roi sans être mandée. Et Esther auroit manqué à un devoir essenciel, d'où dépendoit tout son bonheur. Mais parceque la lumiere de l'esprit de Dieu fit connoître à Mardochée ce qu'il devoit conseiller à cette Princesse, sans s'arrêter à toutes ces apparences humaines, Dieu remplit en même-temps de sa force le cœur humble de sa niece, pour lui faire executer le conseil qu'il lui donnoit.

Il est encore très-remarquable, qu'elle ne

Digitized by Google

met sa confiance que dans la priere & dans le jeûne. Aussi-tôt que la volonté de Dieu lui a été declarée par son oncle, elle se dispose à l'executer sans déliberer davantage. Mais sentant que cette action devoit être soûtenue par une vertu plus qu'humaine, elle demande les prieres de tout le peuple, qu'elle invite à jeûner pour cet effet, comme elle s'engage à jeûner aussi de son côté. L'Hebreu nous donne sujet d'admirer encore davantage la genereuse disposition où l'esprit de Dieu la mit tout-d'un-coup. Car il lui fait dire, non pas seulement comme la Vulgate, qu'elle s'abandonneroit au peril & à la mort; mais que quand elle y periroit, elle y étoit resolue. *Et quando peribo, peribo.*

Digitized by Google

CHAPITRE V.

1. DIE autem tertio indyta est Esther regalibus vestimentis, & stetit in atrio domus regiæ, quod erat interius, contra basilicam regis: at ille sedebat super solium suum in consistorio palatii contra ostium domus.

2. Cùmque vidisset Esther reginam stantem placuit oculis ejus, & extendit contra eam virgam auream, quam tenebat manu. Quæ accedens, osculata est summitatem virgæ ejus.

3. Dixitque ad eam rex: Quid vis, Esther regina? Quæ est petitio tua? Etiam si di-

1. LE troisiéme jour Esther se vêtit de ses habits royaux, & s'étant rendue à l'appartement du Roi, elle s'arrêta dans la sale la plus proche de la chambre de sa majesté. Il étoit assis sur son trône dans l'alcove de sa chambre ℣ tout vis-à-vis de la porte même de sa chambre ℣.

2. Et ayant vû paroître la reine Esther, elle plut à ses yeux, & il étendit vers elle le sceptre ℣ d'or qu'il avoit à la main. Esther s'approchant baisa le bout du sceptre d'or.

3. Et le Roi lui dit: Que voulez-vous, reine Esther, que demandez-vous? Quand vous me deman-

℣. 1. *lettr.* le consistoire du palais; *c'est-à-dire*, le lieu le plus retiré de la chambre du Roi. *Tirinus.*

Ibid. *lettr.* la maison.

℣. 2. *lettr.* la verge.

deriez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

4. Esther lui répondit: Je supplie le Roi de venir aujourd'hui, s'il lui plaît, au festin que je lui ai préparé, & Aman avec lui.

5. Qu'on appelle Aman, dit le Roi aussi-tôt, afin qu'il obeïsse à la volonté de la Reine. Le Roi & Aman vinrent donc au festin que la Reine leur avoit préparé.

6. Et le Roi lui dit après avoir bu beaucoup de vin: Que desirez-vous que je vous donne, & que me demandez-vous? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

7. Esther lui répondit: La demande & la priere que j'ai à faire est,

8. Que si j'ai trouvé grace devant le Roi ℣, & qu'il lui plaise de m'accorder ce que je demande, & de faire ce que je desire, le Roi vienne, & Aman avec lui, au festin que je leur ai pré-

midiam partem regni petieris, dabitur tibi.

4. At illa respondit: Si regi placet, obsecro ut venias ad me hodie, & Aman tecum, ad convivium quod paravi.

5. Statimque rex: Vocate, inquit, citò Aman, ut Esther obediat voluntati. Venerunt itaque rex & Aman ad convivium, quod eis regina paraverat.

6. Dixitque ei rex: postquàm vinum biberat abundanter: Quid petis ut detur tibi? & pro qua re postulas? Etiam dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

7. Cui respondit Esther: Petitio mea, & preces sunt istæ:

8. Si inveni in conspectu regis gratiam, & si regi placet ut det mihi quod postulo, & meam impleat petitionem; veniat rex & Aman ad convivium quod paravi eis, &

℣. 8. *expl.* Si j'ai été assez heureuse pour plaire au Roi.

cras aperiam regi voluntatem meam.

paré, & demain je declarerai au Roi ce que je souhaite.

9. Egressus est itaque illo die Aman lætus & alacer. Cúmque vidisset Mardochæum sedentem ante fores palatii, & non solùm non assurrexisse sibi, sed nec motum quidem de loco sessionis suæ, indignatus est valdè:

9. Aman sortit donc ce jour-là fort content & plein de joie; & ayant vû que Mardochée, qui étoit assis devant la porte du palais, non seulement ne s'étoit pas levé pour lui faire honneur, mais ne s'étoit pas même remué de la place où il étoit, il en conçût une grande indignation;

10. & dissimulatâ irâ, reversus in domum suam, convocavit ad se amicos suos, & Zares uxorem suam;

10. & dissimulant la colere où il étoit, il retourna chez lui, & fit assembler ses amis avec sa femme Zarès.

11. & exposuit illis magnitudinem divitiarum suarum, filiorumque turbam, & quantâ eum gloriâ super omnes principes & servos suos rex elevasset.

11. Et après leur avoir représenté quelle étoit la grandeur de ses richesses, le grand nombre de ses enfans, & cette haute gloire où le Roi l'avoit élevé au-dessus de tous les Grands de sa Cour & de tous ses officiers,

12. Et post hæc ait: Regina quoque Esther nullum alium vocavit ad convivium cum rege, præter me: apud quam etiam cras cum rege pransurus sum.

12. il ajoûta: La reine Esther n'en a point aussi invité d'autres que moi pour être du festin qu'elle a fait au Roi, & je dois encore demain dîner chez elle avec le Roi.

Digitized by Google

13. Mais quoique j'aye tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer assis devant la porte du palais du Roi.

13. Et cùm hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quamdiu videro Mardochæum Judæum sedentem ante fores regias.

14. Zarès sa femme, & tous ses amis lui répondirent : Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, & dites au Roi demain au matin qu'il y fasse pendre Mardochée : & vous irez ainsi plein de joie au festin avec le Roi. Ce conseil lui plut, & il commanda qu'on préparât cette haute potence.

14. Responderunt que ei, Zares uxor ejus, & ceteri amici : Jube parari excelsam trabem, habentem altitudinis quinquaginta cubitos, & die manè regi ut appendatur super eam Mardochæus, & sic ibis cum rege lætus ad convivium. Placuit ei consilium, & jussit excelsam parari crucem.

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE V.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LE troisiéme jour Esther se vêtit de ses habits royaux ; & étant allée dans la sale interieure de l'appartement du Roi, qui étoit devant sa chambre, elle s'y arrêta. Il étoit assis sur son trône dans l'alcove de sa chambre, tout vis-à-vis de la porte même de sa chambre.*

Pour faire comprendre ce que l'Ecriture dit ici d'une maniere assez obscure touchant le lieu où la Reine s'arrêta, & celui où Assuerus étoit assis sur son trône, les Interpretes nous font remarquer après plusieurs historiens, Qu'il y avoit dans l'appartement du Roi deux sales ; l'une qu'on nommoit exterieure, *atrium exterius*, qui servoit comme d'anti-chambre à celle du Roi, & qui neanmoins ne laissoit pas d'être nommée quelquefois *interieure*, comme en cet endroit, par rapport à beaucoup d'autres qui étoient plus éloignées. Et les Grands de Perse se tenoient dans cette sale, comme on le voit dans le chapitre suivant, pour y attendre les

Tirin. in c. 4. v. 11.

cap. 6. v. 4.

Digitized by Google

ordres du Roi, qui les mandoit quand il lui plaisoit. L'autre se nommoit proprement la sale où la chambre interieure du Roi, *interius atrium regis.* Cette chambre étoit toute revêtue d'or; & dans l'enfoncement de cette chambre il y avoit tout vis-à-vis de la porte un lieu comme une espece d'alcove, orné encore plus magnifiquement, qui est appellé, *basilique*, ou *consistoire du palais*, ou selon l'Hebreu, *maison du royaume.* Là étoit ce trône si magnifique dont on a parlé, sur lequel le Roi s'asseyoit lorsqu'il donnoit ses audiences. La Reine, selon qu'on le peut juger, n'entra pas d'abord dans la chambre du Roi même; mais elle se tint dans l'anti-chambre à la porte, où Assuerus qui étoit alors assis sur son trône l'apperçût, lorsqu'apparemment elle vouloit & qu'elle n'osoit entrer.

Il reste encore une autre difficulté sur le jour auquel elle alla trouver le Roi. Car nous avons vû dans le chapitre précedent, qu'elle avoit mandé à Mardochée, que tous les Juifs s'assemblassent pour prier & pour jeûner, & qu'ils passassent trois jours & trois nuits sans rien manger & sans boire, à cause du grand peril où ils se voyoient de perdre la vie; & qu'elle lui declara en même-temps, qu'elle observeroit de son côté le même jeûne avec ses filles. Cependant il est marqué en ce lieu, que dès le troisiéme jour elle alla trouver le Roi, & le supplia de vouloir venir ce jour-là même & Aman avec lui, à un festin qu'elle avoit fait préparer. Les trois jours & les trois nuits du jeûne ordonné n'étoient donc pas accomplis. Un

savant

Digitized by Google

savant Auteur dit sur cet endroit, qu'on doit l'expliquer de la même sorte que ce que dit JESUS-CHRIST: *Que le Fils de l'homme seroit trois jours & trois nuits dans le ventre de la terre*; c'est-à-dire, en prenant une partie pour le tout, & les trois jours commencés pour tous les trois jours entiers. Mais on pourroit bien l'expliquer encore en cette maniere; qui est qu'Ester ayant envoyé vers le soir dire à Mardochée, que tous les Juifs s'assemblassent & jeûnassent trois jours & trois nuits, la premiere nuit fut comptée; & qu'ainsi le festin auquel Assuerus fut invité par la Reine, ne s'étant fait que sur le soir du troisiéme jour, les trois jours & les trois nuits furent effectivement passés dans le jeûne.

Estius in hunc loc.

Matth. 12. 40.

℣. 2. *Et ayant vû paroître la reine Esther, elle plut à ses yeux, & il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il tenoit en sa main. Elle s'étant approchée, baisa le bout du sceptre d'or.*

Il faut suppléer par le quinziéme chapitre de ce même livre ce qui manque ici, pour faire voir comment toute la chose passa. Il y est donc dit: Que *dans cet éclat de la magnificence royale* dont elle étoit revêtue, *elle invoqua Dieu* comme *le dominateur* souverain *du monde & le* vrai *Sauveur*, sachant bien sans doute que ce ne seroit ni sa beauté ni ses habits si brillans qui seroient capables de la sauver avec tout son peuple; mais la seule toute-puissance de celui qui gouvernoit souverainement ses creatures, de qui le salut de tout Israel dépendoit, & entre les mains duquel étoient les cœurs des Rois. Nous verrons dans le quatorziéme chapitre quelle a été l'excellente priere qu'elle fit à Dieu. *S'étant*

cap. 15. v. 5. & seq.

Digitized by Google

fait ensuite accompagner de deux de ses filles, elle s'appuyoit sur l'une, comme si elle n'avoit pu, à cause de son extrême delicatesse, soûtenir son corps; & l'autre marchoit après elle portant le bas de sa robe qui traînoit à terre. L'Ecriture ajoûte: *Qu'elle cachoit la tristesse de son cœur, & la frayeur dont elle étoit penetrée sous un air doux & agreable, qui paroissoit dans ses yeux; & qu'après avoir passé de suite par toutes les portes* des differens lieux qui séparoient son appartement de celui du Roi, *elle s'arrêta enfin*, comme on l'a dit, *devant le Prince qui étoit assis sur son trône, tout brillant d'or & de pierreries, & terrible à voir.*

Alors Assuerus *levant la tête*, & l'ayant apperçûe, *fit paroître dans ses yeux étincelans la fureur dont il étoit transporté* contr'elle, pour s'être ainsi présentée devant lui sans qu'il l'eût mandée. Et *la Reine tomba* aussi-tôt comme évanouie, étant devenue toute pâle comme une personne mourante. Dieu le permit visiblement de la sorte, afin qu'il parût d'une maniere plus éclatante, que ce seroit par un effet de sa vertu toute divine, que ce Prince de furieux qu'il étoit, deviendroit en un instant comme un agneau. Aussi il est dit dans le sacré texte: *Que dans ce moment Dieu changea le cœur du Roi, & le fit passer* de la colere *à la douceur*: Sur quoi saint Augustin nous declare, qu'un changement si subit du cœur d'Assuerus, fut l'effet de la priere qu'Esther avoit faite à Dieu, & qui merita d'être exaucée.

August. contr. duas epist. Pelagian. c. 20. num. 7.

Le Roi *s'étant* donc *levé tout-d'un-coup de son trône, alla lui-même soûtenir Esther entre ses bras, & lui disoit avec douceur: Qu'avez-vous, Esther? Je suis votre frere; ne craignez point.*

Digitized by Google

Approchez-vous donc, & touchez mon sceptre. Voilà ce que nous avons cru devoir suppléer ici pour faire voir comment on doit expliquer ce qui est dit : Que *la reine Esther plut aux yeux du Roi, & qu'il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il tenoit en sa main* ; c'est-à-dire, qu'elle lui plut, lorsque Dieu, par un esprit tout-puissant de sa divine vertu eut changé le cœur de ce Prince, en le rendant doux de furieux qu'il étoit auparavant.

On peut bien juger sans doute par la figure de ce qui arriva à Esther lorsqu'elle tomba évanouie à la seule vûe d'Assuerus, quelle est la frayeur d'une ame qui est présentée devant la majesté si redoutable du souverain Juge ; & combien elle a peu de lieu de s'assûrer sur le témoignage de sa propre pureté & de l'éclat même de ses vertus, figurées par cette grande beauté & par cette magnificence des habits d'Esther. Toute sa confiance doit être alors dans l'humble défiance d'elle-même, & dans l'esperance de cette misericorde infinie représentée par la verge d'or d'Assuerus, & fondée sur les merites de la mort de notre Sauveur, que Dieu tend d'une maniere favorable pour sauver ceux qu'il a lui-même rendu dignes de *plaire à ses yeux* par leur humble pieté, & qu'il daigne alors appeller *ses freres*, pour les assûrer contre la frayeur dont ils sont saisis à la vûe d'une si haute majesté. Nous laissons aux ames saintes à étendre davantage ces reflexions que nous touchons seulement comme en passant.

℣. 8. *Si j'ai trouvé grace devant le Roi, & s'il lui plaît de m'accorder ce que je demande,*

& de faire ce que je desire, que le Roi vienne encore & Aman avec lui au festin que je leur ai préparé; & demain je declarerai au Roi ce que je souhaite.

On est étonné de ce qu'Esther étant revenue à elle après cet affoiblissement où elle tomba, & voyant tous les témoignages de bonté & de tendresse que lui donnoit Assuerus, ne prit point ce temps pour lui declarer ce qui l'avoit obligée de venir se présenter devant lui. Et on l'est encore davantage, lorsqu'on voit qu'ayant invité ce Prince à un festin avec Aman ce jour-là même, elle differa encore à lui declarer la chose, & la remit au lendemain à un second festin auquel elle l'invita. Tous ces delais auroient pu paroître dangereux & contraires à son dessein. Mais Dieu, qui la conduisoit sans doute dans cette grande entreprise, ainsi qu'il avoit conduit Judith dans la sienne pour procurer le salut à Israel, lui inspira d'en user ainsi, afin que l'affection du Roi augmentant pour elle, & la vanité d'Aman croissant aussi, à proportion qu'il se voyoit plus honoré, & par le Roi & par la Reine qui l'invitoit seul de tous les Grands du royaume à son festin, elle fût plus en état de prendre son temps pour confondre l'insolence de cet homme également vain & cruel, & pour obtenir d'Assuerus ce qu'elle vouloit.

℣. 13. *Mais quoique j'aye tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le juif Mardochée demeurer assis* quand je passe *devant la porte du palais du Roi.*

Si Mardochée n'avoit mis toute sa confiance en Dieu, pour l'amour duquel il refusoit de ren-

Digitized by Google

dre à Aman ce que tous les peuples du royaume lui rendoient par l'ordre du Roi, il est certain que se voyant prêt de perir avec toute sa nation pour ce sujet, il eût mieux aimé faire ceder sa premiere fermeté à l'extremité présente où il se trouvoit. Mais comme un vrai serviteur de Dieu ne reconnoît jamais, selon la pensée d'un ancien Pere, aucune necessité de violer ce qu'il doit à son divin maître, étant engagé au-contraire à une seule necessité indispensable, qui est de ne point pecher, il ne crut point que le peril si pressant où il se voyoit le pût dispenser de son devoir envers Dieu. Aussi l'Ecriture a soin de nous faire remarquer, que non seulement *il ne se leva point pour faire honneur* à Aman lorsqu'il passa devant lui, *mais qu'il ne se remua pas même de la place où il étoit.* Ce qu'un grand orgueil auroit pu faire faire à un autre que Mardochée, une profonde humilité le fit faire à ce veritable serviteur de Dieu, qui fit paroître en cela d'autant plus sa haute vertu, *qu'il se sentoit disposé*, comme il l'assûre, *à baiser avec joie les traces mêmes des pieds d'Aman pour le salut d'Israel.*

Tertull.

cap. 13. v. 13.

Que si l'on voit en la personne de Mardochée un rare exemple de cette humble fermeté, qui met l'homme au-dessus de tout ce qu'il y a de grand sur la terre, en même-temps qu'elle l'abaisse profondément sous la main de Dieu, on en voit un étonnant en la personne d'Aman, de l'orgueil le plus consommé dont on ait peut-être jamais entendu parler. Tout l'empire des Assyriens flechit le genou devant lui par l'ordre même de l'Empereur. Un seul Juif refuse par

Digitized by Google

pieté de lui rendre cet honneur que tous les autres lui rendoient. Et le dépit plein de fureur qu'il en conçoit lui fait regarder *la grandeur de ses richesses, le grand nombre de ses fils, cette haute gloire où le Roi l'avoit élevé au-dessus de tous les Grands de sa Cour*, & l'honneur tout particulier que *la reine Esther* lui avoit fait *de l'inviter* par deux fois *lui seul avec le Roi à un* grand *festin*; il lui fait, dis-je, envisager tout cela *comme un rien & comme un neant*, tant que ce Juif refusera de lui rendre ses respects comme tous les autres. O ambition, s'écrie saint Bernard, qui es toi-même la croix des ambitieux, comment peux-tu plaire à ceux que tu déchires si cruellement?

Bern. de consideration. l. 1.

La disposition où étoit Aman est proprement celle de l'ange superbe qu'il nous figuroit, & qui par l'excès de son orgueil a merité de devenir le chef de tous les enfans d'orgueil; puisque quelque soumission que lui rendent tous les idolâtres figurés par tous ces adorateurs d'Aman, il regarde & tout *ce grand nombre d'enfans* dont il est le pere, selon la parole de JESUS-CHRIST, *Vos ex patre diabolo estis*; & toutes *ces riches* dépouilles dont il fait sa gloire; & tout cet honneur dont il jouit dans une grande partie de la terre parmi ceux qui sont ses esclaves, *comme un rien* & comme un neant, tant que les vrais serviteurs de Dieu figurés par Mardochée, en quelque petit nombre qu'ils soient, refusent de lui rendre les adorations qu'ils ne doivent qu'à Dieu seul. Heureux ceux qui demeurent fermes jusqu'à la fin à lui refuser ce qu'il leur demande! puisque, comme nous l'apprend un saint Pere

August.

Digitized by Google

de l'Eglise, on ne lui sacrifie pas en une seule maniere en lui offrant exterieurement de l'encens, & en pliant le genou devant son autel; mais qu'autant de fois qu'on suit la concupiscence dont il est l'auteur, & qu'on s'attache à aimer ce qu'il nous promet, on se prosterne en quelque façon devant lui. Ce qu'il a dit exterieurement à JESUS-CHRIST, il le dit sans cesse au fond du cœur de tous les hommes. *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me:* Je vous donnerai toutes ces grandeurs, toute cette gloire, & tous ces grands biens, si vous m'adorez. Etrange proposition qui fait horreur à entendre, mais qui n'est que trop souvent reçûe dans le cœur sans qu'on y pense; puisque c'est le prix auquel le démon achete ses adorateurs! JESUS-CHRIST declare que ceux-là meritent d'être ses disciples, qui sont pauvres & qui renoncent à tout: & le démon declare au-contraire qu'il rendra riches & grands dans le monde ceux qui voudront l'adorer. C'est à chacun à examiner sur ces deux regles lequel de ces deux chefs il a resolu de suivre. S'il veut être reconnu pour disciple de JESUS-CHRIST, il faut qu'il soit humble, & que l'amour de la pauvreté regne dans son cœur. Que s'il aspire aux grandeurs & aux richesses du monde, il a lieu d'apprehender, que selon la disposition de son cœur, il ne se soit déja prosterné en quelque sorte devant celui qui se vante de les donner à ceux qui l'adorent.

℣. 15. *Zarès sa femme, & tous ses amis lui répondirent: Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, &*

Digitized by Google

dites au Roi demain matin qu'il y fasse pendre Mardochée; & vous irez plein de joie au festin avec le Roi.

Le supplice de la potence ou de la croix étoit ordinaire & fort en usage parmi les Perses. Aman choisit donc par le conseil de ses amis cette sorte de supplice très-commun, comme étant le plus honteux, & par consequent le plus propre pour satisfaire son orgueil, en faisant mourir d'une mort infame celui qu'il ne pouvoit plus souffrir. Quant à cette élevation extraordinaire qu'on lui conseilla de donner à la potence qu'il destinoit à Mardochée, c'étoit afin que la honte de sa mort en fût plus grande, étant exposé à la vûe de plus de monde; & que celui qui avoit osé refuser de s'abaisser devant lui, fût élevé d'une maniere d'autant plus infame à la vûe de tous les peuples, qu'il s'étoit fait remarquer en ne voulant pas lui seul plier le genou comme tous les autres en sa présence. Tel étoit l'aveuglement de son orgueil, qui le portoit à préparer avec joie à son ennemi un supplice que la divine providence lui destinoit à lui-même, afin qu'il fût vrai de dire avec le Sage: *Que celui qui dresse un piege à un autre, y perira.*

Eccli. 27. 29.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

1. NOctem illam duxit rex insomnem, jussitque sibi afferri historias & annales priorum temporum. Quæ cùm illo præsente legerentur,

2. ventum est ad illum locum ubi scriptum erat, quo modo nuntiasset Mardochæus insidias Bagathan & Thares eunuchorum regem Assuerum jugulare cupientium.

3. Quòd cùm audisset rex, ait: Quid pro hac fide honoris ac præmii Mardochæus consecutus est? Dixerunt ei servi illius ac ministri: Nihil omnino mercedis accepit.

4. Statimque rex: Quis est, inquit, in

1. LE Roi passa cette nuit-là sans dormir, & il commanda qu'on lui apportât les histoires & les annales des années précedentes. Et lorsqu'on les lisoit devant lui,

2. on tomba sur l'endroit où il étoit écrit de quelle sorte Mardochée avoit donné avis de la conspiration de Bagathan & de Tharès eunuques, qui avoient voulu assassiner le roi Assuerus.

3. Ce que le Roi ayant entendu, il dit: Quel honneur & quelle récompense Mardochée a-t-il reçûe pour cette fidelité qu'il m'a témoignée? Ses serviteurs & ses officiers lui dirent: Il n'en a reçû aucune récompense.

4. Le Roi ajoûta en même-temps: Qui est là dans

Digitized by Google

l'anti-chambre? Or Aman étoit entré dans l'anti-chambre & la plus proche de la chambre du Roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée.

atrio? Aman quippe interius atrium domus regiæ intraverat, ut suggereret regi, & juberet Mardochæum affigi patibulo quod ei fuerat præparatum.

5. Ses Officiers lui répondirent; Aman est dans l'anti-chambre. Le Roi dit: Qu'il entre.

5. Responderunt pueri: Aman stat in atrio. Dixitque rex: Ingrediatur.

6. Aman étant entré, le Roi lui dit: Que doit-on faire pour honorer un homme que le Roi desire de combler d'honneur? Aman pensant en lui-même, & s'imaginant que le Roi n'en vouloit point honorer d'autre que lui,

6. Cúmque esset ingressus, ait illi: Quid debet fieri viro, quem rex honorare desiderat? Cogitans autem in corde suo Aman, & reputans quòd nullum alium rex, nisi se, vellet honorare,

7. lui répondit: Il faut que l'homme que le Roi veut honorer,

7. Respondit: Homo quem rex honorare cupit,

8. soit vêtu des habits royaux; qu'il soit monté sur le même cheval que le Roi a accoutumé de monter; qu'il ait sur sa tête le diadême royal,

8. debet indui vestibus regiis, & imponi super equum, qui de sella regis est, & accipere regium diadema super caput suum;

9. & que le premier des

9. & primus de re-

℣. 4. *expl.* Hebr. & Chald. exterieure. Elle étoit interieure à l'égard des autres plus éloignées; & exterieure à l'égard de la chambre du Roi.

Digitized by Google

gis principibus ac tyrannis teneat equum ejus, & per plateam civitatis incedens clamet, & dicat: Sic honorabitur, quemcunque voluerit rex honorare.

Princes, & des Grands de la Cour du Roi tienne son cheval par les rênes; & que marchant *devant lui* par la place de la ville, il crie: C'est ainsi que sera honoré celui qu'il plaira au Roi d'honorer.

10. Dixitque ei rex: Festina, & sumptâ stolâ & equo, fac, ut locutus es, Mardochæo Judæo qui sedet ante fores palatii. Cavè ne quidquam de his, quæ locutus es, prætermittas.

10. Le Roi lui répondit: Hâtez-vous donc, prenez une robe & un cheval, & tout cè que vous avez dit, faites-le à Mardochée Juif, qui est devant la porte du palais. Prenez bien garde de ne rien oublier de tout ce que vous venez de dire.

11. Tulit itaque Aman stolam & equum, indutumque Mardochæum in platea civitatis, & impositum equo præcedebat, atque clamabat: Hoc honore condignatus est, quemcunque rex voluerit honorare.

11. Aman prit donc une robe royale & un cheval. Et ayant revêtu Mardochée de la robe dans la place de la ville, & lui ayant fait monter le cheval, il marchoit devant lui & crioit: C'est ainsi que mérite d'être honoré celui qu'il plaira au Roi d'honorer.

12. Reversusque est Mardochæus ad januam palatii: & Aman festinavit ire in domum suam, lugens & operto capite:

12. Mardochée revint aussi-tôt à la porte du palais; & Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, tout affligé, & ayant la tête couverte.

Digitized by Google

13. Il raconta à Zarès sa femme & à ses amis tout ce qui lui étoit arrivé ; & les Sages dont il prenoit conseil & sa femme lui répondirent : Si ce Mardochée devant lequel vous avez commencé de tomber est de la race des Juifs, vous ne pourrez lui resister ; mais vous tomberez devant lui.

13. narravitque Zares uxori suæ, & amicis, omnia quæ evenissent sibi. Cui responderunt sapientes, quos habebat in consilio, & uxor ejus : Si de semine Judæorum est Mardochæus, ante quem cadere cœpisti, non poteris ei resistere, sed cades in conspectu ejus.

14. Lorsqu'ils lui parloient encore, les eunuques du Roi survinrent, & l'obligerent de venir aussi-tôt au festin que la Reine avoit préparé.

14. Adhuc illis loquentibus, venerunt eunuchi regis, & citò eum ad convivium, quod regina paraverat, pergere compulerunt.

Digitized by Google

EXPLICATION

DU

CHAPITRE VI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LE Roi passa cette nuit-là sans dormir; & il commanda qu'on lui apportât les histoires & les annales, où ce qui s'étoit passé les années précedentes étoit décrit.*

Les Septante nous donnent lieu de regarder cette insomnie du roi Assuerus, comme une chose qui étoit surnaturelle. Car ils portent en termes formels: Que *le Seigneur éloigna du Roi le sommeil cette nuit-là.* Ainsi Dieu voulant inspirer au cœur de ce Prince d'élever en grand honneur Mardochée, & le disposer par là à mieux recevoir ce qu'Esther avoit à lui proposer en faveur de tous les Juifs, dont Aman avoit conjuré la perte, il l'empêche de dormir, & le porte en même-temps à demander qu'on lui lise les annales de son regne; c'est-à-dire, les journaux qu'il faisoit écrire de toutes choses. Or c'étoit une coutume parmi les Perses, d'écrire dans ces journaux les noms de ceux qui avoient

Herodot. lib. 4.

Digitized by Google

rendu quelque grand service au Roi ; premierement, pour honorer leur memoire ; secondement, pour se souvenir dans l'occasion de donner à leur vertu la récompense qu'elle meritoit ; & enfin pour encourager tous les autres par leur exemple à donner au Prince des preuves semblables de leur zele pour son service, & de leur parfaite fidelité.

Tirin. in hunc locum. Un Interprete nous fait remarquer, combien Assuerus étoit louable de songer plutôt, dans le temps de cette insomnie, à se faire lire les annales de son regne, qu'à chercher des divertissemens tels qu'il auroit pu se procurer au milieu de cette abondance & de ce luxe dont il jouissoit. C'est ainsi qu'un historien de l'Eglise nous assûre, que le premier de nos Empereurs chrétiens, le grand Constantin, passant souvent les nuits sans dormir, s'occupoit alors à méditer les choses saintes, & qu'il s'appliquoit pendant son loisir à ce qui regardoit le gouvernement de ses sujets.

Euseb. vit. Constantin. l. 4. c. 29.

v. 3. Ce que le Roi ayant entendu ; il dit : Quel honneur & quelle récompense Mardochée a-t-il reçûe pour cette fidelité qu'il m'a témoignée ? Ses serviteurs & ses Officiers lui dirent : Il n'en a reçû aucune récompense.

Estius in hunc loc. Les Etats, selon la remarque d'un Auteur, se soûtiennent principalement par deux choses ; par les récompenses & par les châtimens. Les récompenses excitent les hommes à rendre à leur patrie tout le service dont ils sont capables ; & les supplices épouvantent les méchans, & les empêchent de commettre le mal qu'ils

voudroient. Ainsi c'est avec raison qu'Assuerus témoignant une juste inquietude pour la sûreté de son empire, demande à ses Officiers quelle récompense & quel honneur avoit reçû Mardochée pour lui avoir procuré aussi-bien qu'à tout son royaume, la sûreté & la paix, en découvrant la conspiration des eunuques dont on a parlé. Mais on peut bien demander, comment ce que les Officiers de ce Prince lui disent ici, en lui témoignant, *que Mardochée n'avoit reçû aucune récompense* pour ce service, s'accorde avec ce que l'Ecriture dit dans la suite: *Que le Roi lui commanda de demeurer dans son palais, & qu'il lui fit des presens pour cet avis qu'il lui avoit donné.* A quoi l'on répond: Que l'ordre que lui donna Assuerus de demeurer dans son palais étoit seulement, afin qu'aussi-tôt que l'occasion s'en présenteroit, il pût recevoir une récompense proportionnée au grand service qu'il avoit rendu au Roi, & que *ces presens* qu'il avoit reçûs n'étoient *rien* en comparaison de ce qu'il avoit merité. cap. 11. 1.

℣. 4. *Le Roi demanda en même-temps: Qui est dans la sale du palais? Or Aman étoit entré dans la sale interieure du palais du Roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée.*

Dieu veilloit pour le salut de son peuple, tandis que son ennemi veilloit aussi pour le perdre. L'ambition si cruelle du superbe Aman lui causoit une insomnie, comme la divine providence en envoya une au roi Assuerus. Celui dont l'orgueil ne pouvoit plus supporter la fermeté de Mardochée, prévint le jour

Digitized by Google

pour parler au Roi le premier, & lui demander la mort de ce Juif qu'il haïssoit. Mais celui qui prend en sa divine protection ses serviteurs, avoit déja prévenu l'esprit d'Assuerus en faveur de Mardochée; il fit tourner à la confusion d'Aman cette passion si ardente qu'il témoignoit contre un homme qui ne l'avoit offensé, que parcequ'il craignoit d'offenser Dieu. Car si Aman ne se fût point tant hâté de venir trouver le Roi pour un dessein si criminel, il n'eût pas servi lui-même, comme il va faire, à honorer & à mener en triomphe celui dont il demandoit la mort.

Il est donc très-juste d'adorer en cette rencontre & la sagesse & la justice du Dieu d'Israel, qui se moque des desseins de ses ennemis, & qui en fait voir la vanité par ces grands exemples, dont la seule idée doit étonner les impies, & en même-temps consoler les justes. Qui d'entre les foibles & les pauvres pourra craindre la violence des puissans & des méchans, s'il met en Dieu sa confiance comme Mardochée? Mais qui d'entre ces méchans osera se glorifier de sa puissance, s'il envisage un Aman renversé tout-d'un-coup sous les pieds de Mardochée dans le temps même qu'il se préparoit à le faire pendre? Que si ces renversemens subits des vains projets des imitateurs d'Aman, n'arrivent pas tous les jours aux yeux des hommes; & si ceux qui ressemblent à Mardochée se trouvent souvent accablés sous leur violence; la foi nous assûre neanmoins, que ce qui ne se fait pas visiblement en ce monde, se fera un jour en l'autre; & qu'il paroîtra enfin

enfin à la vûe de toute la terre, *combien doivent être honorés ceux que le* Dieu *souverain* de tout l'univers a rendu dignes de participer à sa gloire, après les avoir fait participer aux souffrances de son Fils.

Ce que la sainte Ecriture rapporte ensuite touchant le conseil qu'Aman lui-même donna au Roi sans qu'il y pensât, pour élever en honneur Mardochée, & touchant le commandement que le Roi lui fit de servir aussi lui-même comme de heraut au triomphe de celui pour lequel il avoit fait préparer une si haute potence, est très-aisé à entendre, & n'a besoin d'aucune explication. On peut dire seulement en prenant ceci dans un sens spirituel & plus élevé, que si Aman, selon quelques Interpretes, étoit la figure du démon, & par consequent Mardochée, celle du Sauveur, nous trouvons dans l'un & dans l'autre une excellente représentation de ce qui est arrivé dans la grande affaire qui regardoit le salut, non pas seulement des Juifs, mais en general de toutes les nations. Le démon avoit obtenu en quelque sorte la perte de tous les hommes. Et l'arrêt de leur condamnation étoit écrit dans cette *cedule* dont parle le saint Apôtre, *qui nous étoit si contraire.* Mais JESUS-CHRIST *a effacé cette cedule, & il l'a entierement abolie en l'attachant à sa croix. Il a desarmé les principautés & les puissances* figurées par Aman, *& les a menées hautement comme en triomphe à la face de tout le monde après les avoir vaincues par sa croix.* Colos. II 14. &c.

Que si Mardochée n'a point été attaché à la

potence, comme JESUS-CHRIST le fut à la croix; c'est qu'il étoit seulement destiné pour en être la figure; de même qu'Isaac qui représentoit encore le même Sauveur, n'a point été non plus immolé. Mais enfin cette potence, où fut ensuite attaché Aman, avoit été faite pour Mardochée: & s'il n'y fut pas effectivement attaché, c'étoit pour marquer en quelque sorte, que ce ne seroit pas tant JESUS-CHRIST figuré par Mardochée, que le démon & le peché représenté par Aman, qui y seroit attaché; puisque le Sauveur n'étant demeuré que peu de temps sur la croix, y a attaché & enchaîné pour toûjours celui-là même qui avoit été l'auteur de sa mort.

℣. 8. *Qu'il ait un diadême royal sur sa tête, &c.*

Nous ne voyons point que cela ait été executé à l'égard de Mardochée. Et il est très-vraisemblable, selon que l'a remarqué un Interprete, que Mardochée le refusa par modestie, se regardant comme indigne de cet honneur, & jugeant sans doute que nul autre que le Roi ne devoit paroître avec le diadême sur la tête. Car Aman étant enivré d'ambition n'avoit donné un tel conseil à ce Prince, que dans la pensée que celui qu'il desiroit honorer pardessus tous ses sujets ne pouvoit être que lui seul: & il paroît qu'il vouloit par là s'égaler au Roi. Mais Dieu permit, que plus il songeoit à augmenter les honneurs qu'il s'imaginoit qu'on lui devoit rendre, plus il travailloit à sa propre confusion, en relevant davantage celui-là même dont il souhaitoit la mort.

Estius in hunc loc.

Digitized by Google

Mais quelle pensons-nous qu'ait pu être alors la disposition interieure de Mardochée, lorsque contre toute attente, & avant qu'il eût reçû aucunes nouvelles de la part d'Esther, il se vid en un instant comblé d'honneurs, & conduit en triomphe par celui qui avoit juré sa perte, & celle de tous les Juifs ? L'Ecriture ne le dit point positivement. Il semble neanmoins qu'elle nous le fait assez entendre par ce peu de mots : Qu'après ce triomphe, *Mardochée revint aussi-tôt à la porte du palais* comme auparavant ; c'est-à-dire, que sans s'élever d'un honneur si imprévû & si extraordinaire, il se remit dans l'instant au premier état où il s'étoit vû. Sans doute qu'il admira en lui-même un effet si surprenant de la divine providence à son égard, sans pouvoir encore en comprendre ni la cause ni les suites ; & que regardant ce qui lui étoit arrivé comme un triomphe passager, & comme une image de toute la plus grande gloire de ce monde, il rentra dans son neant à la vûe de Dieu, & attendit humblement le succès de la negotiation de la Reine à l'égard de tous les Juifs, dont le salut lui étoit plus cher en quelque façon que le sien propre.

℣. 12. 13. *Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, étant penetré d'affliction, & ayant la tête couverte. Il rapporta à Zarès sa femme & à ses amis tout ce qui lui étoit arrivé. Et les Sages dont il prenoit conseil, & sa femme, lui répondirent : Si ce Mardochée devant lequel vous avez commencé de tomber, est de la race des Juifs, vous ne pourrez lui resister, mais*

vous tomberez devant lui.

Il est fort aisé de concevoir quelle fut la confusion & quel étoit le desespoir du superbe Aman, lorsqu'il vid premierement que l'honneur dont il avoit bien osé flatter son ambition n'étoit point pour lui; secondement, que c'étoit pour Mardochée son ennemi capital; en troisiéme lieu, qu'il avoit ordre lui-même de lui rendre cet honneur; quatriémement, qu'ayant été adoré par tous les autres jusques alors, il se trouvoit malgré lui reduit à servir de heraut à un Juif qu'il regardoit avec un si grand mépris; & enfin que tant de sujets de confusion & d'affliction étoient venu fondre tout-d'un-coup sur lui, dans le temps même qu'il s'y attendoit le moins. C'est donc ce qui l'obligea *à couvrir sa tête*, comme un homme qui n'osoit plus presque paroître après une humiliation si étrange & si imprévûe, qui peut être regardée comme une legere figure de celle dont seront couverts les impies & tous les imitateurs d'Aman, lorsqu'ils se verront un jour condamnés par l'arrêt irrevocable du souverain Juge à être mis sous les pieds de ceux qu'ils avoient si insolemment méprisés & outragés en ce monde.

Cornel. à Lap. in v. 11.

Ce n'étoient pas seulement les Rois, qui avoient des conseillers qu'ils consultoient dans leurs affaires: mais les Grands de Perse en avoient aussi, qui les assistoient de leur conseil dans toutes les occasions importantes. Et ces conseillers étoient ceux que l'on appelloit les Sages & les Mages du royaume, que les peuples regardoient avec respect à cause de cette

sagesse & de cette connoissance de l'avenir dont ils se vantoient. Ceux donc qui sont appellés ici *les Sages* étoient de ce nombre ; & ce sont apparemment les mêmes personnes que l'Ecriture venoit de nommer *les amis* d'Aman. Ce qu'ils lui répondent est très-remarquable : *Si Mardochée*, lui disent-ils, *devant lequel vous avez commencé de tomber, est de la race des Juifs, vous ne pourrez lui resister, &c.* C'est-à-dire, si cela est vrai, comme vous nous l'avez dit ; ce qui marquoit moins le doute où ils en étoient, que le desir qu'ils avoient d'adoucir un peu ce qu'ils avoient à lui dire. Ils ne pouvoient guere, selon la pensée de quelques Auteurs, lui parler ainsi, que par un instinct de l'esprit de Dieu, semblable à celui qui fit parler long-temps depuis le Grand-prêtre des Juifs nommé Caïphe, lorsqu'il prédit la mort du Sauveur. Ou peut-être aussi, selon d'autres, qu'ils avoient souvent entendu parler aux Juifs des prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur, tant dans l'Egypte, qu'en d'autres lieux ; & particulierement de l'oracle par lequel le Dieu d'Israel avoit declaré que tous les Amalecites, dont Aman étoit, devoient perir par la main de ces Juifs. Ou enfin, selon quelques-uns, ils ne lui parlerent de cette sorte, qu'après qu'ils eurent peut-être consulté sur ce sujet le démon, à qui Dieu fit dire en cette rencontre ce qui devoit arriver. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces Sages declarerent par l'ordre de Dieu à Aman la verité de l'avenir ; & que plus Aman avoit de mépris pour Mardochée comme étant Juif, plus il fut

Digitized by Google

saisi & penetré jusques au cœur, en apprenant par la bouche de ces Sages, que ce seroit ce Juif même *devant lequel il tomberoit* tout-à-fait.

Aussi il paroît que le desespoir où il étoit, l'auroit empêché, s'il l'avoit pu, d'aller au festin où la Reine l'avoit convié; puisqu'il est marqué expressément, que *les eunuques du Roi étant survenus, le forcerent de s'y rendre dans l'instant.*

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

1. INTRAVIT itaque rex & Aman ut biberent cum regina.

2. Dixitque ei rex etiam secundâ die, postquàm vino incaluerat: Quæ est petitio tua, Esther, ut detur tibi? & quid vis fieri? Etiam si dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

3. Ad quem illa respondit: Si inveni gratiam in oculis tuis, ô rex, & si tibi placet, dona mihi animam meam pro qua rogo, & populum meum pro quo obsecro.

4. Traditi enim sumus ego & populus meus, ut conteramur, jugulemur, & pereamus. Atque utinam

1. LE Roi vint donc, & Aman avec lui pour boire *& manger* avec la Reine.

2. Et le Roi dans la chaleur du vin lui dit encore ce second jour: Que me demandez-vous, Esther, & que desirez-vous que je fasse? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

3. Esther lui répondit: O Roi, si j'ai trouvé grace devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder, s'il vous plaît, ma propre vie, & celle de mon peuple pour lequel j'implore votre clemence.

4. Car nous avons été livrés moi & mon peuple pour être foulés aux piés, pour être égorgés & exter-

Digitized by Google

minés. Et plût-à-Dieu qu'on nous vendît au moins & hommes & femmes comme des esclaves; ce mal seroit supportable, & je me contenterois de gemir dans le silence; mais maintenant nous avons un ennemi, dont la cruauté retombe sur le Roi même.

in servos & famulas venderemur, esset tolerabile malum, & gemens tacerem: nunc autem hostis noster est, cujus crudelitas redundat in regem.

5. Le roi Assuerus lui répondit; Qui est celui-là, & qui est assez puissant pour oser faire ce que vous dites?

5. Respondensque rex Assuerus ait: Quis est iste, & cujus potentiæ, ut hæc audeat facere?

6. Esther lui répondit: C'est cet Aman *que vous voyez* qui est notre cruel adversaire & notre ennemi mortel. Aman entendant ceci demeura tout interdit, ne pouvant supporter les regards ni du Roi ni de la Reine.

6. Dixitque Esther: Hostis & inimicus noster pessimus iste est Aman. Quod ille audiens, illicò obstupuit, vultum regis ac reginæ ferre non sustinens.

7. Le Roi en même-temps se leva tout en colere; & étant sorti du lieu du festin, il entra dans un jardin planté d'arbres. Aman se leva aussi de table, pour supplier la reine Esther de lui sauver la vie, parcequ'il avoit bien vû que le Roi étoit resolu de le perdre.

7. Rex autem iratus surrexit, & de loco convivii intravit in hortum arboribus consitum. Aman quoque surrexit ut rogaret Esther reginam pro anima sua, intellexit enim à rege sibi paratum malum.

Digitized by Google

8. Qui cùm reversus esset de horto nemoribus consito, & intrasset convivii locum, reperit Aman super lectulum corruisse, in quo jacebat Esther, & ait: Etiam reginam vult opprimere, me præsente, in domo mea. Necdum verbum de ore regis exierat, & statim operuerunt faciem ejus.

8. Assuerus étant revenu du jardin planté d'arbres, & étant rentré dans le lieu du festin, trouva qu'Aman s'étoit jetté sur le lit où étoit Esther, & il dit: Comment, il veut même faire violence à la Reine en ma présence & dans ma maison! A peine cette parole étoit sortie de la bouche du Roi qu'on couvrit le visage à Aman.

9. Dixitque Harbona, unus de eunuchis qui stabant in ministerio regis: En lignum, quod paraverat Mardochæo qui locutus est pro rege, stat in domo Aman, habens altitudinis quinquaginta cubitos. Cui dixit rex: Appendite eum in eo.

9. Alors Harbona l'un des eunuques qui servoient d'ordinaire le Roi, lui dit: Il y a une potence de cinquante coudées de haut dans la maison d'Aman, qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis salutaire au Roi ℣. Le Roi dit: Qu'Aman y soit pendu tout-à-cette heure.

10. Suspensus est itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo: & regis ira quievit.

10. Il fut donc pendu à la potence qu'il avoit préparé à Mardochée. Et la colere du Roi s'appaisa.

℣. 9. *lettr.* qui a parlé pour le Roi. *Expl.* en lui découvrant autrefois la conspiration faite contre sa personne.

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE VII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *Esther lui répondit : O Roi, si j'ai trouvé grace devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder s'il vous plaît, ma propre vie, & celle de mon peuple pour lequel j'implore votre clemence.*

Il est juste d'admirer ici la sagesse avec laquelle l'esprit de Dieu fait parler Esther, après qu'elle a mis en lui toute sa confiance. Rien en effet ne pouvoit être plus ingenieux ni plus engageant, que cette maniere dont elle fait sa demande à Assuerus. Elle avoit voulu differer jusques alors à lui découvrir quel en étoit le sujet ; afin que ce Prince étant plus touché du desir de le connoître, & plus attendri par toutes les marques qu'elle lui donnoit d'une affection respectueuse & soumise, il se sentît plus porté à lui accorder ce qu'elle demanderoit. Elle n'avoit point aussi jusqu'à ce jour declaré au Roi de quelle nation elle étoit, suivant le conseil que son oncle Mardochée lui

Digitized by Google

avoit donné, & pour les raisons que l'on a marquées auparavant. Mais lorsqu'il s'agit de sauver son peuple, elle renonce genereusement à toutes les vûes humaines; elle ne craint point de reconnoître qu'elle est Juive, & elle se joint adroitement avec tous les Juifs, afin d'obtenir la grace de toute sa nation, d'une maniere d'autant plus puissante, qu'étant à la tête de tout ce peuple, elle le mettoit en quelque façon à couvert sous sa personne. *Accordez-moi, je vous conjure*, dit-elle à ce Prince, *ma propre vie, & celle de mon peuple pour lequel je vous demande grace.* Elle ne s'ouvre point d'abord davantage; & ne nomme point ce peuple, en faveur duquel elle intercedoit auprès du Roi, afin que la vûe de ce qui la regardoit elle-même ayant fait d'abord une plus forte impression sur son esprit, elle obtînt ensuite plus facilement la grace de toute cette nation dont elle tiroit son origine.

℣. 4. *Et plût-à-Dieu que l'on nous vendît & hommes & femmes pour être esclaves; ce mal seroit supportable en quelque sorte, & je me tairois en me contentant de gemir. Mais maintenant nous avons un ennemi impitoyable, dont la cruauté retombe sur le Roi même.*

Le sens des paroles de la Reine paroît être celui-ci. Si au-moins on nous avoit condamnés à être vendus comme des esclaves, quelque grand que fût ce mal, je le pourrois supporter, & je le souffrirois en silence; parcequ'il ne regarderoit que nous-mêmes, & non pas la personne du Roi. Mais la cruauté de notre ennemi attentant sur notre vie même, & *moi* *Estius in hunc loc.*

Digitized by Google

& mon peuple ayant été condamnés à être assassinés & exterminés, cette cruauté, ô Prince, *retombe sur vous*, puisqu'elle vous prive tout-d'un-coup, & de celle qu'il vous a plu de choisir pour votre épouse, & d'un très-grand nombre de sujets fidelles qui n'ont rien fait contre leur devoir & votre service; & qu'elle retranche de votre revenu des tributs immenses qui se levent tous les ans sur tout ce peuple, & dont la perte ne se peut point reparer.

℣. 5. 6. *Le roi Assuerus lui répondit : Qui est celui-là, & qui est assez puissant pour oser faire ce que vous dites ? Esther lui repondit : C'est cet Aman* que vous voyez, *qui est notre cruel adversaire, & notre ennemi mortel.*

On peut juger aisément de la surprise où avoit été le Roi, lorsqu'il avoit entendu de la bouche de la Reine même, qu'on attentoit sur sa vie. C'estpourquoi son extrême affection pour une Princesse si accomplie l'ayant comme transporté hors de lui à cette nouvelle, il pressa Esther de lui declarer qui étoit cet insolent, qui osoit ainsi s'attribuer un pouvoir qu'il n'avoit pas. Car jusques-là il n'avoit encore rien compris à ce que la Reine lui vouloit dire ; quoiqu'il auroit pu sans doute se souvenir de la demande que lui avoit faite Aman quelque-temps auparavant, pour faire perir un peuple, qu'il lui avoit représenté comme rebelle à ses volontés. Mais peut-être que Dieu permit que ce souvenir s'effaçât de son esprit, afin que l'idée de la cruauté de son ministre le frappât plus sensiblement, Et d'ailleurs le grand credit que ce ministre s'étoit ac-

Digitized by Google

quis sur l'esprit du Roi, avoit pû porter ce Prince à faire peu de réflexion sur ce qu'il lui avoit dit touchant ce peuple : car il paroît effectivement, qu'il le rendit maître tout-d'un-coup de faire ce qu'il voudroit, en lui confiant son anneau royal, pour traiter ceux dont il lui parloit, selon qu'il le jugeroit à propos, sans approfondir, comme il l'auroit dû, une affaire de cette importance. cap. 3. v. 10. 11.

Esther voyant donc le Roi disposé à écouter favorablement ce qu'elle avoit à lui dire, lui declare tout-d'un-coup avec une force extraordinaire, que l'ennemi qui vouloit la perdre avec tout son peuple, étoit cet Aman qui étoit présent au festin. Et elle le fait avec d'autant plus de liberté, qu'elle sait, qu'étant présent, il sera couvert de confusion à la vûe du Roi; & que ce Prince sera aussi d'autant plus irrité contre son ministre, que sachant qu'il a osé conspirer contre la vie de la Reine, il ne pourra point souffrir l'insolence qui le porte à se présenter encore devant sa personne, & à se trouver à un festin avec lui. Car c'étoit-là sans doute principalement le dessein qu'Esther avoit eu, en invitant ce ministre avec le Roi.

Mais pour comprendre quel fut l'étourdissement d'esprit où cette parole de la Reine jetta Aman, il suffit de se souvenir que cette Princesse avoit caché jusqu'alors avec grand soin qu'elle étoit Juive; & qu'ainsi cet ennemi déclaré des Juifs entra tout-d'un-coup dans une frayeur & dans un trouble inconcevable, lorsqu'il apprit de la propre bouche de la Reine, & en présence du Roi son époux, que l'édit

Digitized by Google

cruel & barbare qu'il avoit fait publier contre toute cette nation, la regardoit elle-même comme tous les Juifs; & par conséquent qu'il s'étoit servi de l'autorité du Prince & de son anneau royal, pour sceller un arrêt de mort contre la personne de l'épouse bien-aimée d'Assuerus. Aussi le texte sacré nous fait remarquer, *qu'il demeura tout interdit, ne pouvant plus supporter les regards, ni du Roi ni de la Reine.*

Ce seront ces regards terribles d'un Dieu vengeur des crimes d'Aman & de ses imitateurs, figurés par les regards d'Assuerus & d'Esther, qui feront un jour l'effroi & le supplice des impies. Nul homme, quelque puissant qu'il ait été, & quelque endurci qu'il ait paru contre tous les traits de la divine justice, & contre tous les remords de sa conscience, ne pourra alors subsister devant cette redoutable majesté, ni soûtenir les éclats d'une lumiere si perçante, qui comme une épée à deux tranchans penetrera dans tous les replis cachés de l'ame, & l'exposera à nud devant son Juge, dont la présence lui tiendra lieu d'un plus grand tourment que les feux même de l'enfer. C'est ce qui fait dire à une Sainte très-éclairée: Que l'enfer même sera une espece de soulagement pour les ames reprouvées, en comparaison de ce regard d'un Dieu irrité, dont la fureur qui paroîtra sur son visage, seroit capable d'aneantir l'ame, si elle n'étoit immortelle.

Purgat. de Sainte Cather. de Gen.

℣. 8. *Assuerus étant rentré dans le lieu du festin, trouva qu'Aman s'étoit jetté sur le lit où étoit Esther, & il dit: Comment, il veut faire*

Digitized by Google

violence à la Reine même en ma présence & dans ma maison ! A peine cette parole étoit sortie de la bouche du Roi, que l'on couvrit le visage à Aman.

Pendant que le Roi étoit sorti tout transporté de colere, Aman s'approcha du lit sur lequel la Reine, selon la coutume des anciens, étoit couchée pour manger. Et là s'abaissant profondément pour embrasser ses genoux, selon que l'expliquent saint Athanase & saint Severe Sulpice, il la conjuroit d'obtenir sa grace, comme le dit l'Ecriture. Mais dans ce moment le Roi agité & inquiet étant revenu du jardin, & trouvant Aman en cette posture, crut qu'il vouloit faire violence à la Reine. Et Dieu permit qu'il se trompât de la sorte, afin que cette pensée l'irritant plus sensiblement, il ne tardât plus à punir un homme qui avoit voulu effectivement opprimer la Reine par la violence generale que l'on devoit exercer contre tous les Juifs. Ainsi ce Prince étant devenu tout furieux, ses officiers se hâterent de *couvrir le visage d'Aman*; soit que ce fût la coutume d'en user de cette sorte à l'égard de ceux qui étoient tombés dans la disgrace du Roi; soit pour empêcher que ce Prince le voyant encore ne fût transporté d'une plus grande fureur; soit parcequ'Aman étoit devenu indigne de voir le visage d'Assuerus; ou enfin parcequ'on le regardoit comme un criminel condamné déja à la mort: car on couvroit le visage de ceux que l'on destinoit à la potence.

Athanas. in Synops. Sever. Sulpit. hist. sacr.

℣. 9. 10. *L'un des eunuques qui servoient d'ordinaire le Roi, lui dit: Il y a une potence du*

cinquante coudées de haut dans la maison d'Aman, qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis salutaire au Roi. Le Roi dit : Qu'il y soit pendu tout-à-cette heure. Et Aman fut pendu à la potence qu'il avoit préparée à Mardochée : & la colere du Roi s'appaisa.

La vanité & l'insolence d'Aman étoit si grande, que s'étant hâté de faire dresser cette potence d'une si prodigieuse hauteur, sans attendre le consentement du Roi dont il se tenoit très-assûré, il ne s'étoit point caché du dessein cruel qu'il avoit d'y faire pendre Mardochée. Peut-être aussi que l'eunuque dont il est parlé ici, étoit l'un de ceux qui lui furent envoyés pour l'obliger de se rendre promtement au festin auquel la Reine l'avoit convié ; car Joseph le dit ainsi : & il témoigne, qu'ayant vû cette potence élevée dans sa maison, il apprit de l'un de ses domestiques, qu'il la destinoit pour y pendre Mardochée. Ainsi cet eunuque voyant l'extrême colere du Roi ; desirant aussi de plaire à la Reine ; & étant d'ailleurs piqué contre Aman à cause de ce grand faste qu'il faisoit paroître à l'égard de tout le monde, donna avis à ce Prince de cette potence d'une hauteur excessive, qu'il avoit fait préparer dans sa maison même, pour y faire pendre un homme qu'il n'aimoit pas. Car il jugea bien que la colere d'Assuerus s'augmenteroit par cette nouvelle circonstance, qui faisoit connoître jusqu'à quel excès il portoit son ambition. Et pour le noircir encore davantage dans l'esprit du Roi, il ajoûta en parlant de Mardochée à qui il avoit destiné cette potence, que c'étoit

Joseph. antiq. l. 11. c. 6.

lui

lui *qui avoit sauvé la vie à son Prince par l'avis qu'il avoit donné* de la conspiration que l'on formoit contre sa personne. Ainsi Assuerus par un juste jugement condamna ce cruel ministre au même supplice qu'il avoit voulu faire souffrir très injustement à Mardochée : & l'on vid par un étrange renversement de fortune, Aman transferé en un instant du lieu du festin à la potence.

O funeste amitié du siecle, s'écrie saint Bernard, qui ne rends heureux tes amis, qu'en les rendant ennemis de Dieu ! Aman devient favori du roi Assuerus : mais cette faveur d'Assuerus ne procura à Aman qu'une potence. Achitophel fut aussi en faveur auprès d'Absalon : mais cette faveur d'Absalon ne procura à Achitophel qu'une fin aussi tragique que fut celle de se pendre & de s'étrangler lui-même. Ce monde, comme dit encore un autre Saint, est beaucoup plus dangereux lorsqu'il nous flatte, que lorsqu'il nous est contraire ; & l'on doit le craindre infiniment davantage quand il présente des sujets de s'y attacher & de l'aimer, que lorsqu'il porte les hommes & qu'il les force à le mépriser.

D. Bernard. epist. 107.

August. epist. 144. n. 2. tom. 2.

Mais disons encore, qu'on peut remarquer dans cette chûte si redoutable d'Aman, une figure de ce qui se passe d'une maniere beaucoup plus funeste dans le banquet spirituel de l'Eglise, qui est la divine Eucharistie. Qu'il est dangereux d'assister à ce festin dans la disposition où étoit Aman, ayant dans le cœur la haine contre son frere ! Que c'est une chose horrible de se présenter dans la chambre nuptiale

Digitized by Google

de l'Epoux divin & de son Epouse, étant plein d'ambition & d'orgueil ! Et qu'on doit apprehender que la volonté criminelle avec laquelle on s'approche des redoutables mysteres, lorsqu'on est dans la disposition de crucifier en soi-même de nouveau, comme dit saint Paul, JESUS-CHRIST représenté par Mardochée, ne nous précipite tout-d'un-coup dans des supplices dont celui d'Aman n'a été qu'un foible crayon ; & qu'ainsi, selon la figure proposée par JESUS-CHRIST même dans l'Evangile, étant trouvé sans la charité, qui est proprement la robe nuptiale, nous ne soyons enlevés, comme Aman, de la chambre du festin au supplice, & de la lumiere de la vie dans les tenebres exterieures de la mort & de l'enfer !

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

1. DIe illo dedit rex Assuerus Esther reginæ domum Aman adversarii Judæorum, & Mardochæus ingressus est ante faciem regis. Confessa est enim ei Esther quòd esset patruus suus.

2. Tulitque rex annulum, quem ab Aman recipi jusserat, & tradidit Mardochæo. Esther autem constituit Mardochæum super domum suam.

3. Nec his contenta, procidit ad pedes regis, flevitque, & locuta ad eum oravit, ut malitiam Aman Agagitæ, & machinationes ejus pessimas, quas excogitaverat contra Judæos, juberet irritas fieri.

4. At ille ex more

1. LE même jour, le roi Assuerus donna à la reine Esther la maison d'Aman ennemi des Juifs, & Mardochée fut présenté au Roi : car Esther lui avoit avoué qu'il étoit son oncle.

2. Et le Roi commandant qu'on reprît son anneau qu'Aman avoit eu, le donna à Mardochée. Esther fit aussi Mardochée Intendant de sa maison.

3. Esther n'étant pas encore contente, alla se jetter aux pieds du Roi, & le conjura avec larmes d'arrêter les mauvais effets de l'entreprise pleine de malice, qu'Aman fils d'Agag avoit formée pour perdre les Juifs.

4. Le Roi lui tendit son

Digitized by Google

sceptre d'or pour lui donner selon la coutume des marques de sa bonté. Et la Reine se levant & se tenant en sa présence,

sceptrum aureum protendit manu, quo signum clementiæ monstrabatur: illaque consurgens steterit ante eum,

5. lui dit: S'il plaît au Roi, si j'ai trouvé grace devant ses yeux, & que ma priere ne lui paroisse pas contraire à ses intentions, je le conjure de vouloir ordonner que les premieres lettres d'Aman ennemi des Juifs, qui ne cherchoit qu'à les perdre, par lesquelles il avoit commandé qu'on les exterminât dans toutes les provinces du royaume, soient revoquées par de nouvelles lettres du Roi.

5. & ait: Si placet regi, & si inveni gratiam in oculis ejus, & deprecatio mea non ei videtur esse contraria, obsecro ut novis epistolis, veteres Aman litteræ, insidiatoris & hostis Judæorum, quibus eos in cunctis regis provinciis perire præceperat, corrigantur.

6. Car comment pourrois-je souffrir la mort & le carnage de tout mon peuple?

6. Quomodo enim potero sustinere necem & interfectionem populi mei?

7. Le roi Assuerus répondit à la reine Esther & à Mardochée Juif: J'ai donné à Esther la maison d'Aman, & j'ai commandé qu'il fût attaché à une croix, parcequ'il avoit

7. Responditque rex Assuerus Esther reginæ, & Mardochæo Judæo: Domum Aman concessi Esther, & ipsum jussi affigi cruci, quia ausus est manum mittere in

Digitized by Google

Judæos.

8. Scribite ergo Judæis, sicut vobis placet, regis nomine, signantes litteras annulo meo. Hæc enim consuetudo erat, ut epistolis quæ ex regis nomine mittebantur, & illius annulo signatæ erant, nemo auderet contradicere.

9. Accitisque scribis & librariis regis (erat autem tempus tertii mensis, qui appellatur Siban) vigesimâ & tertiâ die illius, scriptæ sunt epistolæ, ut Mardochæus voluerat, ad Judæos & ad principes, procuratoresque & judices, qui centum vigintiseptem provinciis ab India usque ad Æthiopiam præsidebant: provinciæ atque provinciæ, populo & populo, juxta linguas & litteras suas, & Judæis, prout legere poterant, & audire.

osé entreprendre de perdre les Juifs.

8. Ecrivez donc aux Juifs au nom du Roi comme vous le jugerez à propos, & scellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume que nul n'osoit s'opposer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roi, & cachetées de son anneau.

9. On fit donc venir aussi-tôt les Secretaires & les écrivains du Roi; & comme c'étoit alors le troisiéme mois appellé Siban, le vingt-troisiéme de ce même mois les lettres du Roi furent conçûes en la maniere que Mardochée voulut & adressées aux Juifs, aux Grands-seigneurs, aux Gouverneurs & aux Juges qui commandoient aux cent vingt-sept provinces du royaume, depuis les Indes jusqu'en Ethiopie; & elles furent écrites en diverses langues, selon la diversité des provinces, des peuples & des Juifs, afin qu'elles pussent

℣. 7. *lettr.* manum mittere in Judæos.

être lues & entendues de tout le monde.

10. Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roi, furent cachetées de son anneau & portées par les courriers, afin que courant en toute diligence par toutes les provinces, ils prévinssent les anciennes lettres par ces nouvelles.

10. Ipsæque epistolæ, quæ regis nomine mittebantur, annulo ipsius obsignatæ sunt, & missæ per veredarios, qui per omnes provincias discurrentes, veteres litteras novis nuntiis prævenirent.

11. Le Roi leur commanda en même-temps d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'assembler tous & de se tenir prêts pour défendre leur vie, pour tuer & exterminer leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans & toutes leurs maisons, & de piller leurs dépouilles.

11. Quibus imperavit rex, ut convenirent Judæos per singulas civitates, & in unum præciperent congregari, ut starent pro animabus suis, & omnes inimicos suos, cum conjugibus ac liberis & universis domibus, interficerent atque delerent, & spolia eorum diriperent.

12. Et on marqua à toutes les provinces un même jour pour la vengeance que les Juifs devoient prendre de leurs ennemis, sçavoir le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar.

11. Et constituta est per omnes provincias una ultionis dies, id est, tertiadecima mensis duodecimi Adar.

13. La substance de cette lettre du Roi étoit: Qu'on fist savoir dans toutes les provinces & à tous

13. Summaque epistolæ hæc fuit, ut in omnibus terris ac populis, qui regis Assueri subjacebant impe-

Digitized by Google

rio, notum fieret, paratos esse Judæos ad capiendam vindictam de hostibus suis.

les peuples qui étoient soumis à l'empire du roi Assuerus, que les Juifs étoient prêts de se venger de leurs ennemis.

14. Egressique sunt veredarii celeres nuntia perferentes, & edictum regis pependit in Susan.

14. Les courriers partirent aussi-tôt en grande hâte portant cette lettre, & l'édit du Roi fut affiché dans Suse.

15. Mardochæus autem, de palatio, & de conspectu regis egrediens, fulgebat vestibus regiis, hyacinthinis videlicet & aereis, coronam auream portans in capite, & amictus serico pallio atque purpureo. Omnisque civitas exultavit, atque lætata est.

15. Mardochée sortant du palais & d'avec le Roi, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinthe & de bleu celeste, ayant une couronne d'or sur la tête, & un manteau de soie & de pourpre. Toute la ville fut transportée de joie.

16. Judæis autem nova lux oriri visa est, gaudium, honor, & tripudium.

16. Et quant aux Juifs; il leur sembla qu'une nouvelle lumiere se levoit sur eux, à cause de cet honneur, de ces congratulations & de ces réjouissances publiques.

17. Apud omnes populos, urbes atque provincias, quocunque regis jussa veniebant, mira exultatio, epulæ atque convi-

17. Parmi toutes les nations, les provinces & les villes, où l'ordonnance du Roi étoit portée, ils étoient dans une joie ex-

℣. 13. *Hebr.* se tinssent prêts pour se venger.

Digitized by Google

traordinaire ; ils faisoient des festins & des jours de fêtes : jusques-là que plusieurs des autres nations & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embrasserent leur religion & leurs ceremonies. Car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les esprits d'une très-grande terreur.

via, & festus dies: in tantum ut plures alterius gentis & sectæ, eorum religioni & cæremoniis jungerentur. Grandis enim cunctos Judaici nominis terror invaserat.

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE VIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors le roi Assuerus donna à la reine Esther la maison d'Aman ennemi des Juifs, & Mardochée vint se présenter au Roi : car Esther lui avoit avoué qu'il étoit son oncle.*

Le Roi avoit condamné Aman principalement sur le soupçon qu'il avoit eu, qu'il vouloit faire violence à la Reine son épouse. Nous avons vû que ce soupçon étoit mal fondé ; puisqu'Aman n'avoit point eu d'autre pensée que de conjurer la Reine de lui obtenir sa grace. Ainsi il sembloit, à parler précisément, qu'il avoit été mal condamné pour ce sujet, & que la confiscation de ses biens n'avoit point de lieu ; puisque ce Prince lui avoit donné son consentement pour expedier les dépêches dont on a parlé, & pour faire exterminer tous les Juifs de son royaume. Mais parcequ'il étoit vrai qu'il avoit surpris le Roi, en décriant auprès de lui le peuple Juif, comme un peuple

Digitized by Google

qui étoit rebelle à ses volontés, quoiqu'il lui fût très-soumis, ce fut avec une très-grande justice qu'on le condamna, & que Dieu permit qu'un homme qui se disposoit à dépouiller en même-temps, & de la vie & des biens tous les Juifs qui étoient parmi les Perses, perdît lui-même la vie qu'il avoit voulu si injustement ôter aux autres. Lors donc qu'il est dit ici : *Qu'Assuerus donna à Esther la maison d'Aman ennemi des Juifs*, l'Ecriture entend, non seulement sa maison, mais encore tous ses biens. Et ce qu'elle ajoûte de Mardochée : *Qu'il vint se présenter au Roi*, après qu'Esther eut declaré à Asserus, *qu'il étoit son oncle* ; nous marque qu'il fut admis dès ce moment dans la confidence du Roi, & établi son favori au-lieu d'Aman l'ennemi des Juifs.

Estius. Menoch. in hunc locum.

v. 8. Ecrivez donc aux Juifs au nom du Roi, comme vous le jugerez à propos, & scellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume que nul n'osoit s'opposer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roi, & qui étoient cachetées de son anneau.

Nous avons marqué auparavant, que la volonté des rois de Perse étant conçûe d'une certaine maniere dans leurs édits, étoit tout-à-fait irrevocable. C'est ce qui fait dire à un Interprete, que les lettres qui portoient une condamnation de mort contre tous les Juifs, envoyées depuis quelques mois par Aman dans toutes les provinces de ce grand empire, n'étoient point de cette nature ; puisque la Reine n'autoit osé demander au Roi qu'elles fussent revoquées contre la loi inviolable du royaume.

Digitized by Google

Cependant il y avoit tout lieu de croire qu'Aman ayant résolu la perte de Mardochée & de tout son peuple, n'oublia rien de tout ce qui pouvoit rendre irrevocable l'édit publié contr'eux, ayant en ses mains toute l'autorité qu'Assuerus donna depuis à Mardochée. Ainsi il faut regarder tout ce qui se passa alors, non pas seulement par des vûes humaines & selon les regles ordinaires, mais par rapport à la divine providence, & à la toute-puissancce de celui qui a un empire souverain sur le cœur des Rois; & à qui il n'étoit pas plus difficile de faire casser un édit irrevocable du Roi des Perses, que de faire tout-d'un-coup déchoir d'une si haute fortune celui qui en avoit été l'unique auteur.

Aussi l'Ecriture a eu soin de remarquer, que la reine Esther demandant à Assuerus la cassation de cet édit si injuste, le nomme, l'édit d'Aman, & non pas celui du Roi: *Je vous conjure*, dit-elle à ce Prince, *de vouloir bien ordonner, que les premieres lettres d'Aman l'ennemi des Juifs, par lesquelles il avoit commandé qu'on les fist périr dans tous les Etats du Roi, soient corrigées & cassées par de nouvelles patentes du Prince.* C'est-à-dire, que voulant adroitement engager le Roi son mari à passer en cette rencontre par-dessus l'usage ordinaire, elle lui fait concevoir, qu'il étoit de son équité & de sa sagesse, de faire voir que l'édit publié contre les Juifs, lui avoit été surpris par la malice d'Aman; & que c'étoit ce ministre, & non pas lui, qui en devoit être regardé comme l'auteur.

Digitized by Google

C'est ce qui fut effectivement exprimé dans les lettres qui furent depuis envoyées au nom de ce Prince. Car après avoir témoigné à tous ses sujets l'ingratitude & l'insolence d'Aman, il declare: *Que les lettres qu'il avoit osé envoyer contre les Juifs au nom du Roi, étoient nulles & sans autorité.* C'est ce qui fait voir très-clairement que ce fut Dieu même qui conduisit toute cette affaire; & que Mardochée aussi bien qu'Esther ne furent que les instrumens dont il se servit pour executer sa volonté en faveur des Juifs, qu'il continuoit de regarder comme son peuple, quoique leurs crimes & ceux de leurs peres leur eussent fait meriter de tomber sous la puissance des Perses.

Esther 16.

℣. 10. *Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roi, furent cachetées de son anneau, & envoyées par les courriers; afin que courant par toutes les provinces, ils prévinssent les anciennes lettres par ces nouvelles.*

Ceci ne doit point s'entendre précisément à la lettre, comme si effectivement ces courriers du Roi avoient pu faire une assez grande diligence pour prévenir ceux qui avoient porté le premier édit envoyé par l'ordre d'Aman. Car il est certain que ces premieres lettres d'Aman ayant été envoyées plus de deux mois auparavant, étoient déja arrivées dans les provinces. Et nous avons vû qu'il est marqué expressément dans l'Ecriture: *Que dans toutes les provinces, les villes, & les lieux où ce cruel édit avoit été envoyé, les Juifs fasoient un grand dueil*, & s'efforçoient de flechir Dieu *par leurs jeûnes, par leurs cris, & par leurs larmes.*

Estius in hunc loc.

Esther 4. 3.

Digitized by Google

Ainsi le sens des paroles de notre texte que nous expliquons, est que les courriers du Roi eurent ordre de courir dans toutes les provinces du royaume pour prévenir l'execution des lettres d'Aman. Car Dieu voulut que les mesures qu'une cruelle politique avoit fait prendre à ce ministre ambitieux, lorsqu'il avoit ordonné que le massacre des Juifs ne se feroit qu'au douziéme mois, afin qu'on eût le loisir de s'y préparer, & qu'ils pussent être tous égorgés en un même temps dans cette grande étendue de cent vingt sept provinces soumises au roi des Perses; Dieu voulut, dis-je, que ces mesures de la cruelle politique d'Aman tournassent contre lui-même & contre les ennemis des Juifs, en donnant le temps à Esther & à Mardochée de renverser tous ses desseins, & de faire executer sur ces ennemis de son peuple les mêmes rigueurs qu'ils se préparoient à exercer contre lui.

Telle est la fausse prudence du prince du siecle, dont Dieu se plaît ordinairement à confondre les conseils par les moyens mêmes dont il entreprend de se servir pour s'opposer à sa volonté. Heureux ceux qui se tenant attachés fidellement au peuple de Dieu, c'est-à-dire, à son Eglise, ont le bonheur de se reposer sous l'ombre des ailes de son puissant protecteur, que nulle sagesse humaine ne peut surprendre, comme nulle puissance ne sauroit lui resister; Mais heureux encore ceux qui dans les perils si pressans dont ils se voient continuellement environnés de la part des ennemis de leur salut, ont recours à cet exemple des Juifs, &

Digitized by Google

mettent comme eux toute leur force dans *les jeûnes*, dans *les prieres* & dans *les larmes!* Car si les démons & les méchans ont toute la volonté de les perdre, il n'y a point de malice ni de violence qui ne cede à cette espece de violence toute sainte que les jeûnes, les prieres & les larmes d'un cœur humble & brisé de douleur, font sur le cœur de Dieu même.

℣. 11. *Le roi leur commanda en même-temps d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'assembler tous, & de se tenir prêts pour défendre leur vie, pour tuer & exterminer tous leurs ennemis avec leurs femmes, leurs enfans, & toutes leurs maisons, & de piller tous leurs biens.*

Nous ne voyons pas que la plûpart des Interpretes ne se soient beaucoup mis en peine de justifier cette ordonnance, par laquelle il fut commandé aux Juifs *de tuer tous leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans, & de piller tous leurs biens.* Cependant on a quelque lieu de s'étonner que Mardochée & Esther, qui procurerent cet édit, ayent pu se porter à un excès si cruel en apparence, & qu'on pouvoit regarder comme n'étant guere moins pernicieux à l'Etat, que celui auquel Aman avoit voulu engager le Roi contre les Juifs. Mais il faut se souvenir premierement, que ces choses se passoient durant le temps de l'ancienne loi, qui étoit un temps de rigueur, où Dieu avoit ordonné qu'on donnât *un œuil pour un œuil, & une dent pour une dent*; c'est-à-dire, que l'ennemi pût se venger de son ennemi, suivant la loi que l'on nommoit du *talion*. Ainsi

les Perses ayant eu la volonté de tuer les Juifs & de piller tous leurs biens, Mardochée & la reine Esther ne firent rien contre la loi, lorsqu'ils engagerent Assuerus à ordonner que les Juifs se vengeroient de leurs ennemis, qui étoient ceux de la loi de Dieu, en leur faisant souffrir à eux-mêmes ce qu'ils avoient souhaité d'exercer contr'eux.

D'ailleurs, on peut présumer que l'esprit de Dieu, qui avoit conduit jusqu'alors, tant la Reine que Mardochée, leur inspira aussi-bien qu'au Roi d'en user ainsi, pour des raisons que l'on est plus obligé d'adorer que de penetrer. C'est même ce que ce Prince semble exprimer en quelque façon dans ses lettres, lorsqu'en parlant de la mort d'Aman, il declare: *Que c'est Dieu, & non pas lui qui lui a fait souffrir cette peine qu'il a meritée.* Et il paroît clairement que Dieu exauça en cela l'excellente priere rapportée vers la fin de ce livre, que cette Princesse lui avoit faite, & que lui-même lui avoit mise dans le cœur, lorsque dans cette profonde affliction dont elle étoit penetrée à la vûe des maux qui alloient fondre sur tout Israel, elle s'écrie: *Faites, Seigneur, retomber sur eux leurs mauvais desseins, & perdez celui qui a commencé à nous faire ressentir les effets de sa cruauté..... afin qu'il perisse lui-même avec tous ceux qui lui sont unis.* Dieu ayant donc resolu de punir les ennemis d'Israel, qui *ne se contentoient pas*, comme dit Esther, *de l'opprimer par une dure servitude, mais qui attribuoient la force de leurs bras à la puissance de leurs idoles*, a pu sans doute très-justement

Esther 16. 18.
Esther 14. 11. 13.
Ib. v. 8.

condamner tous ces ennemis de son nom & de son peuple à la même peine qu'ils avoient voulu lui faire souffrir.

Mais nous pouvons ajoûter, selon un sens plus spirituel, que Dieu a voulu peut-être nous tracer dans ce qu'on vid arriver alors, une figure de la maniere dont les vrais Israelites doivent se conduire à l'égard de leurs ennemis. Un disciple de JESUS-CHRIST ne connoît point d'autres ennemis durant cette vie, que le peché, & les passions differentes qui sont pour lui autant d'instrumens de mort dont le démon se sert à toute heure pour le perdre. Il est donc permis, & il est même commandé à un Chrétien, de persecuter, de haïr, & de tuer dans lui-même tous ces ennemis qui s'opposent à son salut. C'est *cet Aman de la race d'Amalec, & tous ceux qui lui sont unis*, que Dieu nous a ordonné par la bouche de son saint legislateur d'exterminer entierement, sans faire jamais aucune paix avec eux. C'est pourquoi saint Paul ne nous parle dans toutes ses lettres, que de faire mourir en nous les membres du peché, & que de crucifier le vieil homme qui s'oppose à l'homme nouveau. JESUS-CHRIST nous a commandé lui-même d'arracher notre œuil, & de couper notre pied & notre main, s'ils nous sont une occasion de scandale pour nous perdre; c'est-à-dire, qu'il n'y a rien de si cher en nous, que nous ne devions retrancher, s'il s'oppose à notre vrai bien.

℣. 13. *La substance de cette lettre du Roi étoit : Qu'on fist savoir dans toutes les provin-*

ces

Digitized by Google

tes & à tous les peuples qui étoient soumis à l'empire du roi des Assyriens, que les Juifs étoient prêts de se venger de leurs ennemis.

Nous verrons à la fin de ce livre la lettre dont il est parlé ici, dans laquelle entr'autres choses le Roi donnoit ordre à tous les Seigneurs & à tous les officiers des provinces soumises à son empire, *d'assister les Juifs de leur secours, afin qu'ils pussent tuer ceux qui se préparoient à les perdre le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar.* Sur quoi l'on peut dire, selon la reflexion d'un Interprete, qu'il y a beaucoup d'apparence que cette execution si sanglante ne se fit pas tout-à-fait tumultuairement & sans aucun ordre de justice; mais que comme la publication des premieres lettres qu'Aman avoit envoyées, avoit donné lieu aux Juifs de connoître ceux qui s'étoient disposés à les massacrer cruellement, ils purent peut-être avec le secours des Magistrats s'assûrer de leurs personnes, pour en faire la justice le jour que le Roi avoit marqué pour cela. Car on auroit peine autrement à concevoir, comment ceux d'entre les Perses qui s'étoient plus particulierement declarés contre les Juifs, se voyant ainsi condamnés par l'ordre du Roi à souffrir eux-mêmes la mort qu'ils avoient voulu faire souffrir au peuple de Dieu, ne se seroient point sauvés de leurs mains avant ce temps; puisqu'il leur restoit encore plusieurs mois jusqu'à ce jour, les Juifs n'ayant le pouvoir de les tuer que le treiziéme jour du douziéme mois, c'est-à dire plus de sept mois après cet édit.

Esther 16. 20.

Menoch. in c. 8. v. 11. 13.

Digitized by Google

v. 15. Mardochée sortant du palais, & de la présence du Roi, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinthe & de bleu celeste, ayant une couronne d'or sur la tête, & un manteau de soie & de pourpre. Et toute la ville fut dans des transports de joie.

La chute d'Aman fut l'élevation de Mardochée : & le Roi voulant récompenser sa fidelité d'autant plus, que la reine Esther lui avoit dit qu'il étoit son oncle, il ordonna qu'il seroit vêtu comme lui-même, & lui fit rendre les plus grands honneurs. Que si l'on est étonné après ce que l'on a dit du refus que Mardochée avoit fait auparavant de porter le diadême royal, qu'il consent présentement à porter *une couronne d'or & une robe royale* ; l'on peut bien dire avec lui, Que c'étoit Dieu même qui faisoit toutes ces choses ; *A Deo facta sunt istæ* : c'est-à-dire, que ce fut par la lumiere de son Esprit qu'il se conduisit en tout.

Esther 10. 4.

Mais nous pouvons ajoûter encore, selon l'allusion que saint Bernard a voulu faire à cette histoire d'Esther ; Que Mardochée étant la figure de JESUS-CHRIST, il n'étoit pas temps encore qu'il se couvrît du diadême royal, tant qu'Aman l'ennemi du peuple de Dieu, avoit du credit, & que tous ses compagnons étoient condamnés à la mort ; mais qu'il le put faire sûrement & avec gloire, lorsqu'Aman ayant été attaché à la potence qu'il lui avoit préparée, & son peuple ayant remporté l'avantage sur ses ennemis, tout conspiroit à faire éclater le triomphe de JESUS-CHRIST en sa personne. Les larmes de JESUS-CHRIST,

Bernard. in Natal. Dom. ser. 3. num. 4. tom. 1.

Digitized by Google

dit saint Bernard, en appliquant la délivrance « des Juifs à la redemption des hommes, me cou- « vrent de confusion, & me percent de douleur. « Je me jouois au-dehors au milieu des places « publiques : & l'on prononçoit cependant dans « le secret de la chambre du Roi un arrêt de « mort contre moi. Son fils unique ayant sçû « cette nouvelle, sortit après avoir déposé son « diadême. Et paroissant en public revêtu d'un « sac, couvert de cendres, & les pieds nuds, il « pleuroit & il crioit d'affliction, de voir que « son serviteur étoit condamné à souffrir la mort. « Je le contemple dans cet état; & étant surpris « d'un spectacle si nouveau & si étonnant, je de- « mande quelle en est la cause, & je l'apprens. «

Contemplons donc aussi nous autres, à l'exemple de ce grand Saint, dans la personne de Mardochée revêtu d'un sac, JESUS-CHRIST couvert de toutes les marques de notre mortalité, qu'il a prises volontairement pour nous sauver de la mort. Mais envisageons ensuite dans ce même Mardochée tout couvert de gloire, JESUS-CHRIST triomphant & du démon & de la mort & de tous nos ennemis. Et soyons du nombre des vrais Israelites qui prennent part comme ils le doivent à la gloire & à la joie de ce triomphe : *Et toute la ville*, dit l'Ecriture, *fut dans des transports de joie*; c'est-à-dire, tous les Hebreux, & tous ceux qui avoient quelque union avec eux.

℣. 17. *Parmi toutes les nations, les provinces & les villes où l'ordonnance du roi étoit portée; ils étoient dans un ravissement de joie; ils faisoient des festins & des jours de fêtes; de sor-*

te que plusieurs mêmes des autres nations, & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embrasserent leur religion & leurs ceremonies. Car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les esprits d'une très-grande terreur.

La frayeur que l'on commença à avoir des Juifs devenus en un instant si redoutables par le grand credit de Mardochée & par la protection toute-puissante de la reine Esther; la crainte dont chacun des Perses fut saisi en son particulier en voyant la liberté qu'Assuerus avoit donnée à ce peuple de tuer tous ses ennemis, & pouvant apprehender pour soi-même d'être regardé & mis en ce rang; la surprise où ils étoient de ce changement étonnant par lequel ceux qu'on avoit condamnés à la mort, étoient devenus les maîtres de la vie de ceux qui vouloient les perdre, & enfin l'admiration & la veneration qu'un si grand miracle, qu'ils ne pouvoient attribuer qu'à la providence & à la toute-puissance du Dieu des Hebreux, put bien leur donner pour la religion de Mardochée & d'Esther, les rendirent très-disposés à se joindre à eux. Ainsi plusieurs, soit par crainte, soit par pieté, embrasserent la religion des Juifs, & se firent, selon Joseph, circoncire.

Joseph. antiquit. l. 11. 6.

Il est facile de remarquer la verité dans la figure; & ces grandes réjouissances du peuple Juif, devenu vainqueur de ses ennemis, qui embrasserent même sa religion avec ses ceremonies, nous représentent fort bien, non pas seulement le changement que l'on a vû arriver, lorsque les Princes étant devenus Chrétiens, la terreur du nom adorable de JESUS-

Digitized by Google

CHRIST s'est répandue dans toute la terre, & a attiré un nombre infini d'étrangers à son service par la crainte qu'ils ont eue de ses jugemens ; mais encore cette fête vraiment solennelle qui se fera à la fin du monde, lorsque par un changement beaucoup plus capable d'imprimer de la terreur dans tous les esprits, ceux qui étoient méprisés, humiliés, & foulés aux pieds comme des victimes destinées à la mort, seront tout-d'un-coup élevés au-dessus de tous ceux qui les haïssoient ; & que JESUS-CHRIST leur souverain protecteur exterminera à leur vûe tous leurs ennemis, c'est-à-dire, tous les méchans qui auront refusé de *se joindre à eux* dans un même cœur & un même esprit.

Prévenons donc ce malheur épouvantable, en nous joignant promtement par une solide pieté aux vrais serviteurs de Dieu. Ne craignons point d'être humiliés avec eux pour quelque temps. Et que la crainte de l'oppression passagere des méchans ne nous fasse jamais perdre l'esperance de cette fête solennelle & éternelle, qui sera pour tous les élus la fin de leurs maux & de toutes leurs frayeurs. Les Juifs ne craignoient alors que la mort du corps dont ils étoient menacés ; mais les Chrétiens ne doivent craindre principalement que cette mort éternelle dont la mort du corps étoit la figure. C'est pour prévenir un si grand malheur que nous devons employer, comme Mardochée & comme Esther, toutes nos prieres, tous nos jeûnes, & toutes nos larmes : & l'on peut bien assûrer que ce grand homme &

Digitized by Google

cette grande Princesse étoient eux-mêmes dans ces sentimens, puisqu'un homme qui protestoit en parlant à Dieu ; Que *ce n'étoit point par le desir de la gloire* qu'il agissoit, & qu'il étoit prêt *de se mettre sous les pieds d'Aman*, si son devoir l'y eût obligé ; qu'il *ne vouloit adorer que Dieu seul* ; & que *s'il desiroit de vivre, c'étoit afin de louer son saint nom* : & qu'une Princesse qui declaroit de la même sorte en sa présence ; *Qu'elle avoit en abomination toutes les marques de sa grandeur, & qu'elle ne se réjouissoit qu'en lui seul*, ne pouvoient être certainement regardés que comme des Saints, qui participoient par avance à la grace de la loi nouvelle, qui nous fait envisager dans le temps présent les choses futures, & qui nous fait rapporter toute la gloire de ce monde à celle de Dieu.

Esther 13. 12. *&c.*

Ib. 14. 16. *&c.*

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

1. Igitur duodecimi mensis, quem Adar vocari antè jam diximus, tertiadecimâ die, quando cunctis Judæis interfectio parabatur, & hostes eorum inhiabant sanguini, versâ vice Judæi superiores esse coeperunt, & se de adversariis vindicare.

2. Congregatique sunt per singulas civitates, oppida, & loca, ut extenderent manum contra inimicos & persecutores suos. Nullusque ausus est resistere, eò quòd omnes populos magnitudinis eorum formido penetrarat.

3. Nam & provinciarum judices,

1. AInsi le treiziéme jour du douziéme mois, que nous avons déja dit auparavant se nommer Adar, lorsque l'on se préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aspiroient à se repaître de leur sang, les Juifs au-contraire commencerent à être les plus forts, & à se venger de leurs adversaires.

2. Ils s'assemblerent dans toutes les villes, tous les bourgs & tous les autres lieux pour attaquer leurs persecuteurs & leurs ennemis, & nul n'osoit leur resister, parceque la crainte de leur puissance avoit saisi generalement tous les peuples.

3. Car les Juges des pro-
vinces, les Gouverneurs &

les Intendans, & tous ceux qui avoient quelque dignité dans tous les lieux, & qui présidoient sur les ouvrages, relevoient la gloire des Juifs par la crainte qu'ils avoient de Mardochée,

& duces, & procuratores, omnisque dignitas quæ singulis locis & operibus præerat, extollebant Judæos timore Mardochæi:

4. qu'ils savoient être Grand-maître du palais, & avoir beaucoup de pouvoir. Sa reputation croissoit de jour en jour, & tout le monde parloit de lui.

4. quem principem esse palatii, & plurimum posse cognoverant: fama quoque nominis ejus crescebat quotidie, & per cunctorum ora volitabat.

5. Les Juifs firent donc un grand carnage de leurs ennemis, & en les massacrant ils leur rendirent le mal qu'ils s'étoient préparé à leur faire.

5. Itaque percusserunt Judæi inimicos suâ plagâ magnâ, & occiderunt eos, reddentes eis quod sibi paraverant facere:

6. Jusques-là que dans Suse même ils tuerent cinq cens hommes, sans compter les fils d'Aman, fils d'Agag ennemi des Juifs, dont voici les noms.

6. in tantum ut etiam in Susan quingentos viros interficerent, extra decem filios Aman Agagitæ hostis Judæorum, quorum ista sunt nomina.

7. Pharsandatha, Delphon, Esphatha,

7. Pharsandatha, & Delphon, & Esphatha,

8. Phoratha, Adalia, Aridatha,

8. & Phoratha, & Adalia, & Aridatha,

9. Phermesta, Arisaï, Aridaï, & Jezatha.

9. & Phermesta, & Arisai, & Aridai, & Jezatha.

Digitized by Google

10. Quos cùm occidissent, prædas de substantiis eorum tangere noluerunt.

11. Statimque numerus eorum, qui occisi erant in Susan, ad regem relatus est.

12. Qui dixit reginæ : In urbe Susan interfecerunt Judæi quingentos viros, & alios decem filios Aman : quantam putas eos exercere cædem in universis provinciis ? Quid ultra postulas, & quid vis ut fieri jubeam ?

13. Cui illa respondit : Si regi placet, detur potestas Judæis, ut sicut fecerunt hodie in Susan, sic & cras faciant, & decem filii Aman in patibulis suspendantur.

14. Præcepitque rex ut ita fieret : Statimque in Susan pependit edictum, & decem filii Aman suspensi sunt.

15. Congregatis Judæis quartadeci-

10. Les ayant tués, ils ne voulurent toucher à rien de ce qui avoit été à eux.

11. On rapporta aussi-tôt au Roi le nombre de ceux qui avoient été tués dans Suse ;

12. & il dit à la Reine, Les Juifs ont tué cinq cens hommes dans la ville de Suse outre les dix fils d'Aman. Combien grand croyez-vous que doive être le carnage qu'ils font dans toutes les provinces? Que demandez-vous davantage, & que voulez-vous que j'ordonne encore ?

13. La Reine lui répondit: Je supplie le Roi d'ordonner, s'il lui plaît, que les Juifs ayent le pouvoir de faire encore demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui, & que les dix fils d'Aman soient pendus.

14. Le Roi commanda que cela fût fait, & aussitôt l'édit fut affiché dans Suse : & les dix fils d'Aman furent pendus.

15. Les Juifs s'assemblerent encore le quatorziéme

Digitized by Google

jour du mois d'Adar, & ils tuerent trois cens hommes dans Suse, sans vouloir rien prendre de leur bien.

16. Les Juifs se tinrent aussi prêts pour la défense de leur vie dans toutes les provinces qui étoient soumises à l'empire du Roi, & ils tuerent leurs ennemis & leurs persecuteurs en si grand nombre, que soixante & quinze mille hommes furent envelopés dans ce carnage, sans qu'aucun des Juifs touchât à leur bien.

17. Ils commencerent tous à tuer leurs ennemis le treiziéme jour du mois d'Adar, & ils cesserent au quatorziéme; ils firent de ce jour une fête solennelle qu'ils ordonnerent qui seroit celebrée dans tous les siecles suivans avec joie & par des festins.

18. Mais ceux qui étoient dans la ville de Suse avoient fait le carnage pendant le treiziéme & le quatorziéme jour de ce même mois, & n'avoient cessé qu'au quinziéme. C'est pourquoi ils

mâ die mensis Adar; interfecti sunt in Susan trecenti viri, nec eorum ab illis direpta substantia est.

16. Sed & per omnes provincias, quæ ditioni regis subjacebant, pro animabus suis steterunt Judæi, interfectis hostibus ac persecutoribus suis: in tantum ut septuagintaquinque millia occisorum implerentur, & nullus de substantiis eorum quidquam contingeret.

17. Dies autem tertiusdecimus mensis Adar, primus apud omnes interfectionis fuit, & quartadecimâ die cædere desierunt. Quem constituerunt solennem, ut in eo omni tempore deinceps vacaretur epulis, gaudio atque conviviis.

18. At hi qui in urbe Susan cædem exercuerant, tertiodecimo & quartodecimo die ejusdem mensis in cæde versati sunt: quintodecimo autem die percutere desierunt. Et

idcircò eundem diem constituerunt solennem epularum ac lætitiæ.

le choisirent pour en faire une fête solennelle de festins & de réjouissances publiques.

19. Hi verò Judæi, qui in oppidis non muratis ac villis morabantur, quartumdecimum diem mensis Adar conviviorum & gaudii decreverunt, ita ut exultent in eo, & mittant sibi mutuò partes epularum & ciborum.

19. Les Juifs qui demeuroient dans les bourgs sans murailles & dans les villages, choisirent le quatorziéme jour du mois d'Adar, pour être un jour de festin, dans lequel ils font une grande réjouissance, & s'envoient les uns aux autres quelque chose de ce qui a été servi dans leurs festins.

20. Scripsit itaque Mardochæus omnia hæc, & litteris comprehensa misit ad Judæos, qui in omnibus regis provinciis morabantur, tam in vicino positis, quàm procul,

20. Mardochée eut donc soin d'écrire toutes ces choses; & en ayant fait un livre il l'envoya aux Juifs qui demeuroient dans toutes les provinces du Roi, soit dans les plus proches ou dans les plus éloignées,

21. ut quartamdecimam & quintamdecimam diem mensis Adar pro festis susciperent, & revertente semper anno solenni celebrarent honore:

21. afin que le quatorziéme & le quinziéme jour du mois d'Adar leur fussent des jours de fêtes qu'ils celebrassent tous les ans à perpetuité par des honneurs solennels;

22. quia in ipsis diebus se ulti sunt Judæi de inimicis suis, & luctus atque

22. parceque ce fut en ces jours-là que les Juifs se vengerent de leurs ennemis que leur deuil & leur tri-

Digitized by Google

stesse fut changé en une réjouissance publique. C'est-pourquoi il voulut que ces jours fussent des jours de festin & de joie, qu'ils s'envoyassent les uns aux autres des mets de leur table, & qu'ils y fissent aux pauvres de petits presens.

tristitia in hilaritatem gaudiumque conversa sunt, essentque dies isti epularum atque lætitiæ, & mitterent sibi invicem ciborum partes, & pauperibus munuscula largirentur.

23. Les Juifs établirent donc une fête solennelle conformément à ce qu'ils avoient commencé de faire en ce temps-là, selon l'ordre que Mardochée leur en avoit donné par ses lettres //.

23. Susceperuntque Judæi in solennem ritum cuncta quæ eo tempore facere cœperant, & quæ Mardochæus litteris facienda mandaverat.

24. // Car Aman fils d'Amadath de la race d'Agag, ennemi declaré des Juifs, avoit formé le dessein de les perdre, de les tuer, & de les exterminer : & il avoit jetté pour cela le phur, c'est-à-dire le sort en notre langue.

24. Aman enim, filius Amadathi stirpis Agag, hostis & adversarius Judæorum, cogitavit contra eos malum, ut occideret illos, atque deleret : & misit phur, quod nostrâ linguâ vertitur in sortem.

25. Mais Esther alla ensuite trouver le Roi : elle le supplia de prévenir le mauvais dessein d'Aman par une nouvelle lettre, & de faire retomber sur sa tête le mal qu'il avoit resolu

25. Et posteà ingressa est Esther ad regem, obsecrans ut conatus ejus, litteris regis irriti fierent : & malum, quod contra Judæos cogitaverat, reverteretur

℣. 23. *Hebr.* quod scripserat Mardochæus ad ipsos. *Vat.*

℣. 24. *expl.* Ce qui est marqué dans ces trois versets suivans, est un abregé de ce que Mardochée écrivit aux Juifs. *Menoch.*

Digitized by Google

in caput ejus. Denique & ipsum & filios ejus affixerunt cruci,

lu de faire aux Juifs. En effet le Roi fit pendre Aman à une croix aussi-bien que tous ses fils.

26. atque ex illo tempore dies isti appellati sunt phurim, id est sortium, eò quòd phur, id est sors, in urnam missa fuerit. Et cuncta quæ gesta sunt, epistolæ, id est libri hujus, volumine continentur:

26. C'estpourquoi depuis ce temps-là ces jours ont été appellés les jours du phurim, c'est-à-dire les jours des sorts, parceque le phur, c'est-à-dire le sort avoit été jetté dans l'urne. Et cette lettre, ou plutôt ce livre de Mardochée, contient tout ce qui se passa alors.

27. quæque sustinuerunt, & quæ deinceps immutata sunt, susceperunt Judæi super se & semen suum, & super cunctos qui religioni eorum voluerunt copulari, ut nulli liceat duos hos dies absque solennitate transigere: quos scriptura testatur, & certa expetunt tempora, annis sibi jugiter succedentibus.

27. Les Juifs donc en memoire de ce qui avoit été arrêté contr'eux, & de ce grand changement qui étoit arrivé ensuite, s'obligerent eux & leurs enfans & tous ceux qui voudroient se joindre à leur religion, d'en faire en ces deux jours une fête solennelle, sans que personne s'en pût dispenser, selon qu'il est marqué dans cet écrit, & ce qui s'observe exactement chaque année aux jours destinés à cette fête.

28. Isti sunt dies, quos nulla unquam delebit oblivio: & per singulas genera-

28. Ce sont ces jours qui ne seront jamais effacés de la memoire des hommes,

Digitized by Google

& que toutes les provinces d'âge en âge celebreront par toute la terre. Et il n'y a point de ville en laquelle les jours du phurim, c'est-à-dire les jours des sorts, ne soient observés par les Juifs & par leurs enfans qui sont obligés de pratiquer ces ceremonies.

tionés cunctæ in toto orbe provinciæ celebrabunt : nec est ulla civitas, in qua dies phurim, id est sortium, non observentur à Judæis, & ab eorum progenie quæ his cæremoniis obligata est.

29. La reine Esther fille d'Abihaïl & Mardochée Juif écrivirent encore une seconde lettre, afin qu'on eût tout le soin possible de faire de ce jour une fête solennelle dans toute la posterité,

29. Scripserunt que Esther regina filia Abihail & Mardochæus Judæus, etiam secundam epistolam, ut omni studio dies ista solennis sanciretur in posterum,

30. & ils envoyerent à tous les Juifs qui demeuroient dans les cent vingt-sept provinces du roi Assuerus, afin qu'ils eussent la paix & qu'ils reçûssent la verité,

30. & miserunt ad omnes Judæos, qui in centum viginti septem provinciis regis Assueri versabantur, ut haberent pacem, & susciperent veritatem,

31. en observant *exactement* ces jours *solennels* des sorts, & les celebrant en leur temps avec grande joie. Les Juifs s'engagerent donc, selon que Mardochée & Esther l'avoient ordonné, à observer eux & toute leur posterité ces jours

31. observantes dies sortium, & suo tempore cum gaudio celebrarent : sicut constituerant Mardochæus & Esther, & illi observanda susceperunt à se, & à semine suo, jejunia & clamores, & sortium dies,

Digitized by Google

solennels du sort en jeûnant, & en adressant leurs cris à Dieu,

32. & omnia, quæ libri hujus, qui vocatur Esther, historiâ continetur.

32. & à recevoir tout ce qui est contenu dans ce livre, qui porte le nom d'Esther //.

℣. 32. *Hebr.* Et la parole d'Esther confirma tout ce qui a été dit touchant ces fêtes du sort; & elle a été écrite dans un livre. *Vatabl.* soit dans ce livre qui porte son nom; ou dans quelqu'autre qui est perdu; ou dans les actes publics; ou dans les annales des Juifs.

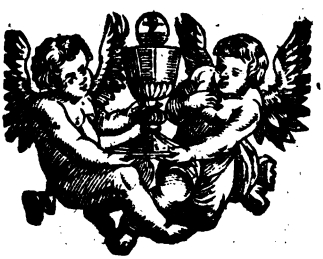

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE IX.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *AInsi le treiziéme jour du douziéme mois, que nous avons déja dit auparavant se nommer Adar; lorsque l'on se préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aspiroient à se repaître de leur sang, les Juifs au-contraire commencerent à être les plus forts, & à se venger de leurs adversaires.*

Comme les courriers qui portoient le nouvel édit du Roi contraire à celui d'Aman, eurent huit mois pour le répandre dans les provinces, on ne peut douter qu'il n'y ait été publié beaucoup de temps avant le treiziéme jour du douziéme mois, qui avoit été marqué aux Perses pour le massacre de tous les Juifs. Cependant à s'attacher précisément au sens naturel que nous présentent ici les paroles de notre texte, il sembleroit que les ennemis des Juifs se trouverent surpris tout-d'un-coup; & que sans qu'ils eussent eu auparavant connoissance du nouvel édit qui revoquoit le premier, ils

Digitized by Google

ils se virent accablés dans le temps même qu'ils se préparoient à exterminer les Juifs. Mais cette difficulté se leve aisément en deux manieres.

Premierement, ce qui est dit en ce lieu, que *lorsqu'on se préparoit à tuer tous les Juifs . . . . ils commencerent à être eux-mêmes les plus forts*; peut bien ne signifier autre chose, sinon, que le jour qui avoit été destiné pour le massacre des Juifs, ils eurent eux-mêmes l'avantage sur leurs ennemis, soit qu'ils se fussent déja assûrés de leurs personnes, comme on l'a marqué auparavant, soit qu'ils eussent attendu ce jour-là même pour le faire avec le secours des Magistrats. Secondement, il se peut bien aussi faire que les ennemis des Juifs ayant regardé le premier édit du Roi comme irrevocable, eussent pris la résolution de l'executer, nonobstant les autres lettres qu'on leur apporta depuis.

Ainsi il y eut peut-être d'abord quelque resistance de la part des Perses, qui voulurent disputer leur vie en tuant les Juifs, selon le premier ordre qu'ils avoient reçû; ce qui semble être autorisé par les termes mêmes de l'Ecriture, qui declare: Que le Roi manda à tous les Juifs, *de se venir prêts pour défendre leur vie*; comme si ce Prince avoit eu lieu effectivement d'apprehender que les Perses ne s'élevassent contr'eux en suivant ses premiers ordres. Mais comme il avoit envoyé dans le même-temps un ordre formel aux Princes, aux Intendans & aux Magistrats, d'aider les Juifs à se venger de leurs ennemis, *ils commencerent*

Esther 8. 11.

Ib. v. 9.
Item 16. v. 20.

en effet, selon qu'il est dit ici, *à être plus forts que leurs adversaires.* Ce fut donc le Roi, dit Estius, qui commanda que les ennemis des Juifs fussent tués : & par consequent ce qui se faisoit par l'autorité souveraine contre des méchans, qui avoient voulu exterminer le peuple de Dieu, devoit être regardé comme legitime. Et l'execution même de l'ordre du Roi étant appuyée & secondée par les Magistrats, en étoit encore plus juridique. Que si plusieurs de ces Juifs se laissant aller peut-être à la chaleur de leur juste ressentiment, envisagerent plutôt la vengeance particuliere de leur personne, que celle de toute leur nation ; ce fut, ainsi qu'on l'a dit, une faute assez excusable, en un temps où l'amour tout pur de la justice étoit peu connu, & où la rigueur de l'ancienne loi n'avoit point encore fait de place à la charité de la loi de JESUS-CHRIST.

℣. 10. *Les ayant tués, ils ne voulurent point toucher à rien de ce qui avoit été à eux.*

Esther 8. 11. L'Ecriture a marqué auparavant, que le Roi avoit ordonné à tous les courriers d'avertir les Juifs dans toutes les villes *de s'assembler, afin de défendre leur vie : de tuer tous leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans, & de piller tous leurs biens.* Mais nous voyons en ce lieu un exemple rare de retenue dans ces Juifs, qui ayant reçû le pouvoir du Roi même, de piller les biens de leurs ennemis, pour se venger de ce qu'ils s'étoient disposés à les dépouiller eux-mêmes des leurs, ne voulurent point se servir de ce pouvoir. Les Interpretes rendent deux raisons de cette moderation. Premiere-

Estius in hunc loc.

ment, disent-ils, les Juifs voulurent faire voir que ce n'étoit point par cupidité & par avarice, mais dans la vûe seule de mettre leur vie en sûreté, qu'ils avoient tué, selon le commandement du Roi, tous leurs ennemis qui avoient voulu les tuer. Secondement, ils ne voulurent pas que l'on pût leur reprocher quelque jour, d'avoir enlevé au Roi des sommes immenses qui devoient lui appartenir par le droit de confiscation, & être apportées dans ses coffres.

C'est une leçon excellente de desinteressement pour tous ceux qui ont reçû de la part de Dieu un ordre pour exterminer les ennemis de son peuple, en les rendant par la foi les amis de Dieu, selon qu'il fut ordonné à saint Pierre, dans cette vision qui lui marquoit la conversion des Gentils, de *tuer & de manger*. Que ces personnes considerent donc dans cette figure de la conduite des Juifs à l'égard des Perses, l'éloignement qu'elles sont obligées d'avoir de toute apparence d'avarice dans une fonction aussi sainte qu'est celle de la prédication de la verité & de la conversion des ames. Mais qu'elles en soient encore plus convaincues en considerant la sainte generosité du grand Apôtre, qui proteste, qu'encore qu'il eût reçû le pouvoir de vivre de l'Evangile, & pour parler de la sorte, *des dépouilles* de ceux qui étoient auparavant ennemis de Dieu, il a mis sa gloire à ne point user de ce pouvoir. Disons encore dans un autre sens, que ce même exemple de la conduite si desinteressée de ces Juifs, est d'une fort grande instruction

Act. 10. 13.
2. Cor. 11.

pour tous les fidelles, qui doivent songer à exterminer dans eux-mêmes les ennemis de leur salut, & à y crucifier le monde avec le vieil homme d'une maniere si parfaite, qu'ils ne s'en reservent aucunes *dépouilles*, & qu'ils abandonnent au monde & au démon tout ce qui leur appartient.

℣. 13. *La Reine lui répondit : Je supplie le Roi d'ordonner, s'il lui plaît, que les Juifs ayent le pouvoir de faire encore demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui, & que les dix fils d'Aman soient pendus.*

Plus cette demande de la reine Esther est cruelle en apparence, plus nous devons être convaincus qu'une Princesse qui étoit si humble, & qui proteste très-sincerement, *qu'elle ne mettoit sa joie qu'en lui seul*, a eu très grande raison de la faire, & qu'elle s'y est portée par un mouvement de pieté & de justice, & même par un instinct de l'esprit de Dieu. Elle agissoit en cela pour la gloire de Dieu même, & pour l'interêt de tout son peuple. Elle voyoit, comme elle le dit, que les Perses *opprimoient* les Juifs *par le joug d'une très-dure servitude* ; qu'ils prenoient sujet de cette même oppression par laquelle ils accabloient les adorateurs du vrai Dieu, de *relever la puissance imaginaire de leurs idoles*, comme si ces fausses divinités avoient été plus puissantes que le Seigneur d'Israel ; qu'ils travailloient *à abolir son heritage ; à fermer la bouche de ceux qui publioient ses louanges, & à étouffer la gloire de son saint temple & de son autel ; afin d'ouvrir au-contraire les bouches* profanes *des infidelles à*

Esther 14. 8. &c.

la louange de leurs statues. Et l'horreur qu'une si grande injustice causa dans le cœur de cette Princesse, l'engagea à user de la liberté qu'Assuerus lui donnoit, pour venger la gloire du Dieu tout-puissant, & l'innocence opprimée de son peuple, en faisant voir que ces idoles dont les payens vantoient la puissance, n'étoient rien; & que le Seigneur d'Israel quand il lui plaisoit, se servoit avec un empire souverain des Princes même infidelles pour renverser les ennemis de sa gloire. Car on ne sauroit effectivement assez admirer la facilité avec laquelle Assuerus se porta à accorder à Esther & à Mordochée tout ce qu'ils lui demanderent en faveur des Juifs, qui étoient comme étrangers à son égard; & contre les Perses qui étoient ses veritables sujets. Jamais Dieu ne fit paroître d'une maniere plus éclatante, *qu'il tient en sa main le cœur des Rois*, pour faire servir leur puissance, selon qu'il lui plaît, à l'execution de ses volontés. Et la Reine crut sans doute qu'il étoit très-important d'inspirer par cette grande severité de la frayeur dans l'esprit des Perses; afin que ceux qui ne seroient point compris dans ce châtiment, devinssent plus moderés à l'égard des Juifs qu'ils maltraitoient comme des esclaves. *v. 10.*

Il faut remarquer ici que les dix enfans d'Aman avoient déja été tués. Et si l'on veut croire un Interprete, ils le furent même les premiers de tous, ayant été arrêtés & gardés dans la prison jusques à ce jour, afin que leur châtiment se fist avec plus d'éclat. Ainsi lorsqu'Esther demande, *que ces fils d'Aman soient pen-* *Tirin. in hunc loc.*

dus, elle n'entend autre chose, sinon qu'ils soient élevés & exposés sur des potences pour une plus grande infamie, & pour donner plus de confusion & de terreur à tous les ennemis des Juifs.

Que si l'on demande comment on peut accorder ce que l'Ecriture dit ici avec les lettres patentes du Roi, qui avoient été envoyées plusieurs mois avant ce massacre general dans les provinces, où il declaroit : *Qu'Aman avoit été pendu avec toute sa parenté devant la porte de la ville de Suse* : on peut répondre avec le même Interprete dont on a parlé, que les dix enfans d'Aman n'étoient point compris sous le nom de *sa parenté* ; mais qu'ayant été reservés, comme on l'a dit, & mis en prison jusques au jour destiné pour la vengeance generale, on se contenta de pendre d'abord Aman avec tous ses autres proches. Car il est visible que si ces enfans avoient été pendus en même-temps que leur pere, la Reine Esther n'eût pas demandé au Roi qu'il voulût bien faire ce qu'il auroit déja fait.

Esther 16. 18.

℣. 20. 21. *Mardochée eut donc soin d'écrire toutes ces choses ; & en ayant fait un livre, il l'envoya aux Juifs dans toutes les provinces du Roi, ... afin que le quatorzième & le quinzième jour du mois d'Adar, leur fussent deux jours de fêtes qu'ils celebrassent chaque année & qu'ils honorassent solennellement.*

Ce qui est dit en ce lieu & dans la suite, ne nous laisse aucun sujet de douter que Mardochée ne soit l'auteur principal du livre d'Esther. Comme les Juifs qui étoient répandus

Esther 9. 26. 12. 4.

Digitized by Google

dans toutes les differentes provinces de ce grand empire, commencerent à se réjouir le quatorziéme jour du mois d'Adar, qui étoit celui auquel ils cesserent de tuer leurs ennemis; & qu'au-contraire ceux qui demeuroient dans la ville royale de Suse, ne commencerent à se réjouir que le quinziéme du même mois, parcequ'ils avoient reçû ordre de continuer encore le quatorziéme à tuer leurs ennemis, Mardochée jugea que ces deux jours devoient être dans la suite également solemnisés par tous les Juifs qui demeuroient dans tous les Etats du roi de Perse; afin que le souvenir de cette protection si miraculeuse du Dieu d'Israel ne pût jamais s'effacer de leur esprit, & que toute la posterité lui rendît graces de ce qu'il avoit humilié d'une maniere si divine l'orgueil de leurs ennemis. Aussi depuis ce temps-là les Juifs firent toûjours le quatorziéme & le quinziéme du mois d'Adar, c'est-à-dire de Février, une memoire solennelle de cet avantage signalé que le Seigneur leur avoit fait remporter sur leurs ennemis au moment même qu'ils avoient conspiré leur perte. Et saint Athanase témoigne: Que pour mieux se représenter cette faveur singuliere, ils brûloient alors l'effigie d'Aman, comme de celui qui avoit été l'ennemi capital de leur nation & de leur religion. Mais parceque cette effigie étoit attachée à une croix; & que plusieurs d'entre les Juifs prenoient de là occasion de se railler insolemment de la croix très-sainte de JESUS-CHRIST, les Empereurs chrétiens abolirent cette coutume, & leur interdi-

Athanas. in Synops. tom 2. p. 111. Cod. de Judæis & cœlicol. Tirin. in hunc loc.

rent très-sagement une fiction qui tournoit à la raillerie du plus saint de nos mysteres.

Estius in hunc loc. Que si Mardochée & les autres chefs des Juifs ont pu, sans blesser la loi de Moïse, établir des fêtes differentes de celles que ce saint legislateur leur avoit prescrites, lorsqu'ils ont cru que le souvenir de quelque grace extraordinaire exigeoit cela de leur pieté : il est contre la raison de s'imaginer, comme ont fait les heretiques de ces derniers temps, que les Pasteurs & les chefs du peuple chrétien ayent moins le pouvoir d'ordonner des fêtes pour celebrer la memoire des grands Saints, & remercier Dieu des assistances singulieres qu'ils ont procurées à l'Eglise par leurs prieres, par leurs merites, & par leurs miracles ; puisque la celebration de toutes ces fêtes tourne uniquement à la gloire du Saint des Saints, dont on loue les œuvres miraculeuses dans la personne de ses serviteurs.

℣. 29. *La reine Esther fille d'Abihaïl, & Mardochée Juif, écrivirent encore une seconde lettre, afin qu'on eût tout le soin possible d'établir ce jour comme une fête solennelle dans toute la posterité. Et ils envoyerent à tous les Juifs. . . . afin qu'ils eussent la paix, & qu'ils reçûssent la verité.*

Il paroît par là que la reine Esther a eu quelque part à cette histoire aussi bien que Mardochée. Autant qu'elle fit paroître de vigueur pour défendre les interêts du vrai Dieu en la personne des Juifs qui étoient son peuple, autant elle témoigna ensuite d'inquietude pour graver dans tous leurs esprits la reconoissance

Digitized by Google

d'une grace si inesperée qu'ils avoient reçûe de lui. Et on ne sauroit assez admirer cet empressement extraordinaire de Mardochée & d'Esther, pour faire établir dès-lors, & faire passer dans toute la posterité la memoire d'un si grand bienfait. Sans doute que ce n'étoit pas pour eux-mêmes qu'ils faisoient paroître tant d'inquietude sur ce sujet. Et des personnes si humbles ne pouvoient en tout cela envisager que la gloire de celui dont ils publioient hautement la toute-puissance, lorsqu'ils protestoient en se dépouillant de toute la part qu'on auroit pu leur attribuer dans cette affaire : *Que* toutes *ces choses étoient l'ouvrage de Dieu.* Ce fut donc par la connoissance qu'ils avoient de l'extrême ingratitude du peuple Juif accoutumé à être comblé des graces du ciel, & à oublier aussi-tôt toutes ces graces, qu'ils se porterent à faire à ce peuple tant d'instances pour les engager à solenniser éternellement la memoire de ces jours heureux, où leur nation ayant été à la veille de perir, avoit été conservée par un miracle si visible de la puissance de Dieu. *Esther. 10. 4.*

Faut-il que cet homme & que cette Princesse de l'ancienne loi nous reprochent à nous qui sommes Chrétiens, notre indifference pour des graces qui sont infiniment plus precieuses, comme étant le prix inestimable du sang d'un Dieu? Faut-il qu'ils nous donnent un très-grand sujet de craindre que nous ne les voyons s'élever au dernier jour, pour nous condamner d'avoir oublié si facilement le salut éternel que JESUS-CHRIST même nous a merité en mourant

pour nous, lorsqu'ils ont paru si ardens pour éterniser la memoire d'une grace qui ne regardoit que la conservation de cette vie perissable? Le Saint-Esprit les avoit instruits par avance de ce qu'il nous a depuis appris par la bouche de S. Paul, qui n'a jamais rien recommandé avec plus de soin à tous les fidelles, que cette humble & perpetuelle gratitude envers Dieu. Et la crainte qu'il avoit comme un vrai pere, que ses enfans ne manquassent à s'acquitter de ce grand devoir de la pieté chrétienne, le portoit à y suppléer de tout son pouvoir, *en rendant à Dieu* lui-même, ainsi qu'il l'assûre, *des actions-de-graces continuelles, à cause de la grace qui leur avoit été donnée en* JESUS-CHRIST, *& de toutes les richesses dont ils avoient été comblés en lui.*

1. Cor. 1. 4.

Ce que l'Ecriture ajoûte: Qu'ils envoyerent à tous les Juifs, *afin qu'ils eussent la paix, & qu'ils reçûssent la verité*, ne signifie autre chose, selon quelques Interpretes, sinon un salut ordinaire, par lequel Esther & Mardochée souhaitoient aux Juifs, qu'ils pussent jouir d'une paix parfaite & d'une entiere prosperité. D'autres l'expliquent d'une autre maniere en disant, que cette lettre, dont il est parlé, étoit conçûe en des termes pleins *de douceur & de verité*. Mais quelques-uns lui donnent encore cet autre sens; & l'entendent comme si c'étoit une assûrance que Mardochée & Esther donnoient aux Juifs de *la paix* dont ils jouiroient à l'avenir; & en même-temps une sainte exhortation à *recevoir*, comme ils le devoient, *la verité* de ce qu'on leur écrivoit en faisant

Menoch. Tirin. in hunc loc. Vatabl. in hunc locum.

Digitized by Google

paroître leur fidelité & leur humble gratitude par l'exacte observation des choses qu'on leur marquoit. Peut-être aussi qu'en les exhortant *à recevoir la verité*, ils faisoient connoître que quelques-uns s'étoient écartés de la *veritable* religion par la vûe & la conversation des payens, au milieu desquels ils vivoient.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

1. LE roi Assuerus se rendit toute la terre, & toutes les isles de la mer tributaires :

2. & on trouve écrit dans le livre des Perses & des Medes, quelle a été sa puissance & son empire, & le haut point de grandeur auquel il avoit élevé Mardochée ;

3. & de quelle sorte Mardochée Juif de nation, devint la seconde personne dans l'empire du roi Assuerus ; comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé generalement de tous ses freres, ne cherchant qu'à faire du bien à sa nation, & ne parlant que pour procurer la paix & la prosperité de son peuple //.

1. REx verò Assuerus omnem terram, & cunctas maris insulas fecit tributarias :

2. cujus fortitudo & imperium, & dignitas atque sublimitas, qua exaltavit Mardochæum, scripta sunt in libris Medorum atque Persarum,

3. & quomodo Mardochæus Judaici generis secundus à rege Assuero fuerit : & magnus apud Judæos, & acceptabilis plebi fratrum suorum, quærens bona populo suo, & loquens ea quæ ad pacem seminis sui pertinerent.

℣. 3. *lettr.* loquens ea quæ ad pacem, *id est*, *loquens* apud Assuerum regem, *pacem*, *id est*, prosperitatem genti suæ.

Digitized by Google

Quæ habentur in Hebræo, plenâ fide expressi. Hæc autem quæ sequuntur, scripta reperi in editione vulgata, quæ Græcorum linguâ & litteris continentur.

J'ai traduit fidellement jusques ici ce qui se trouve dans le texte Hebreu. Mais ce qui suit, je l'ai trouvé écrit dans l'édition vulgate des Interpretes Grecs.

Ces paroles qui sont en italique sont de saint Jerôme.

4. Dixitque Mardochæus: A Deo facta sunt ista.

4. Alors Mardochée dit: C'est Dieu qui a fait *toutes* ces choses.

5. Recordatus sum somnii, quod videram, hæc eadem significantis: nec eorum quidquam irritum fuit.

5. Et je me souviens d'une vision que j'avois eue en songe, qui marquoit tout ce qui est arrivé, & qui a été accomplie jusqu'à la moindre circonstance.

6. Parvus fons, qui crevit in fluvium, & in lucem solemque conversus est, & in aquas plurimas redundavit: Esther est, quam rex accepit uxorem, & voluit esse reginam.

6. Je vis une petite fontaine qui s'accrut & devint un fleuve: elle se changea ensuite en une lumiere & en un soleil, & elle se répandit en une grande abondance d'eaux. Cette petite fontaine est Esther, que le Roi épousa, & qu'il voulut qui fût Reine.

Digitized by Google

7. Les deux dragons que je vis, c'est moi-même & Aman.

7. Duo autem dracones, ego sum, & Aman.

8. Les peuples qui s'assemblerent // sont ceux qui ont tâché d'exterminer de dessus la terre le nom des Juifs.

8. Gentes quæ convenerant, hi sunt qui conati sunt delere nomen Judæorum.

9. Israel est mon peuple, qui cria alors au Seigneur, & le Seigneur sauva son peuple. Il nous délivra de tous nos maux. Il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations.

9. Gens autem mea Israel est, quæ clamavit ad Dominum, & salvum fecit Dominus populum suum: liberavitque nos ab omnibus malis, & fecit signa magna atque portenta inter gentes.

10. & il ordonna qu'il y eût deux sorts, l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations.

10. & duas sortes esse præcepit, unam populi Dei, & alteram cunctarum gentium.

11. Et ce double sort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce temps-là à toutes les nations.

11. Venitque utraque sors in statutum: ex illo jam tempore diem coram Deo universis gentibus:

12. Le Seigneur se ressouvint de son peuple, & il eut compassion de son heritage.

12. & recordatus est Dominus populi sui, ac misertus est hereditatis suæ.

13. Ces jours seront distingués entre tous ceux du mois d'Adar, *c'est-à-dire*, le quatorziéme & le quin-

13. Et observabuntur dies isti in mense Adar, quartadecimâ

y. 8. expl. Voyez le chapitre suivant verset 7.

& quintadecimâ die ejusdem mensis, cum omni studio & gaudio in unum cœtum populi congregati, in cunctas deinceps generationes populi Israel.

ziéme jour du même mois. Tout le peuple s'assemblera pour cela avec un zele tout particulier, & avec grande joie, & cette fête sera celebrée par le peuple d'Israel dans la suite de tous les âges.

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE X.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *OR le Roi Assuerus se rendit toute la terre tributaire, &c.*

C'est-à-dire, que ce Prince chargea de nouveaux tributs toutes les terres qui étoient soumises à son empire. Dieu le permit de la sorte, selon la reflexion des Interpretes, afin de punir la cruauté & l'avarice des Perses, qui s'étoient flattés quelque temps auparavant, de pouvoir se repaître, pour parler ainsi, du sang innocent, & s'enrichir des dépouilles de tous les Juifs. Et il se servit sans doute du conseil même de Mardochée pour inspirer à ce roi des Perses d'exercer ce châtiment sur des infidelles, qui avoient jusques alors accablé son peuple par une très-dure servitude.

℣. 3. *De quelle sorte Mardochée Juif de nation, devint la seconde personne dans l'empire du roi Assuerus; comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé generalement de tous ses freres, ne cherchant qu'à faire du bien à sa nation, &*

ne

Digitized by Google

ne parlant que pour procurer la paix & la prosperité de son peuple.

L'Ecriture nous renvoie aux livres, c'est-à-dire, aux annales des Perses & des Medes; si nous desirons connoître les actions illustres de Mardochée, & la maniere si glorieuse dont il gouverna ce grand empire sous le regne d'Assuerus, qui le rendit la seconde personne de son royaume, comme l'on vid autrefois Joseph élevé à ce haut rang par Pharaon dans l'Egypte. Mais ces annales ont depuis été perdues. On peut remarquer ici la modestie de Mardochée, qui étant, comme tout le monde en convient, l'auteur principal de ce livre canonique que nous expliquons, a negligé d'y rapporter ce qui auroit pu seulement contribuer à faire voir la grandeur de l'autorité qu'il avoit reçûe, & les actions éclatantes qu'il avoit faites. C'étoit un homme qui regardoit Dieu, & qui recherchoit la gloire de son divin maître, & non la sienne particuliere. C'est-pourquoi il passe sous silence tout ce qui n'a point de rapport au peuple de Dieu, & il se contente d'ajoûter ici, qu'il n'usa de ce grand credit que Dieu lui avoit donné auprès du Roi, que pour procurer toutes sortes de biens à sa nation, & pour la faire jouir d'une heureuse paix après de si longues souffrances. C'est ce qui nous donne sujet de croire, qu'il fit soulager les Juifs, en même-temps que les Perses furent chargés de nouveaux tributs; Dieu faisant ainsi succeder d'une maniere étonnante à l'égard des uns la prosperité à l'affliction; & au-contraire l'adversité au bonheur, à l'é-

Digitized by Google

gard des autres; & montrant à tout le monde, qu'il est le maître souverain des biens & des maux, pour en faire la distribution, selon les conseils de sa sagesse & de sa justice.

L'esprit de Dieu qui conduisoit la plume de ce grand homme, lui a fait marquer cette circonstance si considerable du saint usage qu'il a fait de l'autorité presque souveraine qu'il lui mit entre les mains; pour nous convaincre par son exemple, que ses serviteurs n'envisagent dans les dignités où sa providence les a établis, que le dessein pour lequel il lui a plu de les y faire établir. On a vû dans tous les siecles beaucoup d'Amans, c'est-à-dire, beaucoup de personnes élevées en autorité auprès des Princes, s'enorgueillir de leur credit, & faire servir leur puissance à accabler injustement les innocens. Mais on a vû rarement des Mardochées demeurer humbles devant Dieu dans cette haute élevation où il les a mis, & travailler principalement à ce qui peut contribuer à l'accroissement de sa gloire, & aux interêts de ses serviteurs qui sont les peulpes chrétiens.

℣. 4. *Alors Mardochée dit : C'est Dieu qui a fait* toutes *ces choses. Et je me souviens d'une vision que j'avois eue en songe, qui marquoit tout ce qui est arrivé, &c.*

Estius in hunc loc. Tout ce qui suit dans ce livre ne se trouve point dans l'Hebreu, comme saint Jerôme l'a lui-même remarqué. C'est ce qui a autrefois donné lieu à quelques disputes parmi les Catholiques mêmes, dont plusieurs doutoient si toute cette addition devoit être regardée dans l'Eglise comme canonique, ne se trouvant

Digitized by Google

point dans la langue originale. Mais premierement l'autorité du saint Concile de Trente, qui a approuvé & reconnu pour canonique ce livre entier, tel que nous l'avons dans la Vulgate, doit fixer sur ce sujet la creance des fidelles. En second lieu, les Anciens citent de cette addition d'Esther divers passages comme faisant partie de l'Ecriture. Et particulierement saint Augustin écrivant contre les Pelagiens, emploie ce qui est dit dans le chapitre quinziéme : *Que Dieu changea l'esprit du Roi en lui inspirant la douceur*, & se sert très-fortement de ce témoignage pour convaincre ces heretiques. L'Eglise a aussi tiré du treiziéme chapitre de ce même livre, où est contenue la priere de Mardochée, une leçon dont elle se sert dans l'Office sacré de la Messe le Mercredi de la seconde semaine de Carême. v. 11.

D'ailleurs, on ne peut rien dire contre cette addition du livre d'Esther, qui ne se puisse objecter de la même sorte contre les histoires de Susanne, & de Bel ; contre le Cantique des trois jeunes-hommes, & contre l'epître de Jeremie, qui sont neanmoins des écrits reçûs par tous les fidelles, comme la sainte Ecriture. Enfin, il paroît qu'anciennement & avant le temps de saint Jerôme, ces additions ont dû être dans l'original Hebreu : puisque ni les Septante, ni la Vulgate, ni Joseph n'ont pu les prendre visiblement que de cet original Hebreu. Ainsi il est vraisemblable, selon que l'a remarqué un Interprete, que ce livre, comme celui de Tobie, a été écrit en Hebreu en deux differentes manieres ; l'une qui étoit plus courte, *Cornel. à lapid. in huncloc.*

& telle que nous l'avons ; & l'autre plus étendue, telle que le Grec & la Vulgate nous la représentent.

C'est ce que nous avons cru devoir marquer en ce lieu, afin d'éclaircir les doutes qu'on pourroit avoir sur ce sujet important. Et en effet, la premiere parole que nous trouvons dans cette addition, est une parole très-digne de la sainteté des Ecritures, & d'un homme animé par le Saint-Esprit. *C'est Dieu qui a fait ces choses*, s'écrie *Mardochée*. Ce grand homme, dit un Auteur, faisant une humble reflexion sur tout cet évenement par lequel Aman & tous les autres ennemis du peuple de Dieu avoient été renversés au milieu de tous leurs vains projets ; & surpris eux-mêmes dans le piege qu'ils avoient tendu aux Juifs, se garde bien de s'attribuer quelque chose d'un si grand prodige ; mais il reconnoît avec une parfaite gratitude, que c'étoit Dieu & non pas l'homme qui en devoit être regardé comme l'auteur. Il se souvient même alors que le Seigneur l'en avoit averti en songe long-temps auparavant ; selon qu'il avoit accoutumé d'en user assez souvent dans ces premiers temps ; ce qui se voit par tant d'exemples de l'Ecriture, & particulierement par celui du patriarche Joseph qui prévit en songe sa grande élevation, & par ceux des deux officiers du roi Pharaon enfermés dans la prison avec Joseph, à qui ils marquoient, suivant l'explication que Joseph même leur en donna aussi-tôt, ce qui devoit arriver à chacun d'eux.

Tirin. in hunc loc.

Ce songe de Mardochée étant expliqué très-

clairement par lui-même, s'entend assez sans une nouvelle explication. Et nous le verrons encore plus particulierement dans le chapitre suivant. Il suffit donc de dire ici touchant cette comparaison de deux dragons qui figuroient, selon qu'il le declare, Aman & lui-même, qu'elle ne subsiste, comme la plûpart des comparaisons, que sur un point; c'est-à-dire, sur le combat que se livrent ces terribles animaux. Car pour ce qui est des méchantes qualités qui s'attribuent aux dragons, & que l'on conçoit ordinairement en les nommant, elles ne conviennent en aucune sorte à Mardochée, lequel combattoit pour les interêts de Dieu contre celui à qui l'Ecriture donne le nom de *dragon*, à cause de sa fureur & de sa malice, & qui remplissoit Aman de sa cruauté. Aussi dès ces premiers temps l'on avoit accoutumé parmi les Perses de donner ce nom de *dragons* aux plus braves & aux plus hardis d'entre les soldats. Aman & Mardochée combattirent donc veritablement l'un contre l'autre. Mais l'un employa toute la fureur artificieuse du dragon, c'est-à-dire, du démon qui l'animoit; & l'autre ne lui resista que par la priere, par le jeûne, & par son profond abaissement devant Dieu. C'est ainsi, selon saint Jean, qu'il s'étoit donné une grande bataille dans le ciel, lorsque saint Michel & ses anges combattoient contre le démon, qui est appellé *le grand dragon & l'ancien serpent*, & que le démon avec ses anges combattoit contr'eux, & qu'il fut vaincu s'étant trouvé le plus foible.

Apoc. 12 7. 8. 9.

Tirin. in hunc loc.

℣. 9. *Mon peuple est Israel, qui cria alors*

Digitized by Google

au Seigneur, & le Seigneur sauva son peuple : il nous délivra de tous nos maux : il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations.

Mardochée devenu la seconde personne de tout l'empire des Perses, n'a point de honte de reconnoître pour *son peuple* une nation que l'on avoit regardée jusques alors & traitée comme captive. Il reconnoît qu'il est lui-même de ce peuple *d'Israel*, que l'on avoit destiné pour être immolé à la cruauté d'Aman & de ses complices. Et quoique selon la maniere ordinaire de parler des hommes, il pût être regardé comme le sauveur de toute sa nation, il declare hautement, que ce sont les cris d'Israel qui ont penetré jusqu'aux oreilles de Dieu, & qui ont été la cause de son salut. C'est lui, dit-il, *qui nous a délivrés de tous nos maux, & qui a fait des miracles & de grands prodiges parmi les nations.* Ces miracles & ces prodiges dont il parle ici, pouvoient être ceux que Dieu avoit faits en faveur des Juifs, tant dans l'Egypte que dans les deserts, & dans la conquête de la terre de Chanaan, lorsque l'on vid tous les peuples idolâtres saisis de frayeur, & abattus sous la puissance du Dieu d'Israel. Celui donc qui avoit fait autrefois tous ces grands prodiges pour tirer son peuple de l'esclavage d'Egypte, ou pour l'établir dans la paisible possession de la terre de Chanaan, étoit le même qui s'étoit encore souvenu de lui, & qui avoit entendu les cris qu'il jettoit sous l'oppression des Perses. Ou bien nous pouvons entendre encore fort bien par ces *miracles* & par ces *prodiges* qu'il a faits parmi les na-

Menoch. in hunc locum.

tions, cet évenement même si miraculeux & ce changement si étonnant, par lequel on vid tout-d'un-coup Aman attaché à la potence qu'il avoit fait préparer pour Mardochée; les Perses exposés à la vengeance des Juifs, qu'ils se préparoient à égorger; & Mardochée adoré, c'est-à-dire, respecté comme le Roi par tous les Perses & tous les Medes. C'est ce qui semble être marqué par la suite.

℣. 10. 11. *Et il ordonna qu'il y eût deux sorts; l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations. Et ce double sort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce temps-là à toutes les nations.*

La pensée de ce grand homme, & la maniere dont il s'exprime est admirable. Car c'est comme s'il disoit: Les hommes s'imaginoient faussement, que c'étoit eux qui jettoient le sort contre le peuple de Dieu, lorsque c'étoit le Seigneur *qui ordonnoit en ce même-temps qu'on jettât deux sorts*, l'un de son peuple, & l'autre des *nations*, c'est-à-dire, de tous les peuples de l'empire des Perses; & que ces deux sorts paroissant en sa présence pour être déterminés par l'arrêt de sa souveraine volonté, il fut arrêté dès ce moment, ou pour mieux dire, de toute éternité, que le sort heureux tomberoit en faveur des Israelites, & le malheureux contre les Perses; ensorte qu'un même jour fut destiné pour le salut de tous ceux qu'on vouloit faire perir, & pour la perte de ceux-là mêmes dui avoient osé conspirer leur mort. C'est ainsi qu'on vid accomplir cette parole du Sage: Que *les billets du sort se jettent dans le* Prov. 16. 33.

sein ; mais que *c'est le Seigneur qui en dispose.*

Que nul donc ne se glorifie de la puissance qu'il a sur la terre; que nul ne se flatte de tenir entre ses mains la vie de ses ennemis. Tel conspire la ruine de son frere, qui dans l'instant même est condamné par la justice de Dieu à perir au-lieu de lui. Tous les *sorts* des hommes *paroissent devant le Seigneur.* Et c'est lui qui regle comme il lui plaît toutes choses, lorsqu'il semble que les hommes disposent de tout selon leur puissance & leur volonté. C'est ce qui fit dire autrefois à un grand Prince lorsqu'il parloit à Dieu même : *J'ai mis, Seigneur, mon esperance en vous. J'ai dit : Vous êtes mon Dieu; mon sort est entre vos mains.* Et c'est aussi la juste consolation que peuvent avoir les foibles qui sont opprimés en cette vie, d'être assûrés qu'ils sont aussi-bien que les plus grands Princes entre les mains du Tout-puissant, sans l'ordre duquel rien ne se fait sur la terre.

Psal. 30. 68.

℣. 12. *Le Seigneur se ressouvint de son peuple, & il eut compassion de son heritage.*

Dieu avoit-il oublié son peuple, & pouvoit-il bien ne se plus souvenir de ceux qu'il avoit choisis pour être son heritage? Comment donc est-il dit ici : *Que le Seigneur se ressouvint de son peuple,* comme s'il l'avoit effectivement oublié? Celui en la présence duquel tous les temps passés, le temps présent, & tous les temps à venir sont comme un instant, ne peut sans doute rien oublier; & il est absolument impossible que quelque chose se dérobe à sa connoissance. Mais il y a deux sortes de connoissance en Dieu; l'une par laquelle étant un être

Digitized by Google

infini, il comprend generalement toutes choses ; & l'autre par laquelle étant rempli de bonté, de verité & de justice, il reconnoît pour ses serviteurs ceux qui participent en quelque degré à cette bonté, à cette justice & à cette verité qui fait son essence divine. Selon la premiere de ces deux connoissances, il n'avoit pas *oublié* son peuple : puisque dans l'oppression même que souffroient les Juifs, c'étoit Dieu qui appesantissoit sa main sur eux pour les châtier de leurs crimes, & qui par là leur faisoit connoître qu'il s'en souvenoit afin de venger leur ingratitude.

Mais selon l'autre connoissance dont nous venons de parler, il est vrai de dire que Dieu avoit oublié Israel, & qu'il ne le connoissoit plus pour son peuple ; parcequ'Israel avoit lui-même oublié le Seigneur, & qu'il ne le connoissoit plus pour son Dieu. Ainsi ce peuple ayant été emmené captif dans un royaume étranger en punition de ses crimes, comme on l'a vû dans le quatriéme livre des Rois, il sembloit effectivement que Dieu l'avoit oublié, le laissant gemir sous une dure captivité. Mais lorsqu'un peril pressant, & que la vûe de la mort à laquelle ils étoient tous condamnés, les engagea à avoir recours aux jeûnes, aux prieres & aux larmes, comme aux seuls moyens qui leur restoient pour sauver leur vie, Dieu se souvint d'eux, parcequ'eux-mêmes se souvinrent de leur Dieu; & il fut touché de compassion pour *son heritage*, parceque ce même heritage le reconnut pour son maître, & n'esperoit plus qu'en lui seul.

Digitized by Google

Ainsi il est admirable de voir la conduite du Seigneur envers son peuple. Il pouvoit sembler aux payens, qu'il avoit abandonné entierement Israel, lorsqu'il permit que le roi des Perses sollicité par Amàn, condamna tout ce grand peuple à la mort. Mais c'étoit au contraire, parcequ'il ne l'avoit pas abandonné, qu'il permit qu'on publiât cet arrêt contr'eux. Car il vouloit les toucher salutairement par cette fayeur de la mort, & les obliger de recourir à leur Dieu qu'ils paroissoient avoir oublié; afin que se réveillant de cet assoupissement où ils étoient, ils meritassent d'obtenir sa misericorde, & de ressentir les effets de sa divine protection.

Digitized by Google

CHAPITRE XL

1 ANno quarto, regnantibus Ptolemæo & Cleopatra, attulerunt Dosithæus, qui se sacerdotem & Levitici generis ferebat, & Ptolemæus filius ejus, hanc epistolam phurim, quam dixerunt interpretatum esse Lysimachum Ptolemæi filium in Jerusalem.

Hoc quoque principium erat in editione vulgata, quod nec in Hebræo, nec apud ullum fertur interpretum.

2. Anno secundo, regnante Artaxerxe maximo, primâ die mensis Nisan, vidit somnium Mardochæus filius Jairi,

1. LA quatriéme année du regne de Ptolemée & de Cleopatre, Dosithée, qui se disoit prêtre & de la race de Lévi, & Ptolemée son fils apporterent cette epître de phurim, qu'ils disoient avoir été traduite dans Jerusalem par Lysimaque fils de Ptolemée.

Ce qui suit (jusqu'au verset 6. du chap. 12.) fait le commencement de ce livre dans l'édition vulgate: mais il ne se trouve point dans l'Hebreu ni dans aucun autre Interprete.

2. La seconde année du regne du très-grand Artaxercès, le premier jour du mois de Nisan, Mardochée fils de Jaïr, fils de Semeï,

Digitized by Google

fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une vision en songe.

filii Semei, filii Cis, de tribu Benjamin:

3. C'étoit un Juif qui demeuroit dans la ville de Suse, & qui devint un homme puissant & des premiers de la Cour du Roi.

3. homo Judæus, qui habitabat in urbe Susis, vir magnus, & inter primos aulæ regiæ.

4. Il étoit du nombre des captifs que Nabuchodonosor roi de Babylone avoit tranferés de Jerusalem avec Jechonias roi de Juda.

4. Erat autem de eo numero captivorum, quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis de Jerusalem cum Jechonia rege Juda:

5. Voici la vision qu'il eut en songe: Il lui sembloit qu'il entendoit des voix, de grands bruits & des tonnerres, & que la terre trembloit & étoit dans de grands troubles:

5. & hoc ejus somnium fuit: Apparuerunt voces, & tumultus, & tonitrua, & terræ motus, & conturbatio super terram:

6. & en même-temps il vid paroître deux grands dragons prêts à combattre l'un contre l'autre.

6. & ecce duo dracones magni, paratique contra se in prælium.

7. Toutes les nations s'émurent aux cris qu'ils jetterent, & elles se disposerent à combattre contre la nation des justes.

7. Ad quorum clamorem cunctæ concitatæ sunt nationes, ut pugnarent contra gentem justorum.

8. Ce jour fut un jour de tenebres, de perils, d'affliction, d'angoisse, & d'une grande épouvante

8. Fuitque dies illa tenebrarum & discriminis, tribulationis & angustiæ, & ingens for-

Digitized by Google

mido super terram.

9. Conturbataque est gens justorum timentium mala sua, & præparata ad mortem.

18. Clamaveruntque ad Deum: & illis vociferantibus, fons parvulus crevit in fluvium maximum, & in aquas plurimas redundavit.

11. Lux & sol ortus est, & humiles exaltati sunt, & devoraverunt inclytos.

12. Quod cùm vidisset Mardochæus, & surrexisset de strato, cogitabat quid Deus facere vellet: & fixum habebat in animo scire cupiens quid significaret somnium.

sur la terre.

9. La nation des justes dans la crainte des maux qui lui étoient préparés, étoit dans un étrange trouble, se regardant comme destinée à la mort.

10. Ils pousserent leurs cris vers Dieu, & au bruit de ces cris une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.

11. La lumiere parut & le soleil se leva, & ceux qui étoient dans l'humiliation, furent élevés, & ils devorerent ceux qui paroissoint tout-puissans.

12. Mardochée ayant eu cette vision en songe, & étant sorti du lit, pensoit en lui-même ce que Dieu vouloit faire. Cette vision lui demeura fortement imprimée dans l'esprit, ayant grande envie de savoir ce que ce songe lui pouvoit marquer.

℣. 11. *autr.* les petits.

Digitized by Google

EXPLICATION

DU

CHAPITRE XI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LA quatriéme année du regne de Ptolemée & de Cleopatre, Dosithée qui se disoit Prêtre & de la race de Lévi, & Ptolemée son fils apporterent cette epître de phurim, qu'ils disoient avoir été traduite dans Jerusalem par Lysimaque fils de Ptolemée.*

Toutes ces additions qui se trouvent à la fin du livre d'Esther, paroissent hors de leur place.

Ce premier verset de l'onziéme chapitre semble devoir être mis à la tête de tout le livre. Mardochée n'en peut point être l'auteur, ni les Septante non plus, puisqu'ils ont vêcu avant ce roi d'Egypte, nommé *Ptolemée* du nom qu'on donnoit lors aux rois d'Egypte, comme *Cleopatre* étoit aussi le nom ordinaire des reines de ce pays. Ce Ptolemée étoit celui qui fut surnommé *Philometor*, & qui étoit frere *d'Evergetes*. C'est de lui que Joseph parle, lorsqu'il dit : Que Ptolemée Philometor, & Cleopatre sa femme, confierent le soin de

Joseph. l. 2. contr. App.

Digitized by Google

tous leurs états à la conduite des Juifs; & qu'*Onias* & *Dosithée* qui étoient Juifs de nation, furent les chefs de toutes leurs troupes. On ne peut point assûrer si ce Dosithée l'un des Generaux de l'armée d'Egypte, étoit le même que celui dont il est parlé en cet endroit, *qui se disoit Prêtre de la race de Lévi*, & qui apporta cette histoire dans ce royaume. Ce qu'on peut dire seulement, c'est qu'il n'étoit point absolument incompatible que des Prêtres se mêlassent de ce qui regardoit la guerre, comme on le voit par plusieurs exemples de l'Ecriture. Cette epître de *phurim*, c'est-à-dire, des sorts, étoit le livre qui contenoit la présente histoire; & on la nommoit ainsi, à cause du sort qui avoit été jetté contre les Juifs, & qui par un effet singulier de la divine protection, étoit retombé contre les Perses. Ce fut Lysimaque, fils de Ptolemée, non le roi d'Egypte, mais le prêtre & le fils de Dosithée, qui traduisit cette epître, soit de l'Hebreu ou du Chaldéen en Grec.

1. Paralipom. 27. 5.

1. Machab. 2. &c.

℣. 2. 3. *La seconde année du regne du très-grand Artaxercès, le premier jour du mois de Nisan, Mardochée fils de Jaïr, fils de Semeï, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une vision en songe. Il étoit Juif & il demeuroit dans la ville de Suse. C'étoit un grand homme, & des premiers de la Cour du Roi.*

Celui qui est appellé ici le très-grand Artaxercès, est le même que Darius fils d'Hystaspès & mari d'Esther, dont on a parlé auparavant. Car le nom d'Artaxercès étoit le nom ordinaire des rois de Perse, comme celui d'As-

Digitized by Google

suerus l'étoit des rois des Medes. Et comme ce Prince étoit roi en même-temps & des Medes & des Perses, il étoit nommé tantôt Assuerus, & tantôt Artaxercès. Nous avons déja expliqué ce qui regarde la genealogie de Mardochée. Et nous avons seulement à éclaircir une petite difficulté sur ce qui est dit ici : *Qu'il étoit entre les premiers de la Cour.* Car comme il n'avoit point encore alors découvert la conspiration que les deux eunuques avoient formée contre la personne du Roi, on demande comment il est dit qu'il étoit un homme de grande consideration & entre les premiers de la Cour, puisqu'il ne rendit que depuis ce même temps ce service signalé pour lequel il fut ensuite honoré par Assuerus. A quoi on peut bien répondre, que quoiqu'il n'eût pas encore cette grande autorité qu'il reçût ensuite, il étoit déja fort consideré à cause de son grand merite, & l'un des premiers de la Cour du Roi; soit qu'il se trouvât seulement au palais pour faire sa cour avec eux ; soit qu'il eût effectivement quelque charge qui l'y engageoit. Car il est certain par le chapitre suivant, que dès-lors il demeuroit à la Cour avec ces mêmes eunuques dont il découvrit la conspiration, & qui étoient comme les capitaines des gardes.

cap. 2.

Estius in hunc loc.

Dieu qui avoit resolu de se servir de Mardochée pour faire les grandes choses que nous avons vûes, le disposoit à cela par des voies communes, en permettant qu'il s'engageât à la Cour, & que cet engagement lui procurât le moyen de rendre au Roi un service très-considerable,

Digitized by Google

considerable, afin qu'il s'ouvrît par là une voie pour devenir dans la suite comme le sauveur de tout son peuple. Ce qu'on voit très-clairement, c'est qu'à la Cour même d'un Prince idolâtre, duquel il étoit captif comme tous les Juifs, il se conserva toûjours dans la sainte liberté des vrais serviteurs de Dieu, qui regardent leur divin maître dans la personne des Rois, & qui n'envisagent principalement que ses interêts & sa gloire, au milieu de tout l'éclat d'une Cour qui sert ordinairement à en éblouir tant d'autres. Ainsi il est important de considerer Mardochée dans ce poste si dangereux, non pas tant comme un officier du Roi, que comme un ministre du Seigneur, établi par sa providence pour veiller à la conservation d'Israel, & rempli de son esprit pour se conserver lui-même contre la corruption de l'esprit du siecle. Il étoit dans cette disposition d'un cœur docile qui se laisse conduire à Dieu, & qui écoute humblement ce qu'il lui plaît de lui ordonner, lorsque le Seigneur l'avertit en songe de ce qui devoit arriver ensuite, & le prépara à un grand combat par la vision qu'il lui envoya, selon qu'elle est rapportée dans ce chapitre.

℣. 9. 10. *La nation des justes fut saisie de trouble apprehendant les maux qu'on lui avoit préparés, & se disposant à la mort. Ils crierent à Dieu; & au bruit de leurs cris & de leurs plaintes, une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.*

Digitized by Google

Cette disposition d'un peuple qui *se préparoit à la mort*, & qui se voyant sur le point d'être égorgé, ne chercha point à se défendre par les armes, mais mit sa confiance dans le cri de son cœur vers Dieu, ne pouvoit manquer d'être exaucé par celui qui ne permit qu'il tombât dans cette grande extremité, que pour l'obliger de recourir à lui. Il est remarquable, qu'Esther étant déja élevée sur le trône avant qu'Aman ce *dragon* funeste eût entrepris de faire perir tous les Juifs, & qu'il eût fait publier contr'eux dans tous les états du roi de Perse cet arrêt de mort dont on a parlé; l'Ecriture ne laisse pas de dire ici : *Qu'au bruit des cris & des plaintes* de ce peuple malheureux qui retentissoient de toutes-parts, *une petite fontaine s'accrut, devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux*; c'est-à-dire, selon l'explication de Mardochée même, qu'Esther figurée par cette petite fontaine, fut élevée de l'état très-rabaissé où elle s'étoit vûe jusqu'alors, à la dignité d'épouse d'Assuerus, & de reine de tous les Perses & de tous les Medes; & qu'étant *crue* comme *un grand fleuve*, elle eut la force d'éteindre par *l'abondance de ses eaux* l'embrasement general qui étoit prêt de consumer tous les Juifs. Que si elle étoit dès-lors parvenue à la royauté, comment peut-on-dire que ce fut *au bruit des cris & des plaintes* du peuple de Dieu, que *cette petite fontaine s'accrut, & qu'elle devint un grand fleuve?*

Esther 10. 6.

Cela nous marque sans doute une grande verité, qui est que Dieu en faisant ainsi élever

Digitized by Google

Esther sur le trône, avoit eu principalement en vûe cette occasion importante, où il vouloit se servir de son ministere pour sauver son peuple. Ainsi on peut dire veritablement, qu'il avoit déja entendu les cris & les plaintes de son peuple, lorsqu'il porta Assuerus à choisir Esther pour son épouse; tout l'avenir étant présent devant lui, comme le passé. Et c'est ce que Mardochée avoit bien compris, lorsqu'il manda à Esther même avec une si grande foi: *Que c'étoit peut-être pour ce sujet qu'elle avoit été élevée à la dignité royale.* Car Dieu conduit toutes choses depuis le commencement jusqu'à la fin avec une souveraine sagesse par d'invisibles ressorts, que la lumiere de l'homme ne découvre que dans la suite; & la fin des plus grands évenemens est enchaînée devant la lumiere de ses yeux d'une maniere admirable avec les premiers commencemens. C'est ce qu'il est important de bien graver dans le cœur de tous les Chrétiens, afin qu'ils ne soient jamais surpris de tout ce qui peut leur arriver de la part des hommes ou des démons; & qu'étant très-convaincus par ces grands exemples rapportés dans les saintes Ecritures, de l'étendue & de la conduite miraculeuse de la providence, ils s'accoutument à dire avec foi comme Mardochée: *A Deo facta sunt ista.* C'est la main de Dieu qui a fait toutes ces choses. Esther 4. 14.

℣. 11. *La lumiere parut, & le soleil se leva: les humbles furent élevés de la bassesse, & ils devorerent ceux qui étoient dans l'éclat.*

Digitized by Google

C'est ici encore la continuation du songe de Mardochée, lequel après avoir vû un grand orage accompagné de *tonnerres* & de *tremblement de terre*, & une consternation generale parmi ceux de la nation des justes, c'est-à-dire des Juifs, que l'on nommoit *justes*, par opposition aux autres peuples qui étoient des idolâtres; eut ensuite la consolation de voir *paroître la lumiere du soleil*, qui figuroit non seulement l'assistance du divin Soleil de justice, mais encore cette protection si surprenante que le roi des Perses, qui adoroit le soleil, & qu'on adoroit en quelque sorte lui-même comme le soleil de tout son empire, devoit donner tout-d'un-coup à tant de peuples affligés. Mardochée vid donc qu'au moment que la lumiere parut; c'est-à-dire, que dans l'instant que les *tenebres* de la malice & de l'imposture du *dragon* furent dissipées par *le combat* que Mardochée livra à Aman, ceux qui paroissoient tout consternés & dans le dernier abattement, *devorerent* ceux qui étoient dans l'éclat & dans la puissance; ce qui est une figure semblable à celle que l'on voit dans la Genese, où il est marqué que sept vaches maigres, qui figuroient sept années d'une très-grande sterilité, *devorerent* sept autres vaches grasses, qui signifioient les sept années très-fertiles qui les avoient précedées; c'est-à-dire, qu'elles les consumerent & les firent disparoître.

Genes. 41.

✝. 12. *Mardochée ayant eu cette vision en songe, & s'étant levé de son lit, pensoit en lui-*

Digitized by Google

même à ce que Dieu vouloit faire. Il grava cette vision dans son cœur, ayant grande envie de savoir ce que ce songe lui pouvoit marquer.

Ce songe fit une très-vive impression sur l'esprit de Mardochée, qui comprit à l'heure-même par le sentiment interieur que l'esprit de Dieu lui en donna, que ce n'étoit point un songe ordinaire, mais une vision surnaturelle qui lui marquoit quelque grand évenement. Cependant Dieu ne voulut point lui faire comprendre ce qu'elle signifioit, peut-être afin qu'il devînt d'autant plus digne de ce grand ouvrage auquel il le destinoit, qu'il vivroit dans une plus humble dépendance de sa volonté: & dans une attente continuelle de ce qui devoit arriver. Il se contenta de l'engager à *graver très-fortement cette vision dans son cœur*, afin qu'elle ne s'effaçât pas de son esprit comme tous les autres songes; mais que la pensée & *le desir qu'il auroit* de pouvoir connoître ce qu'elle marquoit le tînt attentif & vigilant pour écouter Dieu. Aussi l'on ne peut guere douter que le souvenir de cette vision si surprenante n'ait beaucoup servi à le soûtenir dans cette grande consternation de tout son peuple, & n'ait affermi sa foi contre la crainte d'un peril si évident dont il se voyoit menacé avec tous les Juifs. En priant, en jeûnant, en pleurant, & en soupirant vers Dieu, il pensoit souvent à ce grand combat des deux dragons que son songe lui avoit représenté; & lorsqu'il voyoit le superbe Aman s'élever avec une si grande insolence contre

Digitized by Google

toute sa nation, il ne pût point oublier ce qu'il avoit vû : Que *les petits & les humbles avoient enfin devoré ceux qui étoient dans l'éclat.* Aussi l'on prétend que Mardochée ayant vû cette grande animosité d'Aman contre lui, ne put s'empêcher de dire à Esther, que c'étoit l'accomplissement du songe qu'il avoit eu autrefois.

Apud Tirin. in hunc locum.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

1. MORABATUR autem eo tempore in aula regis, cum Bagatha & Thara eunuchis regis, qui janitores erant palatii.

2. Cúmque intellexisset cogitationes eorum, & curas diligentiùs pervidisset, didicit quòd conarentur in regem Artaxerxem manus mittere, & nuntiavit super eo regi.

3. Qui de utroque habitâ quæstione, confessos jussit duci ad mortem.

4. Rex autem quod gestum erat, scripsit in commentariis: sed & Mardochæus rei memoriam litteris tradidit.

1. MARDOCHÉE étoit alors à la Cour du roi Assuerus avec Bagatha & Thara eunuques du Roi, qui étoient les gardes de la porte du palais.

2. Et ayant eu connoissance de leurs desseins, & reconnu par une exacte recherche ce qu'ils machinoient, il découvrit qu'ils avoient entrepris sur la vie du roi Artaxercès, & il en donna avis au Roi.

3. Le Roi commanda qu'on leur fist leur procès, & après qu'ils eurent confessé leur crime, il les fit mener au supplice.

4. Le Roi fit écrire en des memoires ce qui s'étoit passé alors, & Mardochée le mit aussi par écrit pour en conserver la memoire.

Digitized by Google

5. Le Roi lui commanda de demeurer dans son palais, & il lui fit des presens pour l'avis qu'il lui avoit donné.

5. Præcepitque ei rex, ut in aula palatii moraretur, datis ei pro delatione muneribus.

6. Mais Aman fils d'Amadath Bugée avoit été élevé par le Roi en grande gloire, & il voulut perdre Mardochée & son peuple à cause de ces deux eunuques qui avoient été tués.

6. Aman verò filius Amadathi Bugæus, erat gloriosissimus coram rege, & voluit nocere Mardochæo & populo ejus, pro duobus eunuchis regis qui fuerant interfecti.

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE XII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 4. 5. *LE Roi fit écrire en des memoires ce qui s'étoit paſſé alors : & Mardochée le mit auſſi en écrit pour en conſerver le ſouvenir. Le Roi lui commanda de demeurer dans ſon palais, & il lui fit des preſens pour l'avis qu'il lui avoit donné.*

On voit que les rois de Perſe avoient grand ſoin de faire écrire les divers évenemens de leur regne. Et ce que fit Aſſuerus, en ordonnant que la memoire de ce ſervice ſignalé que Mardochée lui avoit rendu, ſeroit conſervée dans ſes archives, paroît très-digne d'un Prince rempli de reconnoiſſance & de bonté. Il étoit bien éloigné de cette baſſeſſe de cœur & de cette fauſſe politique que des hiſtoriens ont attribuée autrefois à quelques Princes, lorſqu'ils ont dit qu'ils avoient en quelque façon plus de crainte de recevoir de leurs ſujets un ſervice trop conſiderable, que d'en être deſſervis ; haïſſant ceux qu'ils s'imaginoient ne pouvoir ré-

Digitized by Google

compenser d'une maniere proportionnée à l'importance du service qu'ils avoient reçû; au-lieu qu'ils étoient plutôt portés à faire paroître une grandeur d'ame, en pardonnant les offenses qu'on leur avoit faites. Ce raisonnement si contraire à la vraie sagesse étoit aussi opposé directement à la conduite du roi Assuerus, qui regardoit la récompense aussi-bien que le châtiment comme la base & l'affermissement des états. Il savoit que les fidelles sujets se tiennent heureux de pouvoir rendre quelque service à leur Prince; mais que les moindres marques qu'ils reçoivent de la bonté dont ces Princes les honorent, leur tiennent lieu d'un puissant motif pour se porter avec un zele nouveau à leur rendre tous les services dont ils sont capables, les regardant veritablement, les aimant, & les respectant comme les images de Dieu même.

Telle a été la disposition de Mardochée. Car quand il est dit: *Qu'il mit aussi par écrit* ce qui étoit arrivé, *pour en conserver le souvenir*, nous ne devons pas juger de lui par la conduite ordinaire des hommes du siecle, ni croire qu'il en ait usé ainsi par un esprit d'ostentation, & comme pour se vanter de ce grand service qu'il avoit rendu au Roi. On a déja remarqué, que comme un vrai serviteur de Dieu, il envisageoit uniquement dans toutes les rencontres ce qu'il lui devoit. Ainsi étant devenu par l'ordre de la providence le sujet du roi de Perse, il se croyoit très-sincerement obligé selon Dieu même, de le servir avec toute la fidelité possible. Lors donc qu'il lui découvrit

Digitized by Google

cette conspiration que ses propres officiers formoient contre sa personne, il ne pensa qu'à s'acquitter simplement de son devoir comme un bon sujet, sans prétendre s'en glorifier vainement. Mais il voulut conserver le souvenir de ce service, en *le mettant par écrit*, afin que les rois de Perse jugeassent par là du zele & de la fidelité des Juifs, que l'on décrioit ordinairement comme ennemis des couronnes.

Ce qui fait voir davantage que c'étoient-là les vrais sentimens de Mardochée, c'est la maniere toûjours égale dont il agit dans la suite, sans s'élever ni se plaindre. Car quoiqu'il paroisse n'avoir point reçû pour lors d'autre récompense *de l'avis* si important *qu'il avoit donné*, que *quelques presens*; c'est-à-dire, comme l'expliquent quelques Interpretes, des presens peu considerables; ou même selon d'autres, n'avoir rien reçû dans ce temps-là; s'il est vrai qu'on doit entendre, comme ils le disent, par ces *presens*, la récompense qu'Assuerus ne lui donna que depuis, lorsqu'il l'établit dans la dignité d'Aman; il ne s'en plaignit neanmoins jamais, comme si on l'eût oublié. Et ce qu'on peut regarder comme quelque chose qui est encore plus étonnant, c'est qu'il n'en parla pas même, lorsqu'il se vid condamné à mourir avec tous les Juifs, sous prétexte que toute sa nation s'étoit revoltée contre les ordres du Roi, quoique lui-même lui eût sauvé si visiblement la vie. Peut-être qu'on n'a pas fait d'attention sur ce point. Et cependant on ose dire, qu'il est difficile de trouver dans toute l'antiquité un exemple d'une moderation plus admirable.

Menoch. in hunc locum.

Digitized by Google

℣. 6. Mais Aman fils d'Amadath Bugée; avoit été élevé par le Roi en grande gloire; & il voulut perdre Mardochée & son peuple, à cause de ces deux eunuques qui avoient été tués.

Tirin. Cornel. in hunc locum.

Le nom de *Bugée* qu'on donne ici à Aman, signifie, selon quelques Interpretes, un homme glorieux & qui aime à se vanter. Ou bien il est mis ici, par un changement de lettres, que saint Jerôme dit être assez ordinaire, pour *Ugée*, ou *Agagée*, qui signifie qu'Aman étoit descendu, comme on l'a déja marqué, d'*Agag* roi des Amalecites, que Samuel coupa par morceaux en présence de Saül, lequel l'avoit épargné contre l'ordre du Seigneur. On ne peut assez faire de reflexion sur ce que la sainte Ecriture nous fait remarquer ici, qu'après le service signalé que Mardochée avoit rendu à Assuerus, ce Prince *éleva Aman en une très-grande gloire*: c'est-à-dire, que celui qui étoit complice de la conspiration des deux eunuques, & pour l'interêt même duquel il y a bien de l'apparence qu'elle se faisoit, puisque le Roi l'accusa depuis *d'avoir voulu le dépouiller du royaume & de la vie*; ne laissa pas par un jugement de Dieu étonnant d'être élevé au plus haut degré de gloire, où tous les Perses l'adoroient comme le Roi; en même-temps que Mardochée, qui avoit sauvé la vie au Roi même, fut laissé sans récompense, & exposé au-contraire à la vengeance d'Aman. Ces sortes d'évenemens qui choquent si fort la raison & la sagesse de l'homme, & qui lui font déplorer la triste necessité de sa miserable condition, meritent bien qu'on les pese un peu, & qu'on les regarde avec ces yeux de la foi, qui

1. Reg. 15.

Estius in hunc locum.

Esther 16. 12.

Digitized by Google

font découvrir quelque chose de surnaturel & de divin dans ce que les hommes du siecle regardent comme purement humain. Car il paroît visiblement en cette rencontre, que Dieu vouloit, & qu'Aman fût élevé, & que Mardochée fût abaissé; afin que l'humilité & la foi de ce dernier croissant par l'accroissement même de l'élevation orgueilleuse de ce premier, la toute-puissance de son bras divin en éclatât davantage par la chûte précipitée de l'un, & par l'élevation si surprenante de l'autre.

Ce que l'Ecriture ajoûte: *Qu'Aman voulut perdre Mardochée & son peuple à cause de ces deux eunuques*, est vrai en ce que la mort de ces officiers qui étoient unis avec lui fut effectivement une des causes de la haine qu'il conçût contre Mardochée. Mais nous avons vû qu'il y en avoit encore d'autres sujets; l'un, qu'Aman étant originairement Amalecite, regardoit les Juifs comme ses ennemis declarés; & l'autre, que Mardochée refusa toûjours de plier le genou devant lui pour les raisons que l'on a marquées auparavant.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Copie de la lettre qu'Aman envoya aux Gouverneurs des provinces, pour faire mourir tous les Juifs.

Exemplar epistolæ quam misit Aman ad principes provinciarum super cæde Judæorum.

Ce qui suit jusqu'au ℣. 7. ne se trouve que dans l'édition vulgate chap. 3.

1. LE grand roi Artaxercès qui regne depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux cent vingt-sept provinces, aux princes & aux seigneurs soumis à son empire, Salut.

2. Quoique je commandasse à tant de nations, & que j'eusse soumis tout l'univers à mon empire, je n'ai pas voulu abuser de la grandeur de ma puissance, mais j'ai gouverné mes sujets avec clemence & avec douceur, afin que passant leur vie doucement & sans aucune crainte, ils jouissent de la paix qui est si sou-

1. REx maximus Artaxerces, ab India usque Æthiopiam, centum viginti septem provinciarum principibus & ducibus, qui ejus imperio subjecti sunt, salutem.

2. Cùm plurimis gentibus imperarem, & universum orbem meæ ditioni subjugassem, volui nequaquam abuti potentiæ magnitudine, sed clementiâ & lenitate gubernare subjectos, ut absque ullo terrore vitam silentio transigentes, optatâ cunctis mortalibus pace fruerentur.

Digitized by Google

haitée de tous les hommes.

3. Quærente autem me à consiliariis meis, quomodo posset hoc impleri, unus qui sapientiâ & fide ceteros præcellebat, & erat post regem secundus, Aman nomine,

3. Et ayant demandé à ceux de mon conseil de quelle maniere je pourrois accomplir ce dessein, l'un d'entr'eux nommé Aman, élevé par sa sagesse & par sa fidelité au dessus des autres, & le second après le Roi,

4. indicavit mihi in toto orbe terrarum populum esse dispersum, qui novis uteretur legibus, & contra omnium gentium consuetudinem faciens, regum jussa contemneret, & universarum concordiam nationum suâ dissensione violaret.

4. nous a donné avis, qu'il y a un peuple dispersé dans toute la terre, qui se conduit par de nouvelles loix, & qui s'opposant aux coutumes des autres nations méprise les commandemens des Rois, & trouble par la contrarieté de ses sentimens la paix & l'union de tous les peuples du monde.

5. Quod cùm didicissemus, videntes unam gentem rebellem adversus omne hominum genus perversis uti legibus, nostrisque jussionibus contraire, & turbare subjectarum nobis provinciarum pacem atque concordiam,

5. Ce qu'ayant appris, & voyant qu'une seule nation se revolte contre toutes les autres, suit des loix injustes, combat nos ordonnances, & trouble la paix des provinces qui nous sont soumises,

6. jussimus, ut quoscunque Aman, qui

6. nous avons ordonné que tous ceux qu'Aman,

Digitized by Google

qui a l'intendance sur toutes les provinces, qui est le second après le Roi, & que nous honorons comme notre pere, aura fait voir être de ce peuple, soient tués par leurs ennemis, avec leurs femmes & leurs enfans, le quatorziéme jour d'Adar, douziéme mois de cette année, sans que personne en ait aucune compassion;

omnibus provinciis præpositus est, & secundus à rege, & quem patris loco colimus, monstraverit, cum conjugibus ac liberis deleantur ab inimicis suis, nullusque eorum misereatur, quartadecimâ die duodecimi mensis Adar anni præsentis.

7. afin que ces scelerats descendant tous en un même jour dans le tombeau, rendent à notre empire la paix qu'ils avoient troublée.

7. ut nefarii homines uno die ad inferos descendentes, reddant imperio nostro pacem quam turbaverant:

Priere de Mardochée.

Ce qui suit jusqu'à la fin du chapitre 14. ne se trouve que dans l'édition vulgate. chap. 5.

8. Mardochée alla prier le Seigneur, se souvenant de toutes les œuvres merveilleuses qu'il avoit faites,

8. Mardochæus autem deprecatus est Dominum, memor omnium operum ejus,

9. & il lui dit: Seigneur, Seigneur, Roi tout-puissant, toutes choses sont soumises à votre pouvoir, & nul ne peut resister à votre volonté, si vous avez resolu de sauver Israel.

9. & dixit: Domine, Domine, rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta sunt posita, & non est qui possit tuæ resistere voluntati, si decreveris salvare Israel.

10. Vous avez fait le ciel & la terre, & toutes les creatures qui sont sous le ciel.

10. Tu fecisti cælum & terram, & quidquid cæli ambitu continetur.

11. Dominus

Digitized by Google

11. Dominus omnium es, nec est qui resistat majestati tuæ.

11. Vous êtes le Seigneur de toutes choses, & nul ne peut resister à votre majesté.

12. Cuncta nosti, & scis, quia non pro superbia & contumelia, & aliqua gloriæ cupiditate, fecerim hoc, ut non adorarem Aman superbissimum:

12. Tout vous est connu : & vous savez que quand je n'ai point adoré le superbe Aman, ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris, ni par un secret desir de gloire ;

13. (libenter enim pro salute Israel etiam vestigia pedum ejus deosculari paratus essem,)

13. car j'aurois été disposé à baiser avec joie les traces mêmes de ses pieds pour le salut d'Israel.

14. sed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem, & ne quemquam adorarem, excepto Deo meo.

14. Mais j'ai eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à mon Dieu, & d'adorer un autre que mon Dieu.

15. Et nunc, Domine rex, Deus Abraham, miserere populi tui, quia volunt nos inimici nostri perdere, & hereditatem tuam delere.

15. Maintenant donc, ô Seigneur Roi, ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple, parceque nos ennemis ont resolu de nous perdre & d'exterminer votre heritage.

16. Ne despicias partem tuam, quam redemisti tibi de Ægypto.

16. Ne méprisez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, & que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.

17. Exaudi deprecationem meam, &

17. Exaucez ma priere, soyez favorable à une na-

Digitized by Google

tion dont vous avez fait votre partage. Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous emploiyons la vie que vous nous conserverez à louer votre *saint* nom; & ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.

propitius esto sorti & funiculo tuo, & converte luctum nostrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum, Domine, & ne claudas ora te canentium.

18. Tout Israel cria aussi au Seigneur, & lui adressa ses prieres dans un même esprit, parcequ'ils se voyoient à la veille d'une mort certaine.

18. Omnis quoque Israel pari mente & obsecratione clamavit ad Dominum: eò quòd eis certa mors impenderet.

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE XIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *LE grand roi Artaxerxès, qui regne depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, &c. Quoique je commandasse à tant de nations, & que j'eusse soumis tout l'univers à mon empire, &c.*

Cette lettre d'Assuerus est la premiere qu'il écrivit contre tous les Juifs par le conseil de l'impie Aman. Elle fut écrite la douziéme année de son regne, & l'an cinq cens dix avant JESUS-CHRIST. Elle est placée en ce lieu hors de son rang, devant être mise vers la fin du troisiéme chapitre de ce même livre. On y voit ce qu'un ministre élevé au plus haut comble de l'honneur, & enivré de la faveur de son Roi, est capable de persuader à un Prince qu'il a surpris par l'apparence trompeuse d'une *fidelité* feinte & d'une fausse *sagesse*; lorsqu'abusant de l'honneur tout particulier que lui avoit fait Assuerus, de *l'élever au-dessus de tous les autres*, de l'établir *le second* dans son royau-

Digitized by Google

me, & de *l'honorer comme son pere*, il lui représente avec une malice détestable ceux qu'il haïssoit, comme des gens extraordinaires & bizarres, qui *se conduisoient par des voies nouvelles ; qui s'opposoient à la maniere de vie des autres ; qui méprisoient les commandemens des Princes ; & qui troubloient par la contrarieté de leurs sentimens la paix & l'union de tous les peuples.* C'étoit assez qu'il haït les Juifs, pour trouver en eux mille sujets de les décrier. Et c'étoit encore assez qu'il passât pour sage & pour un ministre fidelle dans l'esprit du Roi, pour lui faire croire les plus grandes impostures. Dieu le permettoit ainsi pour faire éclater sa gloire, & pour affermir ses serviteurs contre la mauvaise volonté de leurs ennemis, qui ne peuvent rien contr'eux avec toute leur malice, qu'autant qu'il leur en donne le pouvoir, pour contribuer au salut de ceux qui l'aiment.

Ce qu'Assuerus dit de lui dans cette lettre ; *Qu'il a soumis tout le monde à son empire*, doit être expliqué de la même sorte que ce qui est dit auparavant ; *Qu'il rendit toute la terre & toutes les isles de la mer tributaires.* En l'un & en l'autre de ces deux passages on peut remarquer une expression hyperbolique, semblable à celle par laquelle on dit ordinairement, que toute la ville est accourue à un tel spectacle, lorsqu'un grand nombre de ses habitans y sont accourus ; ou que tout le monde est en feu & agité par les guerres, lorsque neanmoins l'Europe seule, ou la plus grande partie de l'Europe est dans la guerre. Ainsi Assuerus *avoit soumis tout le monde à son empire*, parce-

Digitized by Google

qu'il en avoit subjugué une fort grande partie, sçavoir presque tout l'orient, qui comprend plusieurs grandes provinces.

℣ 8. *Mardochée alla prier le Seigneur, se souvenant de toutes les œuvres merveilleuses qu'il avoit faites.*

Cette priere de Mardochée doit être placée, selon l'ordre de l'histoire, à la fin du quatriéme chapitre, après que la reine Esther lui eut mandé de faire assembler tous les Juifs qu'il pourroit trouver dans Suse, & de prier Dieu pour elle. Mardochée alla donc alors plein de foi faire à Dieu cette excellente priere, où il rappella d'abord dans son esprit les grandes choses que le Seigneur d'Israel avoit faites en faveur de ce même peuple qu'il voyoit alors exposé au dernier peril. Car comme il ne leur restoit aucune esperance de la part des hommes, il ne pouvoit esperer que dans la toute-puissance de celui dont il imploroit le secours, dans la bonté toute particuliere dont il avoit fait paroître des effets si surprenans à l'égard de ceux pour qui il prioit. C'est ce qui lui fait dire d'abord :

℣. 9. *Seigneur, Seigneur, Roi tout-puissant, toutes choses sont soumises à votre pouvoir & nul ne peut resister à votre volonté, si vous avez resolu de sauver Israel.*

Ce qui est de même que s'il lui eût dit : Nous connoissons l'impuissance où est votre peuple de se délivrer de ce peril. Mais nous connoissons aussi que *vous êtes tout-puissant* pour le sauver. Nous savons qu'Aman l'ennemi des Juifs, s'est acquis un empire absolu

Digitized by Google

sur l'esprit du roi des Perses ; mais nous savons aussi que toute la puissance de ce Prince, & tout le credit de ce ministre *sont soumis à votre empire*. Nous avons entendu publier cette cruelle condamnation qui condamne tout Israel à la mort, & nous savons que la volonté du Roi exprimée par cet édit, est irrevocable selon les loix du royaume. Mais nous sommes encore plus convaincus, que votre divine volonté s'execute toûjours infailliblement ; & que *si vous avez resolu de sauver Israel*, il n'y a aucun édit ni aucun arrêt, quelque irrevocable qu'il puisse être, qui ait la force de *resister à votre volonté* toute-puissante.

Telle étoit la foi de cet humble serviteur de Dieu au milieu du plus grand peril où il pût jamais se trouver. Et telle doit être aussi l'humble & ferme confiance de tous les Chrétiens au milieu de tous les dangers & de tous les ennemis de leur salut qui les environnent. Ils ont sans doute de grands sujets d'être dans la crainte s'ils envisagent leur propre foiblesse, la corruption du siecle qui les environne ; la force & la malice des démons. Mais ils ont encore de plus grands sujets de se rassurer, s'ils regardent la misericorde infinie de JESUS-CHRIST, & la confiance toute divine qu'il leur commande d'avoir en lui, après qu'il est devenu victorieux de leurs ennemis, lorsqu'il leur dit ces paroles si consolantes : *Vous avez des afflictions dans le monde : mais soyez pleins de confiance*, parceque *j'ai vaincu le monde* : c'est-à-dire, je l'ai vaincu, non pas seulement pour moi, mais pour vous, afin que

Joan. 16. 33.

vous soyez invincibles à toutes les tentations.

℣. 12. 13. *Tout vous est connu ; & vous sçavez que quand je n'ai point adoré le superbe Aman, ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris, ni par un secret desir de gloire. Car j'aurois été disposé à baiser avec joie les traces mêmes de ses pieds pour le salut d'Israel.*

La disposition la plus necessaire pour prier Dieu comme il faut, & pour meriter d'être exaucé, est l'humilité du cœur, & l'abaissement de l'esprit. Car Dieu declare lui-même dans ses Ecritures ; *Qu'il donne sa grace aux humbles, & qu'il resiste aux superbes.* 1. Pet. 5. 4. C'est-pourquoi aussi Mardochée après avoir reconnu & confessé la toute-puissance de Dieu comme le fondement de la foi de ceux qui l'invoquent, atteste Dieu même, comme connoissant toutes choses & penetrant le fond de son cœur, que l'orgueil n'a point eu de part à la fermeté avec laquelle il a refusé d'adorer Aman. On peut bien sans doute le croire, lorsqu'il parle à Dieu dans cette terrible extremité où il se trouve, & qu'il le prend à témoin dans le temps même qu'il declare ; *Que toutes choses lui sont connues*, jusques aux replis les plus cachés de son cœur. Que cet exemple nous doit convaincre, combien il est dangereux de juger mal des actions des grands hommes, lors même qu'elles peuvent blesser & choquer selon l'apparence ! Qui n'auroit cru Mardochée coupable de quelque orgueil, en le voyant s'opposer seul à rendre à Aman un honneur que le Roi avoit commandé qu'on lui rendît, & que lui-même rendoit au Roi, sans qu'il crût bles-

Digitized by Google

ser sa conscience ? Combien cria-t-on de même autrefois contre saint Jean Chrysostome, lorsqu'on attribuoit temerairement à orgueil cette sainte generosité avec laquelle il s'élevoit contre le luxe & contre les vices des Grands, sans les flatter lâchement dans leurs desordres ? Tel sera donc disposé, selon Mardochée, *à baiser avec joie les traces mêmes des pieds* des ennemis d'Israel, si son devoir l'y engageoit, qui ne laisse pas de s'élever saintement contr'eux, pour ne pas trahir la sainteté de son ministere & le devoir de sa charge.

℣. 14. *J'ai eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à mon Dieu.*

On peut voir l'explication de cet endroit ci-devant dans le troisiéme chapitre, où le sens le plus vraisemblable de ces paroles est marqué.

℣. 15. 16. *Maintenant donc, ô Seigneur Roi, ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple; parceque nos ennemis ont resolu de nous perdre & d'exterminer votre heritage. Ne méprisez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.*

Maintenant donc; c'est-à-dire, lorsqu'Aman l'ennemi des Juifs *a resolu de les perdre*, & qu'il a tiré cette declaration sanglante du Roi contr'eux. Il est remarquable que Mardochée desirant engager Dieu plus fortement à le secourir, l'appelle d'abord, son *Seigneur* & son *Roi*; comme s'il avoit voulu lui marquer par là, que c'étoit parcequ'il le connoissoit le *Seigneur* suprême & le *Roi* souverain de tous les

Digitized by Google

Rois, qu'il avoit choqué Aman, & qu'il avoit merité sa haine. Il le nomme ensuite *le Dieu d'Abraham*, pour le toucher davantage par le souvenir de ce pere des Israelites, dont il avoit tant aimé la fidelité & la foi. Il le presse encore plus fortement, lorsqu'il lui représente, que ce peuple dont ses ennemis avoient conspiré la perte, étoit celui qu'il avoit choisi pour *son heritage*, & qu'il avoit *racheté* par tant de prodiges de la servitude *de l'Egypte pour être à lui.*

C'est la maniere dont l'Eglise sainte inspirée de Dieu le prie aussi tous les jours. Elle met souvent dans la bouche des fidelles ces noms de *Seigneur* & de *Roi*, qu'elle les oblige de donner à Dieu, pour marque qu'ils se reconnoissent pour leur Roi & le Seigneur souverain, à qui ils sont obligés d'obeïr préferablement à tous les hommes, & pour l'amour duquel ils doivent respecter les Princes comme les images de sa puissance. Elle leur inspire encore de représenter à JESUS-CHRIST, qu'ils sont devenus veritablement son *heritage & son peuple*, depuis qu'il les a rachetés par le prix même de son sang de la servitude *de l'Egypte* & du démon, *pour être à lui seul.*

Ce n'étoit pas proprement que Dieu eût besoin que Mardochée le fist souvenir, qu'il étoit son *Seigneur* & son *Roi*; qu'il étoit *le Dieu d'Abraham*; & que les enfans de cet Abraham étoient devenus *son heritage*, *depuis* qu'il les avoit *rachetés de l'Egypte pour être à lui*; puisqu'il savoit toutes ces choses beaucoup mieux que Mardochée. Mais c'est que

Digitized by Google

Dieu aime que les hommes en s'efforçant de toucher sa misericorde, soient touchés eux-mêmes très-vivement du souvenir des faveurs qu'ils ont reçûes de sa part; & qu'en même-temps qu'ils lui représentent qu'il est leur Seigneur & leur Roi, & qu'ils sont son heritage, ils travaillent de tout leur pouvoir à se rendre dignes d'avoir toûjours pour leur Dieu, celui qui leur a déja donné tant de marques de sa bonté, & d'être jusqu'à la fin l'heritage de ce Seigneur tout-puissant qui les a choisis pour être son peuple.

℣. 17. *Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous employons la vie que vous nous conserverez à louer votre* saint *nom. Et ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.*

Le but veritable que Mardochée se proposoit, en conjurant le Seigneur de vouloir *changer les larmes* de tout Israel *en joie*, étoit afin qu'ils employassent tous ensemble la vie qu'il leur auroit conservée, *à louer son nom adorable.* Et telle est la fin que se doivent proposer tous ceux qui demandent à Dieu quelque grace temporelle; puisque la vie de l'homme devant être consacrée à Dieu, qui ne l'a créé que pour le connoître, pour l'aimer, & pour le servir; tout ce qu'il fait & ce qu'il demande qui ne s'y rapporte point, s'éloigne de sa vraie fin. Or *louer le saint nom de Dieu*, ne consiste pas seulement à lui donner quelques louanges par ses paroles; mais c'est encore le louer par ses actions, enforte que tous les hommes en soient édifiés. & qu'ils se portent, comme le dit JESUS-CHRIST même, à glo-

Digitized by Google

rifier leur Pere commun qui est dans le ciel.

Il est vrai qu'en cet endroit le sens le plus naturel de ce que dit Mardochée, semble regarder plutôt l'honneur qu'on rendoit à Dieu parmi son peuple lorsqu'on chantoit ses louanges. Car comme les Juifs étoient alors le seul peuple parmi lequel le Seigneur étoit connu & adoré comme Dieu, ce saint homme avoit raison de regarder comme un grand malheur, que ce peuple fût exterminé selon le dessein d'Aman, & qu'ainsi le Dieu d'Israel ne fût plus connu, ni loué dans l'univers. C'est le sujet pour lequel il lui demande instamment de ne pas permettre que *la bouche de ceux qui le louoient fût fermée*; c'est-à-dire, que la nation des Juifs étant éteinte, leur Dieu qui étoit le Dieu de toute la terre ne fût plus loué parmi les hommes. Ainsi c'étoit un vrai zele pour la grandeur & la majesté de Dieu, qui le portoit à parler de la sorte. Et il sembloit même qu'oubliant les interêts particuliers des hommes de sa nation, il songeoit uniquement à la gloire du Dieu d'Israel; quoique cette gloire du Seigneur fût en même-temps inséparable du vrai interêt & du salut éternel des hommes, qui ne trouvoient de bien solide que dans le service de celui qui pouvoit seul les rendre heureux.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

1. LA reine Esther eut aussi recours au Seigneur, épouvantée du peril qui étoit si proche,

1. Esther quoque regina confugit ad Dominum, pavens periculum quod imminebat.

2. & ayant quitté tous ses habits de Reine, elle en prit de conformes à son affliction & à ses larmes; & au lieu de tous les divers parfums, elle se couvrit la tête de cendres & d'ordures, elle affligea son corps par les jeûnes, & s'arrachant les cheveux, elle en remplit tous les lieux où elle avoit accoutumé de se réjouir auparavant.

2. Cúmque deposuisset vestes regias, fletibus & luctui apta indumenta suscepit, & pro unguentis variis, cinere & stercore implevit caput, & corpus suum humiliavit jejuniis: omniaque loca, in quibus anteà lætari consueverat, crinium laceratione complevit.

Priere d'Esther.

3. Elle fit ensuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Israel, & lui dit: Mon Seigneur qui êtes seul notre Roi, assistez-moi dans

3. Et deprecabatur Dominum Deum Israel, dicens: Domine mi, qui rex noster es solus, adjuva me solitariam, & cujus

℣. 2. *lettr.* s'emplit.
Ib. *lettr.* humilia.

præter te nullus est auxiliator alius.

l'abandon où je suis, puisque vous êtes le seul qui me puissiez secourir.

4. Periculum meum in manibus meis est.

4. Le peril où je me trouve, est présent & inévitable.

5. Audivi à patre meo, quòd tu Domine tulisses Israel de cunctis gentibus, & patres nostros ex omnibus retrò majoribus suis, ut possideres hereditatem sempiternam, fecistique eis sicut locutus es.

5. J'ai sçu de mon pere, ô Seigneur, que vous aviez pris Israel d'entre toutes les nations, & que vous aviez choisi nos peres en les séparant de tous leurs ancêtres qui les avoient devancés, pour vous établir parmi eux un heritage éternel : & vous leur avez fait tout le bien que vous leur aviez promis.

6. Peccavimus in conspectu tuo, & idcircò tradidisti nos in manus inimicorum nostrorum :

6. Nous avons peché devant vous, & c'est pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis :

7. coluimus enim deos eorum. Justus es, Domine :

7. Car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juste, Seigneur ;

8. & nunc non eis sufficit, quòd durissimâ nos opprimunt servitute : sed robur manuum suarum, idolorum potentiæ deputantes,

8. & maintenant ils ne se contentent pas de nous opprimer par une dure servitude ; mais attribuant la force de leurs bras à la puissance de leurs idoles,

9. volunt tua mutare promissa, & delere hereditatem

9. ils veulent renverser vos promesses, exterminer votre heritage, fermer la

Digitized by Google

bouche à ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple & de votre autel,

tuam, & claudere ora laudantium te, atque extinguere gloriam templi & altaris tui,

10. pour ouvrir la bouche des nations, pour faire louer la puissance de leurs idoles, & pour relever à jamais un Roi de chair & de sang.

10. ut aperiant ora gentium, & laudent idolorum fortitudinem, & prædicent carnalem regem in sempiternum.

11. Seigneur, n'abandonnez pas votre sceptre à ceux qui ne sont rien; de peur qu'ils ne se rient de notre ruine; mais faites retomber sur eux leurs mauvais desseins, & perdez celui qui a commencé à nous faire ressentir les effets de sa cruauté.

11. Ne tradas Domine sceptrum tuum his qui non sunt, ne rideant ad ruinam nostram: sed converte consilium eorum super eos, & eum qui in nos cœpit sævire, disperde.

12. Souvenez-vous de nous, Seigneur; montrez-vous à nous dans le temps de notre affliction; & donnez-moi de la fermeté & de l'assûrance, ô Seigneur Roi des dieux & de toute puissance qui est dans le monde.

12. Memento, Domine, & ostende te nobis in tempore tribulationis nostræ, & da mihi fiduciam, Domine rex deorum, & universæ potestatis:

13. Mettez dans ma bouche des paroles *sages* & convenables en la présence du lion, & transferez son cœur *de l'affection* à la haine de notre ennemi; afin

13. tribue sermonem compositum in ore meo in conspectu leonis, & transfer cor illius in odium hostis nostri, ut & ipse pereat, & ceteri qui

Digitized by Google

ei consentiunt.

qu'il perisse lui-même avec tous ceux qui conspirent avec lui.

14. Nos autem libera manu tuâ, & adjuva me, nullum aliud auxilium habentem, nisi te, Domine, qui habes omnium scientiam,

14. Délivrez-nous par votre puissante main, & assistez-moi, Seigneur, vous qui êtes mon unique secours, vous qui connoissez toutes choses,

15. & nosti quia oderim gloriam iniquorum, & detester cubile incircuncisorum, & omnis alienigenæ.

15. & qui savez que je hai la gloire des injustes, & que je déteste le lit des incirconcis & de tout étranger.

16. Tu scis necessitatem meam, quòd abominer signum superbiæ & gloriæ meæ, quod est super caput meum in diebus ostentationis meæ, & detester illud quasi pannum menstruatæ, & non portem in diebus silentii mei,

16. Vous savez la nécessité où je me trouve; & qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque superbe de ma gloire que je porte sur ma tête, & que je la déteste comme un linge souillé & qui fait horreur; que je ne la porte point dans les jours de mon silence;

17. & quòd non comederim in mensa Aman, nec mihi placuerit convivium regis, & non biberim vinum libaminum:

17. & que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris mon plaisir au festin du Roi; que je n'ai point bu du vin offert sur l'autel

℣. 16. *expl.* les jours où je me tiens en retraite & en silence, n'étant point obligée de paroître.

Digitized by Google

des idoles;

18. & que depuis le temps que j'ai été amenée en ce palais jusqu'aujourd'hui, jamais votre servante ne s'est réjouie qu'en vous seul, ô Seigneur Dieu d'Abraham.

18. & nunquam lætata sit ancilla tua, ex quo huc translata sum usque in præsentem diem, nisi in te, Domine Deus Abraham.

19. O Dieu puissant au-dessus de tous, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune esperance qu'en vous seul. Sauvez-nous de la main des méchans, & délivrez-moi de ce que je crains.

19. Deus fortis super omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam spem habent, & libera nos de manu iniquorum, & erue me à timore meo.

EXPLICATION

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE XIV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *LA reine Esther eut recours aussi au Seigneur, épouvantée du peril qui étoit si proche. Et ayant quitté tous ses habits de Reine, elle en prit de conformes à son affliction & à ses larmes. Elle se couvrit la tête de cendre & d'ordures, &c.*

Si un homme vous épouvante, s'écrie saint Jean Chrysostome, courez vers le Seigneur souverain; ayez recours au Seigneur suprême; & il ne permettra pas que vous souffriez aucun mal. C'est ainsi que les anciens ont détourné les malheurs de dessus leur tête; & non seulement les hommes, mais les femmes mêmes; comme on le peut voir par l'exemple illustre d'Esther, qui délivra de cette sorte toute la nation des Juifs de la mort inévitable à laquelle elle avoit été condamnée. Car le roi des Perses ayant commandé que l'on tuât tous les Juifs, & nul n'ayant le pouvoir de s'opposer à l'execution de cet arrêt, cette femme se dépouilla de ses

Chrys. ad Antiochi. hom. 3. tom. 6. p. 414.

Digitized by Google

„ habits magnifiques, se couvrit d'un sac & de
„ cendre, pria le Seigneur qui est rempli de mi-
„ sericorde, de vouloir l'accompagner chez As-
„ suerus, & eut la force de desarmer la fureur de
„ ce Roi barbare.

Que si une Reine *a quitté ses ornemens, a couvert sa tête de cendre & d'ordures, & a affligé sa chair par les jeûnes*, pour interceder en faveur d'un peuple à qui on vouloit seulement ôter la vie du corps; que doit-on juger de ceux à qui leurs crimes ont fait perdre la vie de l'ame? Et n'a-t-on pas tout sujet de croire qu'ils sont sans comparaison moins touchés de la perte de leur salut éternel, que ne l'étoient tous ces Juifs aux approches de la mort qui les menaçoit; puisqu'au-lieu d'avoir recours à la pénitence, aux jeûnes & aux larmes, comme fit Esther toute Reine qu'elle étoit, ils sont toûjours dans la joie, & témoignent même, pour le dire ainsi, qu'ils ont d'autant plus de soin de parer leur corps, que leur ame est plus corrompue & plus souillée aux yeux de Dieu?

℣. 3. *Elle fit ensuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Israel, & elle lui dit: Mon Seigneur, qui êtes seul notre Roi, assistez-moi dans l'abandonnement où je me trouve, puisque vous êtes le seul qui me puissiez secourir.*

Cette priere doit être placée, selon l'ordre de l'histoire, à la fin du quatriéme chapitre, lorsqu'Esther ayant été persuadée par ce que lui fit dire Mardochée, qu'elle devoit exposer sa vie pour le salut de son peuple, elle resolut d'aller trouver Assuerus, quoiqu'elle ne fût

Digitized by Google

point mandée ; & eut recours cependant aux armes, aux jeûnes & à la priere. Car elle vid bien que si Dieu même ne touchoit le cœur du Roi, elle étoit perdue infailliblement avec tout son peuple. Elle a donc raison de dire en parlant à Dieu : *Vous êtes seul notre Roi.* Car le sentiment du peril extrême qui la menaçoit avec tous les Juifs, lui fit reconnoître plus que jamais, que Dieu étoit le Roi souverain des Rois, qui possedoit en lui-même le principe de toute-puissance, & de toute royauté. Toute Reine qu'elle étoit, elle se regarde comme *étant abandonnée.* Et c'est le vrai sentiment que la pieté doit inspirer à tous les Grands de la terre, qui sont très-veritablement *abandonnés* au milieu de leurs richesses & de leur puissance, si Dieu n'est point avec eux ; & qui doivent dire du fond du cœur à l'exemple de cette Princesse, non seulement à l'égard des ennemis de leur salut dont ils sont tout environnés, mais à l'égard même des ennemis temporels de leurs Etats : Seigneur, *vous êtes le seul qui me puissiez secourir.* Car c'est Dieu veritablement qui est le Dieu des armées. Et l'Empereur Constantin le Grand ayant fait gloire de se mettre sous sa protection, fit connoître en portant le signe sacré de la croix dans ses étendarts, que quelque puissant qu'il fût, il esperoit plus en son assistance, que dans ses armes.

℣. 6. 7. *Nous avons peché devant vous, & c'est pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis : car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juste, Seigneur.*

Dans toutes les afflictions publiques les Saints ont toûjours reconnu par un aveu également humble & sincere, qu'ils étoient pecheurs, & que c'étoient leurs pechés qui leur avoient attiré ces fleaux de la divine justice. Ainsi Esther, quoique si sainte, ne se sépare point d'avec tout son peuple. Elle se charge des pechés des autres & de ceux de ses ancêtres; & elle avoue que Dieu étant juste, *il les a livrés* très-justement *entre les mains de leurs ennemis*, pour les punir de l'avoir quitté, afin *d'adorer des dieux étrangers.*

℣. 8. 9. *Et maintenant ils ne se contentent pas de nous opprimer par une dure servitude; mais attribuant la force de leur bras à la puissance de leurs idoles, ils veulent renverser vos promesses, exterminer votre heritage, fermer la bouche de ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple & de votre autel.*

Aug. in Ps. 51. tom. 8. p. 203. 1. col.

Esther parlant à Dieu même, & comme dit saint Augustin, ne pouvant mentir devant ce témoin si penetrant du fond de son cœur, lui témoigne par ces paroles, être moins en peine de l'oppression que souffroient les Juifs de la part de leurs ennemis, & de la mort par laquelle on vouloit les exterminer, que de l'outrage qu'il en recevroit lui-même, lorsque les Perses *attribuant* vainement l'avantage qu'ils avoient sur Israel, *à la puissance de leurs idoles*, se préparoient *à exterminer* tout-à-fait *l'heritage* du Seigneur, & à étouffer entierement la sainte Religion dans laquelle seule on l'honoroit & on le louoit comme le Dieu tout-puissant. On a déja remarqué que c'étoient-là les

Digitized by Google

sentimens de Mardochée. Mais on les doit admirer d'autant plus dans cette Princesse, que par l'état même de cette grande élevation où elle se vid placée tout-d'un-coup, elle étoit plus en danger de se regarder elle-même avec complaisance, & d'oublier insensiblement ce qu'elle devoit à Dieu. Qu'il est rare de trouver parmi les Chétiens mêmes, de vrais serviteurs de Dieu, qui soient plus touchés de la profanation *de la gloire de son temple & de son autel*, que de leurs propres souffrances!

Le temple dont la reine Esther parle en ce lieu, & dont elle dit, que leurs ennemis vouloient *éteindre la gloire*, étoit celui qu'Assuerus son mari avoit donné ordre qu'on rebâtît dans Jerusalem quelques années auparavant, & pour lequel Mardochée même y avoit fait un voyage avec beaucoup d'autres sous la conduite de Zorobabel. Car si l'édit publié à la sollicitation d'Aman contre tous les Juifs eût été executé, sa fureur ne se seroit pas arrêtée dans la seule Perse, mais auroit passé jusqu'à Jerusalem pour y faire renverser le temple & l'autel que l'on y avoit bâtis par l'ordre même d'Assuerus; puisqu'il possedoit alors entierement son esprit.

1. Esd. 2. & 6. *Voyez les Notes de la Bible de Vitré. Esther Tirin. in hunc loc.*

℣. 10. *Pour ouvrir la bouche des nations, pour faire louer la puissance de leurs idoles, & pour relever à jamais un Roi de chair & de sang.*

Rien ne paroissoit plus insupportable à cette Princesse, que de songer que lorsqu'on vouloit *fermer la bouche de ceux qui louent le Dieu d'Israel*, & détruire *son saint temple*, c'étoit pour donner la liberté *aux nations* infidelles *de louer* impuné-

ment de faux-dieux & *des idoles* inanimées; & de relever la puissance d'un Prince mortel, comme s'il avoit vaincu le Tout-puissant, *en exterminant* un peuple qu'il avoit choisi pour *son heritage*, & en *renversant toutes les promesses* qu'il lui avoit faites en la personne de ses peres Abraham, Isaac & Jacob, d'être éternellement son Dieu & son protecteur. Elle appelle Assuerus son mari, *un Roi de chair*, par opposition au Dieu éternel & tout-puissant, qu'elle a reconnu au commencement de sa priere pour *son seul Roi*; dont tous les Princes de la terre n'étoient que des images très-foibles & des crayons très-grossiers. On peut sans doute assûrer qu'on ne verra guere au temps même de la loi nouvelle une foi plus vive & plus éclairée dans une Princesse, qui bien loin d'être éblouie par l'éclat de la royauté, avoit les yeux attachés uniquement sur la grandeur & la majesté de Dieu.

℣. 11. *Seigneur, n'abandonnez pas votre sceptre à ceux qui ne sont rien, de peur qu'ils ne se rient de notre ruine; mais faites retomber sur eux leurs mauvais desseins, & perdez celui qui a commencé à faire paroître sa cruauté contre nous.*

Esther prie Dieu de *ne pas abandonner son sceptre à ceux qui ne sont rien*; c'est-à-dire, de ne pas permettre qu'on attribue aux faux-dieux qui sont les démons, une puissance qui n'appartient qu'à lui seul; ce qui seroit arrivé, si des hommes qui se glorifioient du grand pouvoir de leurs idoles, avoient eu la force d'exterminer une nation que Dieu même avoit choisie pour son partage. Car ils auroient *insulté* alors *à la ruine* d'Israel, & parlé avec rail-

Digitized by Google

lerie de celui qui s'étoit declaré son protecteur, comme s'il avoit été trop foible pour resister à la puissance de leurs dieux. Que si Esther demande au Seigneur : *Qu'il perde celui dont la cruauté avoit commencé à éclater contre les Juifs*; on ne peut douter que ce n'ait été l'Esprit de Dieu même qui lui mit cette priere dans la bouche, & qui voulut se servir d'elle pour prédire en quelque façon ce qui devoit arriver ; c'est-à-dire, *que la cruauté des ennemis d'Israel devoit effectivement retomber sur eux.* Ainsi ce qu'elle demande par un mouvement de l'Esprit saint qui prioit & qui parloit par cette Princesse, peut bien être regardé autant comme une prophetie, que comme une simple priere.

Saint Jerôme dit : Qu'Esther parlant des idoles & des démons, ne craint point de declarer *qu'ils ne sont rien* ; parcequ'en effet ceux que leurs crimes ont fait perir devant Dieu, lequel *est* & subsiste éternellement par lui-même, sont regardés comme un rien & comme un neant en sa présence ; & qu'il n'y a que ses Saints qui *sont* quelque chose, à cause de leur union avec cet *Etre suprême. Qui enim perit ei qui est, & qui dicit ad Moysen: Qui est, misit me ad vos, secundum regulam scripturarum, non esse dicitur. Ad distinctionem enim eorum qui non sunt, de quibus in Esther legimus : Ne tradas sceptrum tuum his qui non sunt, Deus & sancti ejus esse memorantur.* *Hieron. in Abdiam. c. 1. v. 15. & in Joel. c. 1. v. 1. tom. 3. p. 219. & 102.*

℣. 13. *Mettez dans ma bouche des paroles sages & composées en la présence du lion, & faites passer son cœur* de l'affection *à la haine de notre ennemi ; afin qu'il perisse lui-même, & tous ceux qui lui sont unis.*

Saint Augustin donnant autrefois des regles à ceux qui étoient chargés de dispenser en quelque maniere que ce fût la parole de Dieu, prend sujet de cette priere d'Esther, de les exhorter à n'entreprendre jamais de parler de Dieu, ou d'en écrire lorsqu'ils y sont engagés, qu'ils ne le prient auparavant à l'exemple de cette Princesse, *de mettre en leur bouche les paroles les plus propres* pour instruire & pour toucher ceux à qui ils parlent. Car si une Reine, ajoûte ce Pere, a fait cette humble demande à Dieu, lorsqu'elle devoit seulement parler à un Roi pour le salut temporel de sa nation; combien est plus obligé de la faire, celui qui travaille par ses paroles & par ses écrits pour le salut éternel des hommes? *Si enim regina oravit Esther, pro suæ gentis temporaria salute locutura apud regem, ut in os ejus Deus congruum sermonem daret; quantò magis orare debet, ut tale munus accipiat, qui pro æterna hominum salute in verbo & doctrina laborat?*

August. de doctr. christ. l. 4. c. penult.

Esther appelle Assuerus *un lion*, à cause de son humeur fiere & cruelle; de même que saint Paul a depuis donné ce nom à Neron, lorsqu'il écrivit à Timothée: *Que Dieu l'avoit délivré de la gueule du lion.* Mais si elle regardoit ce Prince comme un lion dans la crainte qu'elle avoit de sa fureur & de sa puissance, elle en faisoit davantage éclater sa foi; puisqu'elle reconnoissoit en même-temps le pouvoir suprême que Dieu avoit de *transférer* tout-d'un-coup *son cœur*, de l'affection *à la haine de leur ennemi*, selon qu'un ancien Poëte, quoique profane, l'a lui-même reconnu par cette parole celebre: Que les peuples de Carthage se dépouillerent de

2. Tim. 4. 17.

Digitized by Google

leur fierté, & de leur ferocité, quand Dieu le voulut :

Ponuntque ferocia Pœni
Corda, volente Deo. Virgil. 1. Æneid.

℣. 14. 15. *Vous qui connoissez toutes choses, & qui savez que je hai la gloire des injustes, & que je déteste le lit des incirconcis & de tout étranger.*

On peut demander pourquoi Esther, qui prend ici Dieu même à témoin, *qu'elle haïssoit la gloire des injustes*; c'est-à-dire, tout cet éclat de la Cour d'un Prince idolâtre, *& qu'elle détestoit le lit des incirconcis*, qui étoient des *étrangers* à l'égard des Juifs, dont la circoncision étoit le seau & le caractere particulier; avoit cependant consenti à épouser Assuerus, qui étoit incirconcis & idolâtre. Car on ne voit pas dans l'Ecriture, qu'elle y ait été forcée; & il paroît même que ce fut avec le consentement de Mardochée qui étoit son oncle, qu'elle fut mise au nombre des filles que le Roi devoit épouser. Nous avons déja parlé de cette difficulté dans l'un des premiers chapitres de ce livre, où l'on peut voir ce qu'on y a dit sur ce sujet. On peut ajoûter ici seulement, selon la reflexion d'un celebre Auteur, que comme la loi qui défendoit le mariage avec des personnes étrangeres, souffroit une exception, qui étoit lorsque cette personne étrangere vouloit bien passer à la religion des Juifs, elle pouvoit de la même sorte en souffrir encore une autre, qui étoit lorsqu'on avoit tout sujet de croire que la personne qui étoit Juive ne seroit point pervertie par l'infidelle; & qu'on en pouvoit esperer d'ailleurs un grand

Esther 2. 16.

Estius in hunc loc.

Digitized by Google

avantage pour le bien commun de la Republique. C'est ce qui se rencontroit dans ce mariage d'Esther avec Assuerus. Car elle étoit tellement instruite & affermie dans sa religion, qu'on pouvoit raisonnablement ne pas craindre qu'elle en pût être détournée. Et son mariage avec le Roi sembloit devoir être, comme il le fut en effet, très-avantageux au peuple de Dieu. Aussi saint Jerôme & saint Augustin ont été bien éloignés de le blâmer en aucune sorte : & ce dernier même a admiré la pieté extraordinaire que cette Princesse fit paroître étant mariée à un infidelle, & à un Prince qui avoit un si grand nombre de femmes. *Et utique maritum habebat multarum mulierum virum, & deorum alienorum falsorumque cultorem.*

August. ep. 199. tom. 2. p. 309.

Il est donc vrai que la reine Esther épousa Assuerus sans y avoir été forcée, étant conduite en cela comme en tout le reste par un mouvement de l'Esprit de Dieu, qui animoit Mardochée son oncle, & qui l'animoit aussi elle-même. Mais il n'en est pas moins vrai, comme elle le dit en ce lieu, *qu'elle détestoit le lit des incirconcis*, c'est-à-dire, qu'elle épousa Assuerus dans la seule vûe de Dieu qui l'y avoit engagée, & pour l'avantage de son peuple, dont on esperoit par ce moyen procurer le soulagement : mais que d'ailleurs elle avoit par elle-même une grande aversion d'un tel mariage, qui l'attachoit à un Prince éloigné de ses sentimens & de sa religion.

Tels sont quelquefois les engagemens que des serviteurs de Dieu peuvent avoir dans le monde, dont l'esprit & les maximes s'accor-

Digitized by Google

dent si peu avec la vertu qu'ils désirent de pratiquer. Que s'ils veulent imiter la pieté de cette Princesse de l'ancienne loi, il faut que leur cœur soit détaché de toute la corruption du siecle impur au milieu duquel ils vivent : il faut qu'ils *détestent* sincerement, comme Esther, *le lit des incirconcis* ; c'est-à-dire, ce repos funeste & ce plaisir malheureux, que ceux dont le cœur est enseveli dans la chair, trouvent dans cette corruption du siecle : il faut qu'ils *haïssent la gloire des injustes*, en méprisant cette pompe & cette gloire passagere qui s'acquert souvent par *des injustices*, ou qui au-moins n'est aimée que de ceux-là seuls qui sont *injustes* à l'égard de Dieu, en ne lui rendant pas ce qu'ils lui doivent, & à l'égard d'eux-mêmes, en vendant à l'impieté pour un si vil prix leur ame qui a été rachetée si cherement par le sang de JESUS-CHRIST.

℣. 16. *Vous savez la necessité où je me trouve, & qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque superbe de ma gloire, que je porte sur ma tête, & que je la déteste comme un linge souillé & qui fait horreur ; que je ne la porte point dans les jours de mon silence.*

Saint Augustin considerant la disposition si admirable de la reine Esther, fait cette excellente reflexion qui peut être très-utile à tous les Chrétiens. Il y a, dit-il, deux genres d'hommes dans le monde ; l'un de ceux qui pensent au ciel, & l'autre de ceux qui ne pensent qu'à la terre ; l'un de ceux dont le cœur est enseveli dans les choses d'ici-bas, & l'autre de ceux qui unissent

Aug. in Psal. 51. tom. 8. p. 203.

» leur cœur aux Anges ; l'un de ceux qui mettent
» leur esperance dans les biens terrestres & dans
» les tresors trompeurs du monde, & l'autre de
» ceux qui portent tous leurs desirs vers les biens
» celestes, que Dieu qui ne peut mentir leur a
» promis. Il ne faut ni desesperer de ceux qui sont
» engagés dans l'administration des affaires tem-
» porelles, ni trop s'assûrer pour ceux que l'on voit
» chargés de la dispensation des choses divines ;
» puisqu'il y en a souvent parmi ces premiers, qui
» étant dans l'embarras des soins du siecle, ne lais-
» sent pas de tenir leur cœur élevé au ciel ; & qu'il
» y en a au-contraire parmi ces derniers, qui en
» prêchant tous les jours des verités toutes cele-
» stes, abaissent continuellement leur cœur vers la
» terre. Mais ces deux genres d'hommes sont mê-
» lés ensemble durant cette vie. Ainsi l'on verra
» présentement un citoyen de la celeste Jerusalem
» couvert de la pourpre, un Magistrat, un Pro-
» consul, un Empereur chargé de la conduite de
» la Republique, dont le cœur sera élevé au ciel,
» s'il est veritablement Chrétien, s'il est fidelle,
» s'il est pieux, s'il a du mépris pour l'état présent
» où il est, & s'il espere ce qu'il ne possede pas
» encore.

» Telle étoit Esther cette sainte femme, qui
» étant la reine de Perse, & se trouvant obligée
» d'interceder auprès du Roi son mari pour ses
» citoyens qui étoient en un grand peril, dit dans
» la priere qu'elle fit à Dieu, devant lequel elle
» n'auroit pu mentir : Que tous les riches orne-
» mens qu'elle portoit comme Reine, *lui étoient*
» en abomination *comme un linge qui est souillé &*
Id. in » *qui fait horreur*. Que si des femmes, ajoûte ce

grand Evêque, ont pu être dans une si sainte dis- « Ps. 53.
position, est-ce que des hommes ne le pourront « ib. p. 210.
point? Et si une femme qui étoit Juive a été « dans des sentimens si purs, ceux qui sont enfans « de l'Eglise de JESUS-CHRIST le trouvent-ils « impossible? J'exhorte donc votre charité, conti- « nue-t-il, à ne point mettre votre cœur dans l'a- « bondance des richesses. «

Le même Saint se servant encore de cet exem- August.
ple de la reine Esther, lorsqu'il écrivoit à une ep. 199.
Dame, qui par un zele indiscret avoit distribué tom. 2. p. 309.
son bien aux pauvres sans la participation de son mari, & qui contre sa volonté avoit pris un vêtement qui ne convenoit point à l'état d'une personne mariée, lui manda: Qu'il y avoit pour ceux qui étoient mariés une maniere de s'habiller honnêtement, qui ne blessoit point les regles de la modestie chrétienne; mais que quand même elle auroit été forcée par quelque dure necessité à se servir de quelques riches ornemens, elle eût pu toûjours conserver un cœur humble dans cet ornement superbe; de même que cette Princesse qui étoit remplie de la crainte du Seigneur, & soumise en même-temps au Roi son mari, qui étoit un étranger & éloigné de la religion de son Dieu, protesta devant celui qui voyoit son cœur, & qui savoit qu'elle disoit vrai, *que toutes les marques superbes de sa royauté lui étoient en horreur. Quò, & si aliquâ durâ conditione cogereris, possès habere in superbo cultu cor humile.*

℣. 17. *Et que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris plaisir au festin du Roi; que je n'ai point bu de vin offert sur l'autel des idoles.*

Digitized by Google

Esther en parlant de cette *table d'Aman*, témoigne qu'elle avoit horreur en general de toutes les tables profanes. Que si étant l'épouse du Roi & la Reine, elle ne pouvoit se dispenser de manger avec ce Prince, quoiqu'idolâtre; elle avoit soin cependant de s'abstenir du vin qui avoit été offert aux idoles. En quoi l'on peut admirer sa fidelité & sa sagesse, qui lui fit trouver des moyens de conserver pure sa conscience, sans découvrir ce qu'elle étoit; puisqu'on ne savoit point qu'elle fût Juive, & qu'on ne le sçut que lorsqu'elle declara au Roi qu'Aman avoit conjuré sa perte, & celle de toute sa nation.

℣. 18. *Et que depuis le temps que j'ai été amenée à ce palais, jusqu'aujourd'hui, jamais votre servante ne s'est réjouie qu'en vous seul, ô Seigneur Dieu d'Abraham.*

La Reine en parlant à Dieu, le nomme le *Dieu d'Abraham*, c'est-à-dire, le Dieu de ce Patriarche, qui avoit vêcu comme étranger dans le monde, & toûjours tenu son cœur élevé vers le ciel par la vertu de sa foi. Elle prend donc ce même Dieu à témoin, Qu'elle a aussi vêcu dans le palais du Roi, depuis qu'elle y est entrée, comme si elle n'y avoit pas été, & qu'au-lieu de mettre sa joie dans les pompes & dans les magnificences du siecle, *elle ne s'étoit jamais réjouie qu'en celui* qui avoit fait toute la joie de ce pere des fidelles. Exemple étonnant de la vertu la plus pure dans une très-grande Princesse toute environnée de ce qui peut flatter davantage l'orgueil de l'homme! Mais sujet encore plus terrible de confusion & de condamnation pour un fort grand nombre de

Digitized by Google

Chrétiens, qui tout convaincus qu'ils sont par la conduite & par les paroles de JESUS-CHRIST, que la gloire de ses disciples consiste dans l'humiliation & dans le mépris, se réjouissent presque uniquement, non dans le Dieu d'Abraham qui a tout quitté pour aller où il l'appelloit, mais dans les plaisirs, dans les richesses, & dans les pompes du siecle, qu'ils ont fait profession de fouler aux pieds par leur batême. Cette grande Reine qui étoit si humble dans sa royauté, les convaincra à la fin du monde, que leur justice bien éloignée d'avoir été plus abondante que celle des Juifs, comme JESUS-CHRIST le leur avoit ordonné, s'ils vouloient entrer dans le royaume des cieux, l'a été infiniment moins. Mais il est encore temps de travailler à prévenir cette condamnation, en renonçant, comme Esther, à la joie du monde, pour nous rendre dignes de *nous réjouir au Seigneur* à son exemple, *& d'obtenir*, comme le dit le Prophete, *tout et que nous lui demanderons.* Ps. 36. 4.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

Les trois premiers versets de ce chapitre se trouvent dans le 4. chapitre de l'édition vulgate.

1. IL manda à Esther (c'est-à-dire sans doute Mardochée) d'aller trouver le Roi, & de le prier pour son peuple & pour son pays.

2. Souvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre abaissement, & de quelle sorte vous avez été nourrie sous ma main; parcequ'Aman qui est le second après le Roi, lui a parlé contre nous pour nous perdre.

3. Invoquez donc le Seigneur, parlez pour nous au Roi, & délivrez-nous de la mort.

Ce qui suit depuis ce 4. v. jusqu'à la fin du livre, se trouve au c. de l'édition vulgate.

4. Le troisiéme jour Esther quitta les habits *de deuil* dont elle s'étoit revêtue, & se para de tous

℣. 4. *Grec.* vestimenta luctus.

1. ET mandavit ei (haud dubium quin Esther Mardochæus) ut ingrederetur ad regem, & rogaret pro populo suo & pro patria sua.

2. Memorare (inquit) dierum humilitatis tuæ, quomodo nutrita sis in manu mea; quia Aman secundus à rege locutus est contra nos in mortem:

3. & tu invoca Dominum, & loquere regi pro nobis, & libera nos de morte.

4. Die autem tertio deposuit vestimenta ornatus sui *, & circundata est gloriâ suâ.

5. Cúmque

Digitized by Google

ses plus riches ornemens //.

5. Cúmque regio fulgeret habitu, & invocasset omnium rectorem & salvatorem Deum, assumsit duas famulas,

5. Relevée par cet éclat de la magnificence royale, après avoir invoqué Dieu, qui est le conducteur & le Sauveur de tous, elle prit deux de ses filles-de-chambre,

6. & super unam quidem innitebatur, quasi præ deliciis & nimiâ teneritudine corpus suum ferre non sustinens:

6. sur l'une desquelles elle s'appuyoit comme ayant peine à se soûtenir, à cause de son extrême delicatesse.

7. altera autem famularum sequebatur dominam, defluentia in humum indumenta sustentans.

7. L'autre suivoit sa maîtresse, lui portant la robe qui traînoit à terre.

8. Ipsa autem roseo colore vultum perfusa, & gratis ac nitentibus oculis, tristem celabat animum, & nimio timore contractum.

8. Elle cependant avec un teint vermeil, & des yeux pleins d'agrémens & d'éclat, cachoit la tristesse de son ame qui étoit toute saisie de frayeur.

9. Ingressa igitur cuncta per ordinem ostia, stetit contra regem, ubi ille residebat super solium regni sui, indutus vestibus regiis, auroque fulgens, & pretiosis lapidibus, eratque terribilis aspectu.

9. Et ayant passé de suite toutes les portes, elle se présenta devant le Roi au lieu où il étoit assis sur son trône avec une magnificence royale, étant tout brillant d'or & de pierres precieuses; & il étoit terrible à voir.

℣. 4. *lettr.* circundata est gloriâ suâ; *id est*, vestes magnificas induit. *Vatabl.*

10. Aussi-tôt qu'il eut levé la tête, & qu'il l'eut apperçûe, la fureur dont il étoit saisi paroissant dans ses yeux étincelans, la Reine tomba comme évanouie, la couleur de son teint se changeant en une pâleur, elle laissa tomber sa tête sur la fille qui la soûtenoit.

10. Cúmque elevasset faciem, & ardentibus oculis furorem pectoris indicasset, regina corruit, & in pallorem colore mutato, lassum super ancillulam reclinavit caput.

11. En même-temps Dieu changea le cœur du Roi, & lui inspira de la douceur. Il se leva tout-d'un-coup de son trône, craignant pour Esther, & la soûtenant entre ses bras jusqu'à ce qu'elle fût revenue à elle, il la caressoit en lui disant :

11. Convertitque Deus spiritum regis in mansuetudinem, & festinus ac metuens exilivit de solio, & sustentans eam ulnis suis donec rediret ad se, his verbis blandiebatur :

12. Qu'avez-vous, Esther? Je suis votre frere, ne craignez point.

12. Quid habes, Esther? Ego sum frater tuus, noli metuere.

13. Vous ne mourrez point. Car cette loi n'a pas été faite pour vous, mais pour tous *les autres*.

13. Non morieris: non enim pro te, sed pro omnibus hæc lex constituta est.

14. Approchez-vous donc, & touchez mon sceptre.

14. Accede igitur, & tange sceptrum.

15. Et voyant qu'elle demeuroit toûjours dans le silence, il prit son sceptre d'or, & le lui ayant mis sur le cou, il la baisa, & lui dit :

15. Cúmque illa reticeret, tulit auream virgam, & posuit super collum ejus, & osculatus est eam, & ait : Cur mihi non

Digitized by Google

loqueris?

16. Quæ respondit: Vidi te, domine, quasi Angelum Dei, & conturbatum est cor meum præ timore gloriæ tuæ.

17. Valdè enim mirabilis es, domine, & facies tua plena est gratiarum.

18. Cûmque loqueretur, rursus corruit, & penè exanimata est.

19. Rex autem turbabatur, & omnes ministri ejus consolabantur eam.

Pourquoi ne me parlez-vous point?

16. Esther lui répondit: Seigneur, vous m'avez paru comme un Ange de Dieu, & mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.

17. Car, seigneur, vous êtes admirable, & votre visage est plein de graces.

18. En disant ces paroles, elle retomba encore, & elle pensa s'évanouir.

19. Le Roi en étoit tout troublé, & ses officiers la consoloient

Digitized by Google

EXPLICATION DU CHAPITRE XV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *SOuvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre abaissement, & de quelle sorte vous avez été nourrie entre mes mains; parcequ'Aman, qui est le second après le Roi, lui a parlé contre nous, afin de nous perdre.*

Ceci doit être placé vers la fin du quatriéme chapitre, où nous avons vû que la crainte qu'eut d'abord Esther de la colere du Roi, la porta à mander à Mardochée pour s'excuser de l'aller trouver: *Que toutes personnes qui se présentoient devant ce Prince sans être appellées, étoient tuées dans l'instant.* Mardochée fait donc souvenir alors Esther de cet état *d'abaissement* d'où le Seigneur l'avoit tirée pour l'élever sur le trône, afin de lui faire entendre d'une part, qu'elle n'avoit rien à craindre après une preuve si visible de la puissance du Dieu d'Israel; & de l'autre, qu'elle ne devoit pas s'imaginer que le Seigneur l'eût élevée de la sorte, seulement pour son avantage particulier; mais que

Digitized by Google

selon qu'il est rapporté dans le quatriéme chapitre, *c'étoit peut-être pour cette seule occasion que la providence l'avoit fait parvenir à la royauté.*

Il lui représente encore *de quelle maniere il l'avoit nourrie toute petite entre ses mains*, sans doute pour la toucher davantage par la consideration de tous les soins qu'il avoit pris d'elle, jusqu'à la tenir entre ses bras, comme s'il avoit été sa propre nourrice; & aussi pour la faire souvenir de quelle sorte il lui avoit inspiré la crainte de Dieu dès son enfance. Car il paroît par toute la conduite que tint Esther depuis qu'elle fut devenue Reine, que son oncle Mardochée l'avoit affermie de bonne-heure sur le fondement d'une pieté solide, qui lui fit envisager uniquement la grandeur de Dieu dans la Cour d'Assuerus. Que si elle fut touchée d'abord de quelque frayeur, ce fut, comme on l'a marqué auparavant, afin que ce sentiment de sa foiblesse la rendît plus forte par la confiance qu'elle seroit obligée d'avoir en Dieu seul.

℣. 5. *Dans cet éclat de la magnificence royale, ayant invoqué Dieu qui est le conducteur & le Sauveur de tous, elle prit deux de ses suivantes, &c.*

La reine Esther avoit déja fait cette excellente priere, dont on a parlé dans le chapitre précedent. Et elle la fit, selon qu'il y est marqué, *ayant dépouillé tous ses ornemens de Reine, pris des habits conformes à son affliction présente, & couvert sa tête de cendre.* Mais ce n'est pas sans raison qu'il est dit encore ici, qu'ayant pris ses plus riches ornemens, & *étant toute*

Digitized by Google

brillante par l'éclat des habits royaux dont elle étoit revêtue, *elle invoqua Dieu comme le Sauveur & le conducteur de tous.* Car cette Princesse fit connoître encore plus clairement, en invoquant Dieu au milieu de tout cet éclat de la magnificence royale, que ce n'étoit pas dans cette magnificence même de ses habits qu'elle mettoit sa confiance, mais uniquement dans le secours de celui qu'elle regardoit comme étant le souverain conducteur & le seul Sauveur de tous ceux qui esperoient humblement en lui. Ainsi elle prie d'abord couverte de cendre pour toucher le cœur de Dieu, & pour le fléchir en faveur de tout son peuple dont on avoit conspiré la perte. Et elle prie de nouveau étant toute brillante d'or & d'argent, pour s'affermir elle-même contre la vaine confiance que lui auroient pu donner des habits si magnifiques.

Une grande partie de ce qui suit dans ce chapitre, a été marqué & expliqué dans le cinquiéme; où il doit être rapporté selon l'ordre de l'histoire.

℣. 11. *En même-temps Dieu changea le cœur du Roi, & lui inspira de la douceur.*

Estius in hunc locum. August. de grat. Christ. lib. 1. cap. 24. tom. 7. p. 329.

Estius nous fait remarquer, que saint Augustin écrivant contre Pelage & Celeste, se sert de ce témoignage de l'Ecriture pour confondre ces heretiques, qui prétendoient que l'homme ne recevoit la grace de Dieu, qu'après qu'il s'étoit lui-même soumis à Dieu par un effet de sa volonté toute libre. Car il leur fait voir, dit cet Auteur, que selon la veritable regle de la foi, Dieu par sa grace toute-

Digitized by Google

puissante change le cœur & la volonté de l'homme, lors même qu'elle est méchante & opposée à la sienne; & qu'il la rend bonne. Voici la maniere dont ce grand Saint emploie l'exemple dont nous parlons, pour appuyer cette verité. Je voudrois bien, dit saint « Augustin, qu'ils nous declarassent, si lorsque « ce Prince, dont Esther cette sainte femme *avoit* « *Esther* *le lit en horreur*, se confioit vainement dans le « 14. 15. trône de sa puissance, & qu'étant tout environné de gloire, tout éclatant d'or & de pierreries, & paroissant avec une majesté très-redoutable, il la regarda avec un œuil de fureur; « & que la crainte qui saisit cette Princesse la « fit changer de couleur, & tomber évanouie; je « voudrois, dis-je, qu'ils nous declarassent si « Assuerus avoit déja eu recours à Dieu, & fait « dépendre sa volonté de la sienne; s'il s'étoit « dès-lors abandonné entre ses mains, & avoit « remis volontairement son cœur en sa puissance. Mais je croi, ajoûte saint Augustin, que « quiconque auroit un tel sentiment de ce Prince « dans la disposition où il se trouvoit alors, non « seulement se tromperoit, mais seroit même entierement fou. *Puto, non desipere, sed insanire* « *hominem, quisquis de illo rege, qualis tunc erat, hæc senserit.*

Cependant, continue ce Saint, Dieu changea son cœur dans cet instant, & le fit passer « de la colere à la douceur. Qu'ils lisent donc, « & qu'ils comprennent; qu'ils voient de leurs « yeux, & qu'ils confessent que Dieu produit « quand il lui plaît les bonnes volontés dans « les cœurs des hommes, non par le son exte-

Digitized by Google

» rieur de la loi & de la doctrine qui frappe l'o-
» reille du corps, mais par la vertu interieure & ca-
» chée de sa puissance admirable & ineffable. *Intueantur atque fateantur, non lege atque doctrinâ insonante forinsecùs, sed internâ atque occultâ, mirabili ac ineffabili potestate operari Deum in cordibus hominum bonas voluntates.*

August. cont. duas epist. Pelagian. lib. 2. cap. 20. tom. 7. Idem de gratia & lib. arb. cap. 21.

Ce grand Saint s'est servi encore de ce même exemple en diverses occasions contre les mêmes ennemis de la sainte Eglise. Et après leur avoir représenté très-fortement la consequence qu'il en tiroit pour appuyer la verité de la foi contre leurs faux argumens, il ajoûte ce qui sert aussi à prouver que cette derniere partie du livre d'Esther étoit reconnue dans l'Eglise pour
» canonique. Ces hommes de Dieu, dit-il, par
» qui ces choses ont été écrites; ou plutôt l'esprit
» de Dieu même, qui les leur a inspirées, a-t-il
» prétendu détruire par là la liberté de la vo-
» lonté de l'homme? A Dieu ne plaise. Mais il a
» voulu seulement établir à l'égard de tous les
» hommes, & la justice très-profonde des juge-
» mens de celui qui est tout-puissant, & l'assistance
» toute divine de celui qui est rempli de miseri-
» corde: *Sed omnipotentis in omnibus & judicium justissimum, & auxilium Dei misericordissimum commendavit.*

C'est une grande consolation pour tous ceux que Dieu fait vivre de la foi, d'être assûrés que le cœur des Princes est entre ses mains. C'a été là en tout temps le fondement de la paix qui regnoit au fond du cœur des Chrétiens, lors même qu'ils se voyoient exposés aux plus grandes persecutions des Empereurs idolâtres.

Digitized by Google

Ils étoient persuadés par la foi, que Dieu étoit tout-puissant pour le convertir quand il lui plairoit. Et ils souffroient cependant tout le mal qu'ils leur faisoient, comme leur venant de la part de Dieu qui le permettoit pour leur salut. Ils ont adoré cet ordre suprême dans tous les plus grands tourmens, jusqu'à ce qu'enfin le cœur de ces Princes infidelles a été changé comme celui d'Assuerus par la volonté du Tout-puissant; & qu'ils ont à son exemple non seulement revoqué les édits sanglans publiés contre son peuple, mais qu'ils ont même puni très-severement les ennemis de l'Eglise.

℣. 16. *Esther lui répondit : Seigneur, vous m'avez paru comme un Ange de Dieu, & mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.*

Ces paroles de la reine Esther ne doivent pas être regardées comme des paroles de flatterie, mais comme étant très-sinceres dans sa bouche. Car Dieu ayant resolu de changer le cœur du Roi Assuerus en faveur d'Esther & de tous les Juifs, permit que cette Princesse fût effrayée & toute troublée par la vûe de la majesté si redoutable d'un Prince tout environné de gloire; afin que ce même trouble & cette frayeur la faisant tomber dans la défaillance, Assuerus en fût touché, ce qui suppose neanmoins que Dieu agit dans le même-temps au fond de son cœur, pour *le changer*, comme le dit l'Ecriture, en le rendant doux, de furieux qu'il étoit auparavant. Esther parloit donc sincerement en disant au Roi : *Qu'elle l'avoit vû comme un Ange du Seigneur*; c'est-à-dire, qu'il avoit paru à ses yeux avec cette majesté, & *Estius & Tirin. in hunc locum.*

Digitized by Google

cet éclat que l'on attribuoit ordinairement aux Anges. Et il n'est pas surprenant qu'elle tienne ce langage à un Roi payen ; puisque les Anges n'étoient pas connus seulement des Juifs, mais des Perses, & des autres nations ; & qu'on remarque effectivement dans l'histoire, que Cosrhoès roi des Perses s'étoit fait peindre en Dieu assis dans le ciel au milieu des astres & des Anges; & que l'Empereur Heraclius qui le vainquit, s'étant saisi de cette figure également superstitieuse & impie, la brûla comme une chose abominable.

1. Reg. 29. 9.

Baron. ann. 622. num. 8.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Exemplar epistolæ regis Artaxerxis, quam pro Judæis ad totas regni sui provincias misit.

1.
Ex magnus Artaxerxes ab India usque Æthiopiam, centum vigintiseptem provinciarum ducibus ac principibus, qui nostræ jussioni obediunt, salutem dicit.

2. Multi bonitate principum, & honore qui in eos collatus est, abusi sunt in superbiam:

3. & non solùm subjectos regibus nituntur opprimere, sed datam sibi gloriam non ferentes, in ipsos, qui dederunt, moliuntur insidias.

Copie de la lettre que le Roi Artaxercès envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de son royaume.

1.
E grand roi Artaxercès qui regne depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux chefs & aux gouverneurs des cent vingt-sept provinces, qui sont soumis à notre empire, Salut.

2. Plusieurs abusant de la bonté des Princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçû, en sont devenus superbes & insolens:

3. & non seulement ils tâchent d'opprimer les sujets des Rois, mais ne pouvant porter avec moderation la gloire dont ils ont été comblés, ils font des entrepri-

Digitized by Google

ses contre ceux mêmes dont ils l'ont reçûe.

4. Ils ne se contentent pas de méconnoître les graces qu'on leur a faites, & de violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité naturelle, mais ils s'imaginent même qu'ils pourront se soustraire à la justice de Dieu qui voit tout.

4. Nec contenti sunt gratias non agere beneficiis, & humanitatis in se jura violare, sed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur se posse fugere sententiam.

5. Leur folie a passé à un tel excès, que s'élevant contre ceux qui s'acquittent de leur charge avec une grande fidelité, & qui se conduisent de telle sorte qu'ils meritent d'être loués de tout le monde, ils tâchent de les perdre par leurs mensonges & leurs artifices,

5. Et in tantum vesaniæ proruperunt, ut eos, qui credita sibi officia diligenter observant, & ita cuncta agunt ut omnium laude digni sint, mendaciorum cuniculis conentur subvertere,

6. en surprenant par leurs déguisemens & par leur adresse la bonté des Princes, que leur sincerité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.

6. dum aures principum simplices, & ex sua natura alios æstimantes, callidâ fraude decipiunt.

7. Ceci se voit clairement par les anciennes histoires, & on voit encore tous les jours combien les bonnes inclinations des Princes sont souvent alte-

7. Quæ res & ex veteribus probatur historiis, & ex his quæ geruntur quotidie, quo modo malis quorundam suggestionibus regum studia de-

Digitized by Google

praventur.

8. Unde providendum est paci omnium provinciarum.

9. Nec putare debetis, si diversa jubeamus, ex animi nostri venire levitate; sed pro qualitate & necessitate temporum, ut reipublicæ poscit utilitas, ferre sententiam.

10. Et ut manifestiùs, quod dicimus, intelligatis: Aman filius Amadathi, & animo & gente Macedo, alienusque à Persarum sanguine, & pietatem nostram suâ crudelitate commaculans, peregrinus à nobis susceptus est,

11. & tantam in se expertus humanitatem, ut pater noster vocaretur, & adoraretur ab omnibus post regem secundus:

rées par de faux rapports.

8. C'est pourquoi nous devons pourvoir à la paix de toute les provinces.

9. Que si nous ordonnons des choses qui paroissent differentes, vous ne devez pas croire que cela vienne de la legereté de notre esprit, mais plutôt que c'est la vûe du bien public qui nous oblige de former nos ordonnances selon la diversité des temps, & la necessité de nos affaires.

10. Ce qui suit vous fera mieux connoître ce que nous disons. Nous avions reçû avec bonté auprès de nous Aman fils d'Amadath étranger, Macedonien d'inclination & d'origine, qui n'avoit rien de commun avec le sang des Perses, & qui a voulu deshonorer notre clemence par sa cruauté,

11. & après que nous lui avons donné tant de marques de notre bienveillance, jusqu'à le faire appeller notre pere, & à le faire adorer de tous nos sujets, comme le second après le Roi;

Digitized by Google

12. il s'est élevé à un tel excès d'insolence, qu'il avoit entrepris de nous faire perdre la couronne avec la vie.

12. qui in tantum arrogantiæ tumorem sublatus est, ut regno privare nos niteretur & spiritu.

13. Car il avoit fait dessein par une malignité toute nouvelle & inouie de perdre Mardochée, par la fidelité & les bons services duquel nous vivons, & Esther notre épouse & la compagne de notre royaume, avec tout son peuple,

13. Nam Mardochæum, cujus fide & beneficiis vivimus, & consortem regni nostri Esther, cum omni gente sua, novis quibusdam atque inauditis machinis expetivit in mortem:

14. afin qu'après les avoir tués, & nous avoir ôté ce secours, il nous pût surprendre nous-mêmes, & faire passer aux Macedoniens l'empire des Perses.

14. hoc cogitans, ut illis interfectis, insidiaretur nostræ solitudini, & regnum Persarum transferret in Macedonas.

15. Mais nous avons reconnu que les Juifs, qui étoient destinés à la mort par cet homme détestable, n'étoient coupables d'aucune faute; mais qu'au contraire ils se conduisent par des loix très-justes,

15. Nos autem, à pessimo mortalium Judæos nec destinatos, in nulla penitus culpa reperimus, sed econtrariò justis utentes legibus,

16. & qu'ils sont les enfans du Dieu très-haut, très-puissant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres & à nous-mêmes, & se con-

16. & filios altissimi & maximi, semperque viventis Dei, cujus beneficio & patribus nostris & nobis regnum est traditum, & usque hodie custo-

Digitized by Google

dicur.

17. Unde eas litteras, quas sub nomine nostro ille direxerat; sciatis esse irritas.

18. Pro quo scelere ante portas hujus urbis, id est, Susan, & ipse qui machinatus est, & omnis cognatio ejus pendet in patibulis: non nobis, sed Deo reddente ei quod meruit.

16. Hoc autem edictum, quod nunc mittimus, in cunctis urbibus proponatur, ut liceat Judæis uti legibus suis.

20. Quibus debetis esse adminiculo, ut eos, qui se ad necem eorum paraverant, possint interficere tertiadecimâ die mensis duodecimi, qui vocatur Adar:

21. hanc enim diem, Deus omnipotens, mœroris & luctus, eis vertit in gaudium.

22. Unde & vos,

serve encore aujourd'hui.

17. C'estpourquoi nous vous declarons que les lettres qu'il vous avoit envoyées contr'eux en notre nom, sont nulles & de nulle valeur,

18. & qu'à cause de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ses proches, devant la porte de la ville de Suse, Dieu lui-même, & non pas nous, lui ayant fait souffrir la peine qu'il a meritée.

19. Nous ordonnons que cet édit que nous vous envoyons, soit affiché dans toutes les villes, afin qu'il soit permis aux Juifs de garder leurs loix,

20. & vous aurez soin de leur donner du secours, afin qu'ils puissent tuer ceux qui se préparoient à les perdre le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar.

21. Car le Dieu tout-puissant leur a fait de ce jour, un jour de joie, au-lieu qu'il leur devoit être un jour de deuil & de larmes.

22. C'estpourquoi nous

Digitized by Google

voulons que vous mettiez aussi ce jour au rang des jours de fêtes, & que vous le celebriez avec toute sorte de réjouissance, afin que l'on sache à l'avenir,

inter ceteros festos dies, hanc habetote diem, & celebrate eam cum omni lætitia, ut & in posterum cognoscatur.

23. que tous ceux qui rendent une promte obéïssance aux Perses sont récompensés comme leur fidelité le merite, & que ceux qui conspirent contre le royaume, reçoivent une mort digne de leurs crimes.

23. omnes qui fideliter Persis obediunt, dignam pro fide recipere mercedem, qui autem insidiantur regno eorum, perire pro scelere.

24. Que s'il se trouve quelque province ou quelque ville qui ne veuille point prendre part à cette fête solennelle, nous voulons qu'elle perisse par le fer & par le feu, & qu'elle soit tellement détruite, qu'elle demeure inaccessible pour jamais, non seulement aux hommes, mais aux bêtes : afin qu'elle serve d'exemple du châtiment qui est dû à ceux qui desobeïssent *aux Rois* & méprisent *leurs commandemens.*

24. Omnis autem provincia & civitas, quæ noluerit solennitatis hujus esse particeps, gladio & igne pereat, & sic deleatur, ut non solùm hominibus, sed etiam bestiis invia sit in sempiternum, pro exemplo contemtûs & inobedientiæ.

EXPLICATION

Digitized by Google

EXPLICATION

DU

CHAPITRE XVI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2.... 6. *Plusieurs ont souvent abusé de la bonté des Princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçû, pour en devenir superbes & insolens, &c..... en surprenant par leurs déguisemens & par leurs adresses la bonté des Princes, que leur sincerité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.*

Toutes les histoires sont pleines d'exemples, qui prouvent ce que dit ce roi des Perses; Que les meilleurs Princes ont toûjours été exposés à la surprise des esprits artificieux, qui sous prétexte de procurer les interêts & la gloire de ceux qui les honorent de leur confidence, ne travaillent qu'à les tromper & à leur cacher la verité, pour s'élever insolemment au-dessus de ceux qu'ils haïssent. Vid-on jamais dans l'ancienne loi un Prince plus saint & plus équitable qu'étoit David, ce Roi que Dieu même se glorifioit d'avoir choisi selon son cœur? Cependant quelle injustice ne commit-

Digitized by Google

2. Reg. 16. 3. 4. Id. 19. 27. 28. 29.

il point à l'égard de Miphiboseth, en ajoûtant foi trop aisément aux impostures de Siba, lorsqu'il donna à cet imposteur les biens de son maître qui étoit très-innocent, & qui étoit demeuré très-fidellement attaché à son service? A-t-on aussi jamais vû depuis l'établissement de l'Eglise un Empereur & plus pieux & plus respectueux envers les Evêques qu'étoit le grand Constantin, qui trouva sa gloire à faire regner JESUS-CHRIST dans le siege de l'idolatrie; c'est-à-dire, dans l'Empire des Romains? Et cependant quel malheur fut-ce pour lui de contribuer sans qu'il y pensât à l'oppression de la verité, lorsque se laissant surprendre par les calomnies si souvent reiterées des Ariens, il condamna à l'exil le plus saint Evêque de son temps, le grand Athanase patriarche d'Alexandrie, ce chef des saints défenseurs de la divinité de JESUS-CHRIST, qu'on décrioit devant lui comme un séditieux & un emporté?

Theodor. histor. l. 1. c. 33.

C'étoit donc avec raison que le roi des Perses dont nous parlons se plaignoit en écrivant à tous ses sujets, de la malice de ces personnes qui abusoient si lâchement de la bonté de leur Souverain; & qu'il déploroit le malheur des Princes, que leur état même exposoit plus que tous les autres aux surprises des méchans. Aussi saint Bernard écrivant au Pape Eugene, à qui il étoit en possession de dire ses sentimens avec liberté, lui parle sur ce sujet en ces termes: *Il y a*, lui disoit-il, *Très-saint Pere, un defaut, dont si vous vous sentez exemt, vous serez le seul qui meritiez cette*

Bernard. De considerat. l. 2. c. 14.

louange de tous ceux que je connoisse qui soient assis aujourd'hui sur les trônes de l'Eglise. Ce defaut est la trop grande credulité qui est un mal si subtil & si dangereux, que je n'ai connu en ce temps aucun des Grands, qui ait été assez vigilant & assez circonspect pour s'en dégager. Et le même Saint écrivant à un autre Pape qu'on avoit surpris malicieusement dans une affaire qui regardoit un Evêque, lui dit: *Ce n'est pas une chose nouvelle ni étonnante, que l'esprit humain puisse tromper & être trompé. Il faut se garder de l'un & de l'autre. Et parcequ'il y a du peril en tous les deux, l'Ange du grand Conseil nous a proposé le remede dont on se doit servir contre ce double danger, lorsqu'il dit: Soyez prudens comme les serpens, & simples comme les colombes, afin que la prudence ne puisse être trompée, & que la simplicité ne puisse tromper.* Idem ep. 327.

℣. 15. *Mais nous avons reconnu que les Juifs qui étoient destinés à la mort par cet homme si détestable, n'étoient coupables d'aucune faute; mais qu'au-contraire ils se conduisoient par des loix très-justes, & qu'ils sont les enfans du Dieu très-haut, très-puissant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres, & à nous-mêmes, & se conserve encore aujourd'hui.*

On s'étonnera d'abord sans doute d'entendre un Prince idolâtre parler en ces termes si avantageux du Dieu tout-puissant qui étoit l'ennemi de ses faux-dieux. Mais il faut premierement considerer cette lettre comme étant l'ouvrage de Mardochée; puisque le Roi lui avoit dit & à Esther, comme on l'a marqué auparavant; *Qu'ils écrivissent en son nom aux* Esther 8. 8.

Juifs selon qu'ils le jugeroient à propos, & qu'ils scellassent les lettres de son anneau. Ainsi & la reine Esther & son oncle Mardochée écrivant au nom du Roi, rendoient gloire à la majesté du Dieu tout-puissant, & faisoient parler ce Prince comme il y étoit obligé, puisqu'il étoit juste qu'il reconnût la puissance du Dieu d'Israel, élevée infiniment au-dessus de la vanité de ses faux-dieux.

Mais on peut même ajoûter que ce langage n'étoit pas extraordinaire aux rois de Perse, qui bien que plongés dans les superstitions du paganisme, avoient souvent reconnu la toute-puissance *du Dieu très-haut & éternel.* Il est aisé de s'en convaincre par le seul exemple de Nabuchodonosor, ce Roi dont l'orgueil extrême merita que Dieu lui fist ressentir la pesanteur de son puissant bras, & le forçât pour le dire ainsi, en le reduisant à l'état des bêtes, à faire cette declaration authentique, lorsqu'il fut enfin revenu à soi; *Que le Roi du ciel étoit digne d'être loué & glorifié* par tous les hommes; *parceque toutes ses œuvres étoient veritables, & ses voies pleines de justice: & qu'il avoit le pouvoir d'humilier tous ceux qui marchoient avec orgueil.*

Daniel 3. 96. 100. Item 4. 26. & seqq. ℣. 34.

Cyrus roi des Perses fit depuis dans toutes l'étendue de son empire cette protestation publique; *Que c'étoit de la liberalité du Seigneur le Dieu du ciel qu'il tenoit tous les royaumes de la terre, & qu'il avoit commandé qu'on lui bâtît dans Jerusalem une maison*; c'est-à-dire, un temple. Il paroît donc que les rois de Perse avoient plus de connoissance que les autres

2. Paralipom. 36. 23.

Digitized by Google

Rois payens de la grandeur du Dieu d'Israel, peut-être à cause qu'ayant emmené en captivité ce peuple de Dieu, ils avoient été informés, soit par Daniel, soit par les autres grands hommes qui conduisoient les Hebreux, des merveilles de la toute-puissance de leur Seigneur.

Mais enfin, comme Mardochée étoit devenu le premier Ministre de celui qui regnoit alors; c'est-à-dire, de Darius fil d'Hystaspes; & qu'il étoit tout rempli de foi & de zele pour la sainteté de sa Religion, on ne peut guere douter qu'il n'ait relevé en présence de ce Prince la gloire du Dieu d'Israel, & qu'il n'ait cru avoir un plein droit de lui faire reconnoître dans ces lettres authentiques dont nous parlons la toute-puissance de ce vrai Dieu. Et il le fit d'autant plus, que la lumiere de sa foi lui faisoit envisager le renversement si subit de la fortune d'Aman, & sa propre élevation, non comme l'ouvrage du roi de Perse; mais comme celui de Dieu même, les Rois n'étant simplement que les simples executeurs de la volonté du Tout-puissant, lors même qu'ils se regardent comme souverains dans l'execution de leurs volontés particulieres.

℣. 18. *Et à cause de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ses proches devant la porte de la ville de Suse; Dieu lui-même, & non pas nous, lui ayant fait souffrir la peine qu'il a meritée.*

Nous avons marqué auparavant sur le neuviéme chapitre, comment ce que l'Ecriture y declare; Que les dix fils d'Aman furent pen- *Esther 9. 14.*

dus seulement le douziéme mois, peut s'accorder avec ce que les lettres patentes du Roi dont nous parlons, marquent positivement : *Que tous les proches d'Aman furent pendus avec lui*, c'est-à-dire, dès le troisiéme mois, qui étoit le
Cap. 8. 9. temps auquel ces lettres furent écrites. C'est pourquoi nous y renvoyons les lecteurs, pour ne pas redire inutilement les mêmes choses.

Nous devons bien cependant faire attention à ce que la reine Esther & le saint homme Mardochée font dire à ce Prince, lorsqu'il reconnoît publiquement à la vûe de tout son royaume la providence adorable du Dieu des Juifs, en les appellant *les enfans du Très-haut, très-puissant & éternel*, & en declarant que *c'est ce Dieu, & non pas lui, qui a fait souffrir à Aman leur persécuteur la peine qu'il a meritée*. Que ceux donc qui se regardent avec beaucoup plus de raison comme *les enfans du Dieu très-haut, très-puissant, & éternel*, puisqu'ils ont veritablement pour pere celui qui est le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, reconnoissent avec foi qu'ils dépendent à tous momens de son éternelle providence; que les hommes corrompus & criminels peuvent bien former des desseins de mort contr'eux, mais qu'ils ne peuvent les exécuter sans son ordre; Que c'est lui-même qui prend le soin de venger ses serviteurs, lorsque ceux qui veulent les opprimer y pensoient le moins; que toute la force de ceux qui sont foibles, tels qu'étoient alors les Juifs, consiste à avoir recours au Dieu tout-puissant; & que les armes par lesquelles on peut s'assurer de surmonter toute

Digitized by Google

la fureur des hommes, sont celles que Mardochée & Esther avec tous ceux de leur nation employeront pour mettre à convert leur vie dans un peril si pressant; c'est-à-dire, la priere, l'humilité, & les jeûnes.

Ceux dont le cœur est rempli d'une vaine confiance en eux-mêmes, ne comprennent point ces verités si consolantes pour les justes, & si terribles pour les méchans. Ils ne regardent que la main armée des hommes; & ils n'ont point les yeux de la foi pour envisager les secrets ressorts par lesquels cette main toute armée qu'elle est, ne se remue & n'a de force qu'autant que le bras du Dieu Tout-puissant lui en donne la liberté. C'est cette foi que nous devons demander sans cesse à celui qui est le Pere des lumieres: & c'est pour nous l'inspirer que l'Ecriture nous propose tous ces grands exemples des temps passés, dont la lecture ne se doit pas terminer à une simple speculation, mais à l'édification du cœur, & à l'accroissement d'une pieté solide & digne du Christianisme.

FIN.

Digitized by Google

TABLE
DES CHOSES PRINCIPALES
contenues dans ce livre.

A

ADORATION commune en orient à l'égard des Rois. *page* 49

Le culte de latrie dû à Dieu uniquement. *ibid.*

AFFLICTION. Coutume chez les Perses & les Juifs de déchirer ses vêtemens, de se revêtir d'un sac & de se couvrir de cendre dans les grandes afflictions. 64

Agag roi d'Amalec coupé par morceaux par Samuel, en présence de Saül qui l'avoit épargné contre l'ordre du Seigneur. 47

AMAN. Sa haute élevation à la Cour d'Assuerus. 42. v. 1. & *pag.* 48

Aman irrité contre Mardochée qui seul ne fléchissoit point le genou devant lui, estime peu de chose de ne perdre que lui, mais fait dessein de perdre tous les Juifs avec lui. 43. v. 6.

Aman étoit de la race d'Agag ennemi des Juifs. 44. v. 10. & *pag.* 47.

Il obtient d'Assuerus un ordre qui est envoyé dans toutes les provinces pour exterminer tous les Juifs sans distinction d'âge ni de sexe. 45. v. 12. & 13.

Comment il est dit qu'Aman étoit Macedonien. 48

Superstition d'Aman en jettant au sort le jour qu'il devoit faire tuer tous les Juifs. 43. v. 7. & 53.

Excès horrible d'ambition & de vengeance en la personne d'Aman. 55. & 56

Joie extraordinaire où étoit Aman, parceque la Reine l'avoit invité à un festin avec le Roi, troublée parceque Mardochée le voyant passer, ne s'étoit pas même levé pour lui faire honneur. 77. v. 2.

Digitized by Google

Aman fait dresser une potence de 50. coudées de haut pour Mardochée, ne sachant pas que c'étoit pour lui-même. 78. v. 14. & *page* 88.
Aman est nommé par le Roi pour honorer & servir comme de heraut au triomphe de Mardochée pour qui il venoit de préparer une potence. 90. v. 6. & *suiv.* & *page* 96
Le renversement d'Aman & l'élevation de Mardochée, sont un grand sujet de consolation pour les justes & d'épouvante pour les impies. *ibid.*
Aman figure du démon comme Mardochée de JESUS-CHRIST. 97
Ambition d'Aman étrangement surprise. 100
C'est une figure de la surprise où seront un jour les méchans. *ibid.*
Frayeur & trouble inconcevable d'Aman en apprenant de la bouche même d'Esther qu'elle étoit Juive. 109
Figure de l'effroi terrible des méchans au jour du jugement. 110
Aman est pendu à la potence même qu'il avoit préparée à Mardochée. 105. v. 10. & *pag.* 112.
Dans tous les siecles il y a eu beaucoup d'Amans & peu de Mardochées. 162
Exemple d'un orgueil consommé en la personne d'Aman. 86
AMBITION. L'ambitieux déchiré cruellement par son ambition. *ibid.*
L'ambition, un enivrement. 98
AMI. Bonheur rare de rencontrer un ami fidelle & ferme. 73
AMITIÉ du siecle souvent funeste dès ce monde. 113
ANNEAU. Les Rois donnoient leur anneau à ceux à qui ils confioient la suprême autorité: & c'étoit avec cet anneau que l'on imprimoit le seau royal à tous les édits. 56
ARTAXERCES, nom ordinaire des Rois de Perse 8. 175. & 176
ASSUERUS. Question difficile, de savoir qui étoit ce Prince. 8
Assuerus le même que Darius fils d'Hystaspes. *ib.*
Etendue de son empire. 1. v. 1. & *page* 9.
Il fit un festin à tous ceux de sa Cour, qui fut continué durant 180. jours. 1. v. 3. & 4. *page* 10. & 11.
Ce festin finit par un au-

Digitized by Google

tre où il invita tout le peuple qui se trouva dans Suse, capitale de son empire. 2. v. 5
Les filles qui étoient destinées pour Assuerus, ne lui étoient présentées qu'après une préparation de 12. mois. 23. v. 12. & *page* 33
Nul n'osoit se présenter devant Assuerus, si ce Prince ne l'avoit appellé. 60. v. 11. & *pag.* 68
Assuerus nom ordinaire des rois des Medes. 175. & 176
Darius fils d'Hystaspes regna 200. ans ou environ, avant le fameux Darius vaincu par Alexandre. 9

C

CHARITÉ. Elle est la robe nuptiale sans laquelle il n'est pas permis d'approcher du banquet celeste. 114
CITOYENS. Il y a deux genres d'hommes mêlés ensemble durant cette vie, les citoyens de la Jerusalem celeste, & les citoyens de Babylone. 210
COEUR. Le changement des cœurs est au pouvoir de Dieu. 217. 231. & 232
CONFIANCE. Toute la confiance d'une ame Chrétienne qui est prête de paroître devant Dieu, doit être dans l'humble défiance d'elle-même & l'esperance de la misericorde de Dieu fondée sur les merites de la mort de notre Sauveur. 83
Constantin le Grand porte le signe sacré de la croix dans ses étendarts, pour témoigner qu'il esperoit plus en l'assistance de JESUS-CHRIST que dans ses armes. 211
Constantin surpris par les Ariens condamna à l'exil saint Athanase. 242
COSRHOÈS roi des Perses. Impieté de ce Prince. 234
COURTISANS. Ils consultent d'ordinaire moins leurs devoirs dans les conseils qu'ils donnent aux Princes, que leurs propres interêts. 17. & 18.

D

DANSE. La tête du plus grand & du plus saint de tous les hommes a été le prix de la danse d'une fille. 18
DAVID quoique le plus jeûne des enfans d'Isaï préferé à tous ses freres pour être roi d'Is-

Digitized by Google

rael. 35
David surpris par Siba, ajoûta foi à ses impostures contre Miphiboseth. 242
DEVOIR. Il n'y a de sûreté que dans l'accomplissement de son devoir. 72
DIEU. La qualité d'enfans de Dieu que nous recevons dans le Batême, nous donne un accès auprès de sa divine majesté. 70
Dieu destine quelquefois pour une seule action des personnes qu'il éleve à une haute dignité. 71. 228. & 229
Se disposer à executer la volonté de Dieu sans déliberer davantage, quand on l'a une fois connue. 74
Le regard de Dieu sera une chose terrible pour les reprouvés. 110
Tout est soumis au pouvoir de Dieu. 197

E

EPOUSE. Le soin qu'une ame chrétienne doit avoir de se rendre digne de devenir l'épouse d'un Dieu, figuré par le soin que l'on avoit de préparer les filles que l'on avoit choisies pour être présentées à Assuerus. 33. & 34
ESTHER, niéce de Mardochée qui l'avoit adoptée pour sa fille, & élevée avec grand soin. p. 21. v. 7.
Elle fut choisie pour être gardée avec les femmes destinées pour le Roi. 22. v. 8
Elle ne fait point connoître qu'elle étoit Juive, selon le conseil que Mardochée lui avoit donné. 22. v. 10. & p. 31
Esther est mise en la place de la reine Vasthi. 25. v. 17
Esther étant devenue Reine conserve toûjours la même déference pour les conseils de Mardochée. 25. v. 20. & p. 38
Sa fidelité à s'abstenir des viandes jugées impures par la loi. 30. & 222
Elle ne se laisse point éblouir dans une si haute élevation: mais ne songe qu'à plaire au Seigneur le Dieu de ses peres. 36. & 38
Si Esther étant Juive a pu épouser Assuerus qui étoit un infidelle. 37. 217
Esther sçachant le danger extrême qui menaçoit tous les Juifs, se resout de garder un jeûne de 3. jours, & avertit Mardo-

chée de faire observer par les Juifs un même jeûne. 62. v. 16
Elle expose sa vie pour le salut de sa nation en se présentant devant Assuerus sans avoir été appellée, 73
Evanouissement d'Esther à la vûe d'Assuerus. 82. & 226. v. 10
Figure de l'effroi d'une ame lorsqu'elle paroîtra devant la majesté de Dieu. 83
Esther declare genereusement qu'elle étoit Juive, 103. v. 3. & p. 107
Esther declare qu'elle avoit eû en abomination toutes les marques de sa grandeur. 134. & 207. v. 16. & p. 221
Grand sujet de condamnation pour beaucoup de Chrétiens. 223
ETATS. La récompense des bons & la punition des méchans, la base & l'affermissement des Etats. 94. & 186
EUNUQUE. Ils étoient en credit chez les Orientaux. 24. v. 15

F

FEMME. Regles sages pour une femme mariée. 221
FESTIN. La modestie & la pieté y reguent peu. 18
FOIBLESSE. Nous devons tout craindre, si nous envisageons notre foiblesse, mais nous devons tout esperer, si nous regardons la misericorde infinie de Dieu. 199

J

JOIE. Les joies profanes; des sources de malheurs. 18. 19
Vanité des joies & des satisfactions humaines. 77. v. 11. & suiv.
JUIFS. Ordre du roi des Perses d'exterminer les Juifs, revoqué par le credit d'Esther, & un ordre contraire donné en leur faveur pour exterminer leurs ennemis. 116. v. 5. & suiv.
65. mille hommes tués dans les provinces par les Juifs en vertu de cet ordre. 138. v. 16
La terreur du nom du peuple Juif fut si grande, que plusieurs embrasserent leur religion. 120. v. 17. & p. 132
Fête solennelle ordonnée parmi les Juifs pour conserver la memoire de ce jour où ils s'étoient vengés de leurs ennemis. 138. v. 17. & p. 151.
Les Juifs se contentent d'avoir tué leurs enne-

Digitized by Google

mis, sans vouloir profiter de leurs dépouilles, quoique le Roi les leur eût données. 138. v. 16. & p. 146

L

LIT. C'étoit la coutume des anciens de se coucher sur des lits pour manger. 14
Cette coutume venue de mollesse. ibid.
Description de la maniere dont les anciens se couchoient pour manger. ib.

M

MARDOCHE'E étoit du nombre des Juifs transferés à Babylone par Nabuchodonosor, 21. v. 6. & p. 28. & 29.
Sainte éducation donnée à Esther par Mardochée. 229
Sollicitude de Mardochée pour Esther sa niéce. 22. v. 11. & p. 32.
Belle figure de la sollicitude des Pasteurs pour les ames qu'ils conduisent. 32
Conjuration de deux eunuques contre la personne d'Assuerus, découverte par Mardochée. 26. v. 21. & suiv. & p. 40
Mardochée étoit de la tribu de Benjamin. 29
Il est le seul qui ne flechit point le genou devant Aman. 42. v. 2
Raison qu'avoit Mardochée de se conduire ainsi à l'égard d'Aman. 50. & 51
Il n'est point ébranlé par les maux qu'il prévoyoit bien lui pouvoir arriver. 52
Mardochée ayant vû l'édit qu'Aman avoit par son credit auprès du roi fait publier pour exterminer toute la nation Juive, se revêt d'un sac & se couvre d'un cilice. 58. v. 1
Il fait savoir cet édit à Esther, & l'avertit de s'employer pour les Juifs auprès du Roi. 59. v. 8
Il lui fait dire qu'elle ne croye pas être en sûreté à cause de sa dignité de Reine : que si elle neglige de s'employer pour les Juifs, Dieu sçaura bien sauver les Juifs sans elle, & qu'elle doit craindre de perir elle & toute sa maison. 61. v. 14. & p. 71
Exemple rare d'une fermeté humble dans Mardochée. 85
Mardochée figure de

Digitized by Google

JESUS-CHRIST. 97. 130. & 131
Moderation admirable de Mardochée après l'honneur extraordinaire qu'il avoit reçû. 99
Mardochée auteur du livre d'Esther. 139. v. 20. & p. 150
Vision que Mardochée eut en songe. 157. v. 6. & suiv.
Priere de Mardochée. 192. v. 8.
Admirable disposition de Mardochée à l'égard d'Aman. 193. v. 13. & 14
MAUX. Les hommes très-sensibles aux maux du corps, & insensibles aux maux de l'ame. 210
MORT. C'est la mort de l'ame qui est à craindre pour des Chrétiens, & non la mort du corps. 133

N

NABUCHODONOSOR roi de Babylone reduit à l'état des bêtes à cause de son orgueil. 244

O

OCCASION. Il y a des occasions uniques ausquelles on ne peut manquer sans se perdre. 72

P

SAINT PAUL. Cet Apôtre vivoit de son travail, n'usant point du pouvoir qu'il avoit de vivre de l'Evangile. 147
POLITIQUE. Fausse politique de quelques Princes, qui disoient qu'ils avoient en quelque façon plus de crainte de recevoir de leurs sujets un service trop considerable, que d'en être desservis. 185
POLYGAMIE, permise anciennement. 36
PRIERE. Priere pleine de consolation pour les personnes foibles opprimées. 168
PRINCES. Les plus puissans de la terre se doivent regarder comme abandonnés si Dieu n'est avec eux. 211
Ils ont toûjours été exposés aux surprises de ceux qui approchent de leur personne. 241
PTOLEME'E, nom ordinaire des rois d'Egypte, comme Cleopatre celui des reines. 174

R

ROIS. C'étoit un privilege parmi les Perses, qui n'étoit que pour les plus grands Seigneurs, de voir le visage du Roi. 16

Digitized by Google

Leurs cœurs sont en la main de Dieu, & il fait servir leur puissance à l'execution de ses volontés. 149
Ils sont comme des images de Dieu. 186

S

SAINTS. Les Saints dans les afflictions publiques se sont toûjours reconnus pécheurs, & ont attribué à leurs pechés les fleaux de la divine justice. 212

V

VASTHI femme d'Assuerus ayant la qualité de Reine, est repudiée pour une action qui ne meritoit que de la louange. 4. v. 11. *& suiv.* & *page* 18. & 27.
VOCATION. La vocation aux ordres sacrés doit être fondée principalement sur l'humilité & la vûe de sa propre indignité. 70

Z

ZELE indiscret d'une Dame de pieté, qui avoit distribué son bien aux pauvres sans la participation de son mari. 225

Fin de la Table.

Digitized by Google